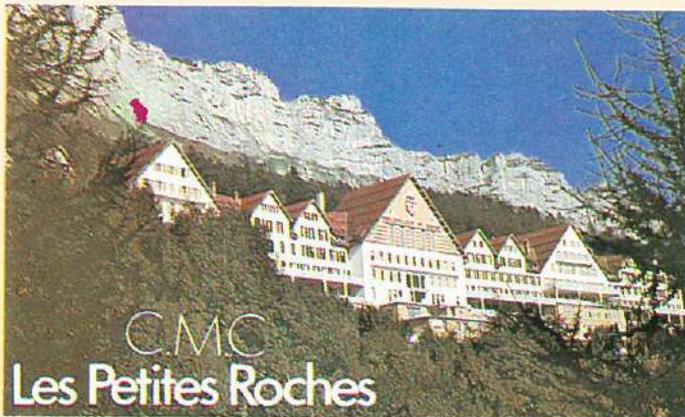


Le Sapeur-Pompier de l'Isère



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
Revue éditée au profit de ses œuvres sociales

Les Ets Hospitaliers de St-Hilaire-du-Touvet



LE CENTRE MÉDICO-CHIRURGICAL "LES PETITES ROCHES"

Établissement public départemental autonome de moyen séjour, reçoit les malades Hommes et Femmes à partir de 18 ans.

- Centre de réadaptation fonctionnelle et motrice.
- Convalescence active post-opératoire.
- Artériopathie des membres inférieurs.
- Pneumo-phtisiologie.
- Chirurgie.

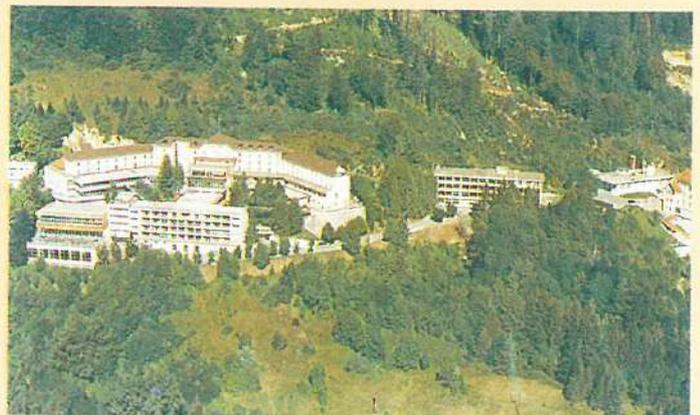
TEL. 76 45 40 40

LE CENTRE MÉDICO-UNIVERSITAIRE DANIEL DOUADY

Fondation Santé des Étudiants de France.
Associe les soins et la poursuite des études.

- Réadaptation fonctionnelle
- Convalescence
- Médecine
- Phtisiologie
- Hémodialyse

TEL. 76 45 49 50



LE CENTRE MÉDICAL ROCHEPLANE

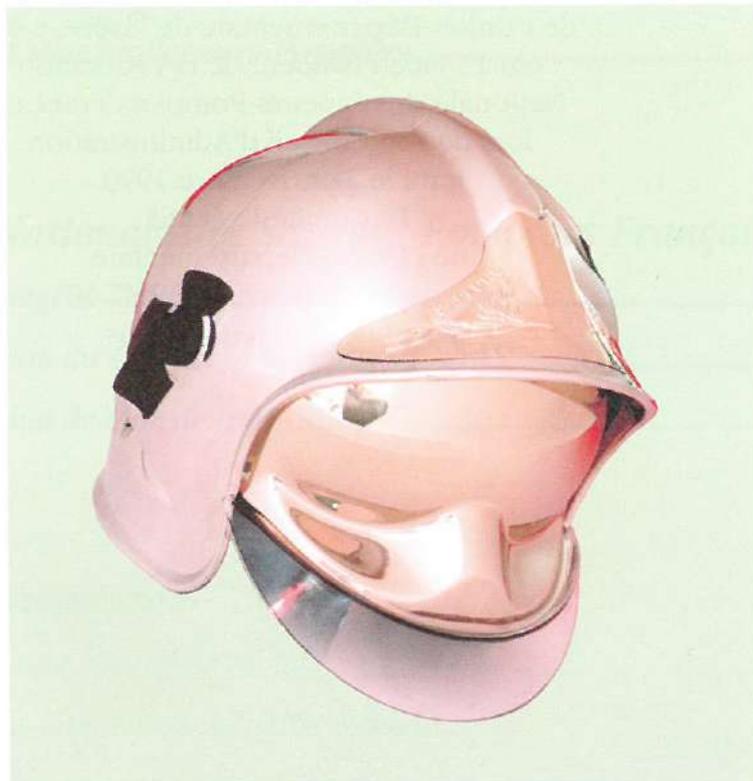
- Cure médicale
- Maladies cardio-vasculaires
- Pneumo-phtisiologie
- Rééducation fonctionnelle
- Rééducation vocale pour laryngectomisés

(Service de rééducation de semi-internat à MEY-LAN 38240).

TEL. 76 08 13 11



L'Union Départementale
L'Union Départementale
de l'Isère



présente

Sommaire



Le Lieutenant Jacky JEYMOND, Président de l'Union Départementale de l'Isère, a été élu 1^{er} Vice-Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français lors de son Conseil d'Administration tenu le 22 novembre 1990.

Le Comité Exécutif de l'Union Départementale adresse au Lieutenant JEYMOND ses plus vives félicitations.

Les Vœux.....11

Union Départementale
Editorial du Président.....13

Sommaire

*D*irection Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Le Colonel POURCEAU

fait Chevalier de la Légion d'Honneur.....15

*S*apeurs-Pompiers de France

République..Bastille..Nation ...

les Pompiers de France déterminés17

Les Sapeurs-Pompiers réclament19

Aujourd'hui votre sécurité est menacée.....24

Allocution du Colonel JANVIER,

le 1^{er} décembre 1990.....25

Lettre à tous les Sapeurs-Pompiers29

*F*édération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

97^{ème} Congrès de la F.N.S.P.F. à Lyon.....33

Allocution du Colonel JANVIER.....33

Allocution de Monsieur MARCHAND.....37

*U*nion Départementale

Le Comité exécutif de l'U.D.S.P. de l'Isère46

Le Lieutenant-Colonel BLANC a quitté

la Présidence de l'Union Départementale49

Assemblée Générale extraordinaire

le 18 septembre 1990.....57

Conseil d'Administration de l'U.D.

du 12 octobre 1990.....59

Sommaire

<i>Réunion du secteur I à Alleverd</i>	61
<i>Visite des Corps</i>	65
<i>Mérite de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère</i>	
• <i>Promotion 1989</i>	67
• <i>Promotion 1990</i>	67

*C*euve des Pupilles

<i>O.D.P. Infos</i>	71
---------------------------	----

*F*ormation

<i>Stage de formation : le hors-chemin avec le C.C.F.M. 4x4</i>	75
<i>Le sauvetage-déblaiement</i>	79
<i>Les équipes cynophiles</i>	83
<i>Le Service Actif de Défense</i>	85

*J*eunes Sapeurs-Pompiers

<i>Brevets de Cadets</i>	87
<i>VI^{ème} Rassemblement National des J.S.P. à Blois</i>	89
<i>Réception en l'honneur des J.S.P. à Saint-Savin</i>	95

*S*ports

<i>Finale Nationale du Parcours Sportif</i>	97
<i>Calendrier sportif 1990 - 1991</i>	101

Sommaire

*T*ourisme

<i>Le Dauphiné</i>	<i>103</i>
--------------------------	------------

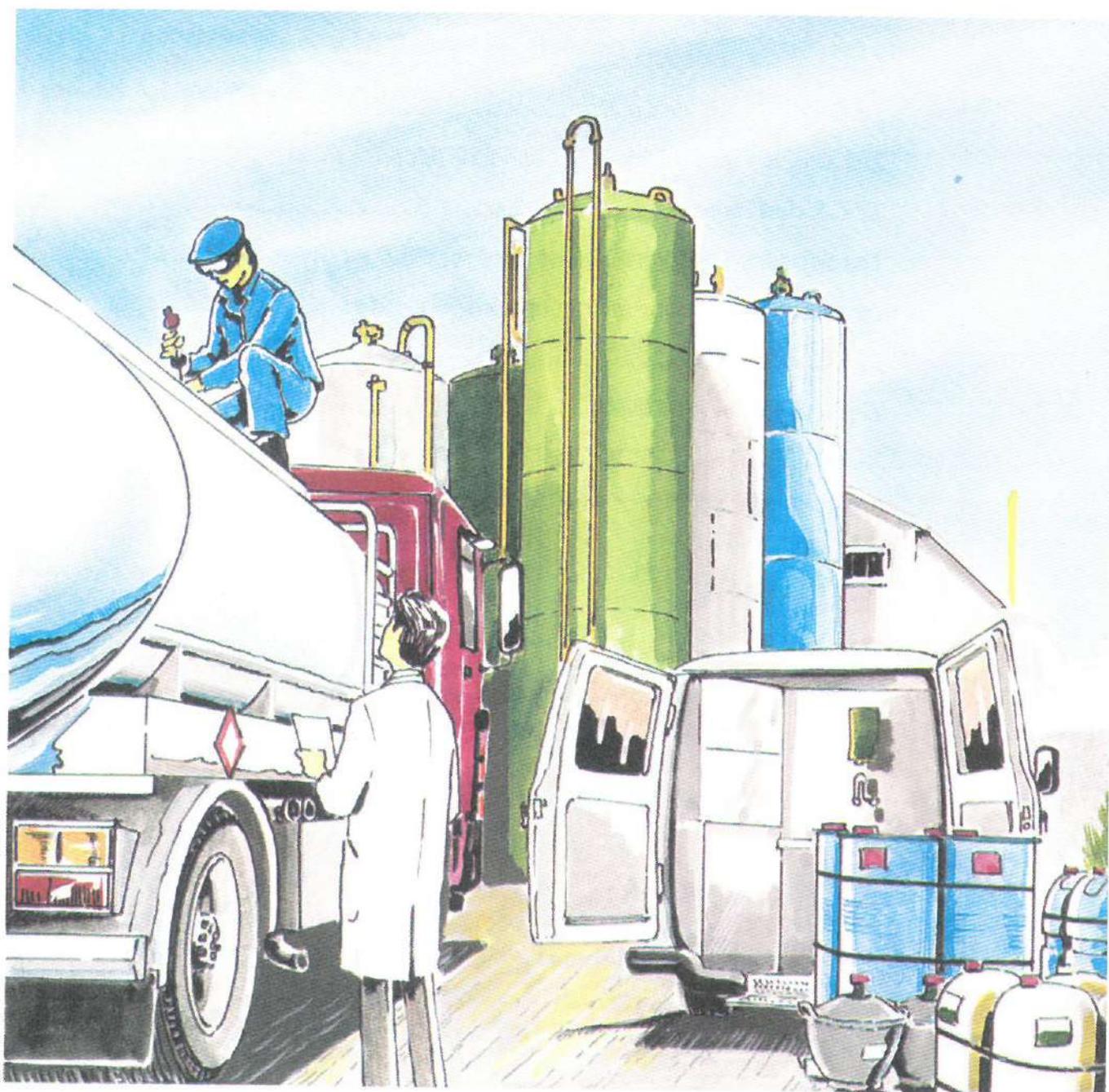
*V*ie des Corps

<i>Le C.S. de la Matheysine.....</i>	<i>109</i>
<i>Le Corps de S.P. de La Mure</i>	<i>111</i>
<i>Les Sapeurs-Pompiers et le Centre de Secours de la Matheysine</i>	<i>119</i>
<i>Le C.S. de Vizille</i>	<i>112</i>
<i>Les Sapeurs-Pompiers Volontaires au C.S.P de Grenoble</i>	<i>119</i>
<i>La Côte-Saint-André : notre Centre de Secours.....</i>	<i>123</i>
<i>Le C.S. de Moirans</i>	<i>125</i>
<i>Le C.P.I. de Pierre-Châtel.....</i>	<i>128</i>



sarp industries / rhône-alpes

CENTRE de DÉPOLLUTION de DÉCHETS LIQUIDES



TÉL. 78 07 17 17 TÉLEX : 310 288 FAX 78 07 04 09
Z.I. de L'ISLON 38670 CHASSE SUR RHÔNE
Sarl au capital de 1 650 000 francs - R.C.S. Vienne B 320 838 964 - Siret 320 838 964 00015

Le Sapeur-Pompier de l'Isère

**LA SEULE REVUE
OFFICIELLE
TECHNIQUE
ET D'INFORMATION**

éditée par l'Union
Départementale
des Sapeurs-Pompiers
de l'Isère

au profit
de ses Œuvres Sociales

Adresser toute la correspondance
concernant l'Union au
Lieutenant Pierre CROIZAT
Secrétaire Général
de l'Union Départementale
6, avenue Victor Hugo
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. : 76.48.28.00



EPURE

Réalisation, Photocomposition :
Société Française de Diffusion
E.P.U.R.E.
73, rue Lafayette
75009 PARIS
Tél. : (1) 42.85.17.07 +
Télécopie : (1) 45.96.07.53

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français
Siège social :
6, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

COMITE D'HONNEUR

- Commandant Jean ANDRE - 43, rue des Jardins - 38220 Vizille
Commandant André CHAIZE
38620 Saint-Géoire-en-Valdaine
Commandant Henri DANTIN
Gameux-Chatte - 38160 Saint-Marcellin
Commandant André FELIX
Rue Banave - 38400 Saint-Martin-d'Hères
Commandant André GUILLERMINET
38300 Bourgoin-Jallieu
Commandant Maurice JACQUIER - Chabrillan - 26400 Crest
Commandant Joseph REVOUY
Rue des Mourines - 38500 Le Péage-de-Roussillon
Capitaine François ARBARETAZ
Mairie - 38490 Chimilin
Capitaine Stéphane BERTHOLOZ
78, rue Charles-Michel - 38600 Fontaine
Capitaine Louis BESANÇON
36, rue du Drac - 38120 Saint-Egrève
Capitaine Maurice BUISSON - Grande-Rue - 38940 Roybon
Capitaine Jean GAUTHIER - 121, rue d'Italie - 38110 La Tour-du-Pin
Capitaine Jacques GIVORD
4, rue Jules-Guesde - 38790 Saint-Maurice-l'Exil
Capitaine André JEYMOND - 38410 Vaulnaveys-le-Bas
Capitaine Jean MEDALIN
33, rue Garillaud - 38550 Le Péage-de-Roussillon
Capitaine Félicien MOUCHET
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 Allevard
Capitaine Gaston PALIN
Place Louis Montagnat - 38440 Saint-Jean-de-Bournay
Capitaine Louis PLANCHAT - 26, rue de la Paix - 38290 La Verpillière
Capitaine Paul PROST - 11, chemin du Clos - 38150 Roussillon
Capitaine Louis RAY - 34, rue du Colombier - 38540 Heyrieux
Lieutenant Georges CARTIER-MILLON
Chemin Meary - 38190 Villard-Bonnot
Lieutenant Joseph CHEVALLIER - 38540 Heyrieux
Lieutenant Pierre FAVET - Chemin Violet - 38690 Le Grand-Lemps
Lieutenant Robert MAURINAUX
"La Roche" - 28, rue de la République - 38420 Domène

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1991	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.
1992	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.
1993	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
1994	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.

RENOUVELABLES EN 1991

Lieutenant BONIN - Lieutenant ALLIBE -
 Lieutenant JEYMONDGrenoble
 Lieutenant-Colonel BLANC - Adjudant FELIX ..Rives
 Lieutenant CLEYET-MERLE -
 Lieutenant BLANCBourgoin
 Lieutenant BOYETVienne

RENOUVELABLES EN 1992

Lieutenant GIROUTRU -
 Capitaine ESCALLONGrenoble
 Capitaine AUDIBERT - Lieutenant BEYLERives
 Lieutenant FERRAND -
 Lieutenant PERRINBourgoin
 Adjudant-Chef MANDRANVienne
 Lieutenant ARGENTIERGrenoble

RENOUVELABLES EN 1993

Lieutenant BERNARD -
 Lieutenant SPERONEGrenoble
 Capitaine MATHIEU - Lieutenant MOUNIER ..Rives
 Lieutenant CLAPISSON -
 Lieutenant COTTAZBourgoin
 Capitaine LANGLAIS - Lieutenant DUCVienne

RENOUVELABLES EN 1994

Lieutenant-Colonel PAILLOT - Capitaine
 BRUNEL - Lieutenant PONCETGrenoble
 Lieutenant CROIZAT - Lieutenant PICOTRives
 Capitaine MARION -
 Lieutenant ARGOUDBourgoin
 Lieutenant MONDANGEVienne

COMITE EXECUTIF

Président : Lieutenant Jackie JEYMOND
 38410 Vaulnaveys-le-Bas

Vice-Président : Lieutenant-Colonel René PAILLOT
 19, av. V. Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

Vice-Président Sud Isère :
 Capitaine Gérard BRUNEL
 3, les Penattes - 38760 Varcès-Allières et Risset

Vice-Président Nord Isère : Lieutenant Michel DUC
 4 bis, rue Ferrachet - 38440 Saint-Jean-de-Bournay

Trésorier Général : Lieutenant Jacques PERRIN
 38510 Morestel

Trésorier Général Adjoint :
 Lieutenant Max FERRAND - 38110 La Tour-du-Pin

Secrétaire Général : Lieutenant Pierre CROIZAT
 "La Contamine" - 38470 Vinay

Secrétaire Général Adjoint :
 Lieutenant Armand BERNARD
 38400 Saint-Martin-d'Hères

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC
 Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 Vienne
 Lieutenant-Colonel René PAILLOT C.S.P.
 Capitaine Georges AUDIBERT C.S.P.
 38140 Rives
 Capitaine Gérard BRUNEL
 38400 Saint-Martin-d'Hères
 Capitaine André ESCALLON
 38350 La Mure
 Capitaine Pierre LANGLAIS C.S.P.
 38200 Vienne
 Capitaine MARION C.S.P.
 38300 Bourgoin-Jallieu
 Capitaine Claude MATHIEU
 38500 Voiron
 Lieutenant Gabriel ALLIBE
 38800 Pont-de-Claix
 Lieutenant Jean ARGENTIER
 38000 Bourg-d'Oisans
 Lieutenant Henri ARGOUD
 38490 Saint-André-le-Gaz
 Lieutenant Armand BERNARD
 38400 Saint-Martin-d'Hères
 Lieutenant Louis BEYLE
 38160 Saint-Romans
 Lieutenant Marcel BLANC
 38690 Bizonnes
 Lieutenant Gilbert BONIN
 38320 Brie-et-Angonnes
 Lieutenant André BOYER
 38790 Saint-Georges-d'Espéranche
 Lieutenant Jean CLAPISSON
 38460 Crémieu

Lieutenant André CLEYET-MERLE
 38620 Saint-Géoire-en-Valdaine
 Lieutenant Joseph COTTAZ
 38110 Dolomieu
 Lieutenant Pierre CROIZAT
 Service Départemental d'Incendie
 38170 Seyssinet
 Lieutenant Michel DUC
 38440 Saint-Jean-de-Bournay
 Lieutenant Max FERRAND
 38110 La Tour-du-Pin
 Lieutenant Gérard GIROUTRU
 38240 Meylan
 Lieutenant Jackie JEYMOND
 38410 Vaulnaveys-le-Bas
 Lieutenant Roger MONDANGE
 38550 Le Péage-de-Roussillon
 Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER
 38940 Roybon
 Lieutenant Jacques PERRIN
 38510 Morestel
 Lieutenant Raymond PICOT
 38140 Beaucroissant
 Lieutenant Yves PONCET
 38600 Fontaine
 Lieutenant Claude SPERONE
 38660 Le Touvet
 Adjudant-Chef Roger MANDRAN
 38150 La Chapelle-de-Surieu
 Adjudant Paul FELIX
 38690 Le Grand-Lemps



CONSEILLER TECHNIQUE

Le Directeur Départemental
 des Services d'Incendie et de Secours,
 Conseiller Technique
 38170 Seyssinet

**RESPONSABLE DES
 JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Sergent-Chef GAUTHIER
 38300 Saint-Savin

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

**COMMISSION DES SPORTS
ET MANIFESTATIONS**

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant NAVILLE, Lieutenant ALLIBE, Lieutenant FERRAND, Sapeur-Pompier RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Capitaine LANGLAIS, Capitaine ESCALLON.

**COMMISSION CONSULTATIVE
FORMATION**

Animateur : Lieutenant CROIZAT.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Sous-Lieutenant GILLET, Lieutenant PERRIN, Sous-Lieutenant G. COTTAZ, Lieutenant DURAND, Sous-Lieutenant FRANTZ, Lieutenant NAVILLE, Sous-Lieutenant CHENAL.

**COMMISSION PROTECTION
SOCIALE**

Animateur : Capitaine BRUNEL.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant-Colonel PAILLOT, Lieutenant CROIZAT, Lieutenant DUC, Capitaine ESCALLON, Lieutenant BEYLE, Lieutenant J. COTTAZ, Lieutenant PONCET, Adjudant-Chef MANDRAND.

**COMMISSION DES JEUNES
SAPEURS-POMPIERS**

Animateurs : Capitaine MATHIEU et Sergent-Chef GAUTHIER.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine LANGLAIS, Capitaine ESCALLON, Lieutenant BOYER, Sapeur THERMOZ, Adjudant FELIX, Sapeur MARTINELLO, Caporal-Chef MARKARIAN, Caporal CAVE, Sapeur MARECHAL, Caporal ROCHE, Caporal LANDRY.

**COMMISSION DES ANCIENS
SAPEURS-POMPIERS**

Animateur : Commandant ANDRE.

Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant-Colonel BLANC, Commandant CHAIZE, Capitaine MOUCHET, Capitaine A. JEYMOND, Capitaine RAY, Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant DUC, Lieutenant ALLIBE.

COMMISSION DU JOURNAL

Animateurs : Lieutenant-Colonel PAILLOT et Lieutenant CROIZAT.

Membres : Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant DUC, Commandant GUILLERMINET, Capitaine LANGLAIS, Capitaine MATHIEU, Lieutenant BERNARD, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEHIER.

COMMISSION JURIDIQUE

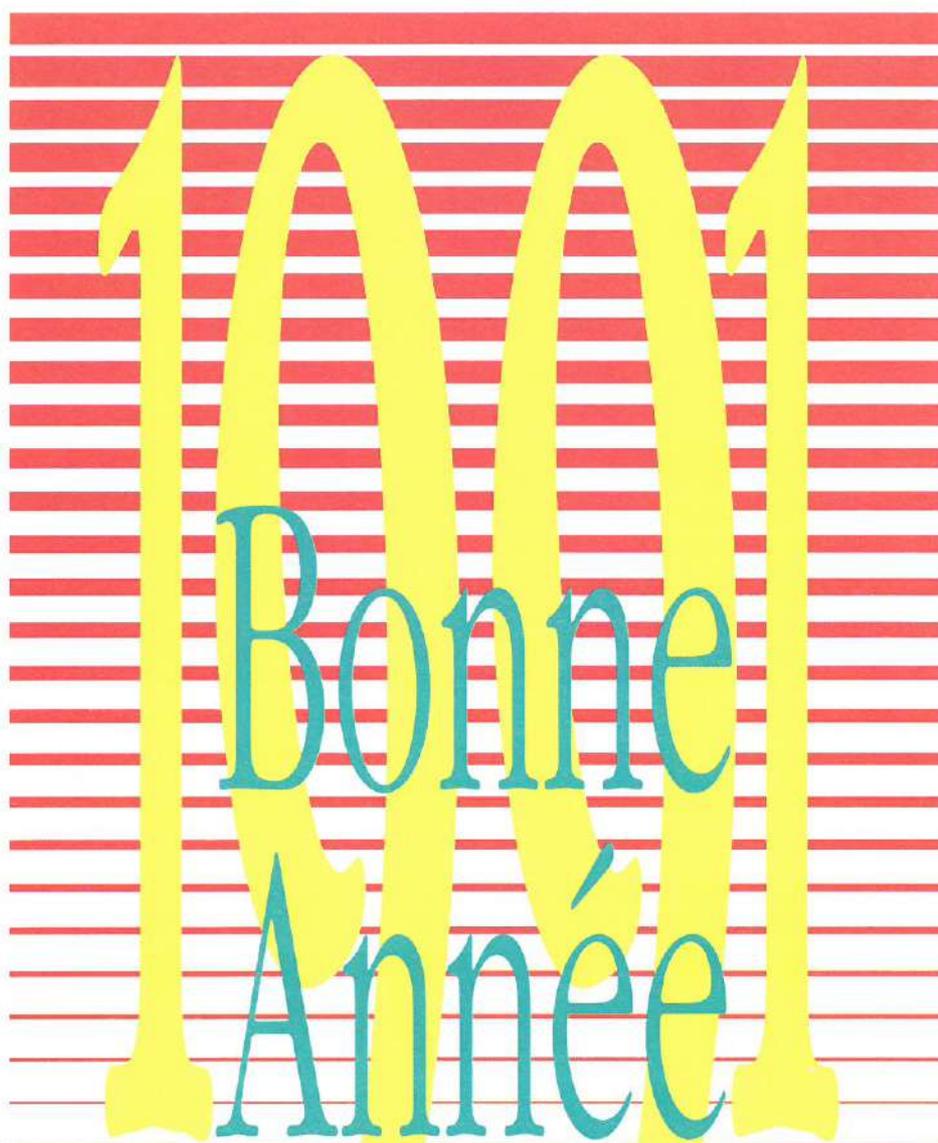
Animateur : Lieutenant JEYMOND, Président de l'U.D.

Membres : Capitaine LANGLAIS, Capitaine AUDIBERT, Lieutenant BONIN, Lieutenant BEYLE, Lieutenant SPERONE, Lieutenant CLAPISSON, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant MONDANGE, Lieutenant PICOT, Lieutenant BLANC.

**GROUPE DE TRAVAIL
CONCOURS DE MANŒUVRES**

Animateur : Lieutenant DURET.

Membres : Le Président de l'U.D., Centre de Secours Principal de Grenoble, Centre de Secours Principal de Rives, Centre de Secours de Saint-Marcellin, Centre de Secours de Montalieu, Centre de Secours de Moirans, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon, Centre de Secours de Saint-Laurent-du-Pont, Centre de Première Intervention Les Avenières, Centre de Première Intervention de Dolomieu, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas.



Bonne Année

Le Lieutenant Jacky JEYMOND, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, le Comité Exécutif, les Membres du Conseil d'Administration et le Colonel POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé à tous leurs amis et leurs familles, sans oublier d'y associer tous nos annonceurs qui, fidèlement, participent à l'évolution de notre Revue depuis de nombreuses années.

Carrefour Meylan

1, boulevard des Alpes

38240 Meylan

Tél. : 76 90 80 62

Carrefour

Carrefour Echirolles

Voie 24 - Villeneuve

38130 Echirolles

Tél. : 76 22 82 50

Editorial du Président



(Photo Marc AYACHE).

Au pilote que je suis et à vous, membres de l'équipage, on a confié une mission : mener à bon port l'avion Union.

Les 4850 passagers que nous avons en charge nous font confiance.

Depuis le départ, nous traversons des zones de turbulences qui, au fur et à mesure de notre progression, deviennent de plus en plus vives et dangereuses.

Nous avons jusqu'à présent tenu le manche mais voilà que des pirates se manifestent. On tente de détourner l'avion, voire de le faire exploser. Alors là je dis non. STOP.

Messieurs les pirates, quelles que soient votre appartenance et les raisons qui vous font agir, je vous ordonne de déposer les armes.

Les 4850 passagers ne doivent en aucun cas faire les frais de vos histoires, cela ne nous regarde absolument pas.

Sachez que je suis déterminé à mener à bien cette mission.

Lieutenant JEYMOND
Président de l'Union
Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

SANICAR



V.S.A.B. PEUGEOT J9 (Norme N.F.S. 64 021)



V.S.A.B. "NOUVELLE NORME" P1S 61530 RENAULT MASTER



SOCIETE SANICAR

Zone Industrielle de Colombe
38690 Le Grand Lemps (France)
Tél.: 76.55.87.22
Fax : 76.55.98.57
Télex : 308 435



SANICAR
Ambulances

Légion d'Honneur

Le Colonel POURCEAU fait Chevalier

Vendredi soir, 19 Octobre 1990, la Préfecture de l'Isère avait ouvert ses portes pour rendre hommage à un soldat du feu. Le Colonel Georges POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, recevait en effet des mains de Mme Edwige AVICE, Ministre des Affaires étrangères, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

(Photo "Le Dauphiné")



LA CAISSE D'EPARGNE DE VOIRON-CHARTREUSE



"L'ESPRIT DE CHALLENGE AU SERVICE DE SES CLIENTS"

La Caisse d'Epargne de VOIRON-CHARTREUSE, c'est :

15 Agences

19 Distributeurs Automatiques de Banque

Nos conseillers sont à votre service pour toutes vos demandes de renseignements concernant :
les PLACEMENTS et les CREDITS

C'est aussi :

Un service **Economie Locale** (collectivités locales, entreprises, promotion immobilière, associations)

le **Centre de Rencontres "ESPACE CEVE"**

où sont accueillies de nombreuses manifestations culturelles tout au long de l'année.

CAISSE D'EPARGNE DE VOIRON-CHARTREUSE, ESPACE CEVE

58, cours Becquart-Castelbon, B.P. 108, 38503 VOIRON Cedex

Tél. : 76.05.40.66 - Téléfax : 76.66.14.41 - Télex : 308 499



République... Bastille...
Nation...
les Pompiers
de France
déterminés...

Paris,
le 1^{er} décembre 1990

Les Pompiers de France
déterminés



Les **SAPEURS-POMPIERS** demandent au Gouvernement
qui ne les entend pas de leur donner les moyens
d'accomplir leurs missions.

ILS RECLAMENT :



Une REORGANISATION des SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
par la CREATION d'une DIRECTION NATIONALE
des SAPEURS-POMPIERS
et des STRUCTURES REGIONALES et non ZONALES, inadaptées.



Une REELLE SAUVEGARDE du VOLONTARIAT.
Ils sont 200 000 Sapeurs-Pompiers qui constituent
l'ESSENTIEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Des textes doivent leur permettre
de se FORMER et d'INTERVENIR.

Des DISPOSITIONS précises concernant leur DISPONIBILITE
doivent être rapidement prises
Ils doivent BENEFCIER d'une PROTECTION SOCIALE DECENTE...



Une MODIFICATION des TEXTES
relatifs aux SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS.
Les DECRETS, publiés en septembre,
l'ont été sans concertation et ne répondent pas à leur ATTENTE.
Ils sont INADAPTES aux REALITES ACTUELLES,
DEMOTIVERONT les personnels et ECARTERONT de la carrière
les CADRES dont la profession a besoin.









Une RECONNAISSANCE du ROLE et des MISSIONS
du SERVICE DE SANTE et de SECOURS MEDICAL
des SAPEURS-POMPIERS.

Médecins, Pharmaciens, Vétérinaires et Para-Médicaux, composant ce Service,
jouent un rôle irremplaçable au sein des
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Un TEXTE STATUTAIRE doit FIXER
les CONDITIONS NECESSAIRES à l'exercice de leurs fonctions.

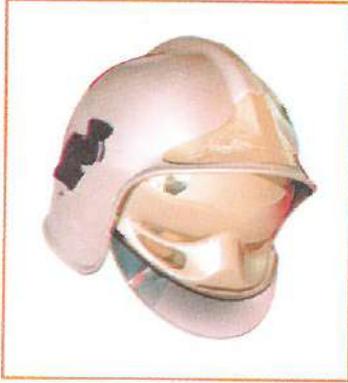


Le REFUS d'une MILITARISATION RAMPANTE
et la SUPPRESSION des textes qui PERMETTENT
que des SAPEURS-POMPIERS soient REMPLACES
par des UNITES INADAPTEES.

L'ABROGATION du DECRET du 31 juillet 1990
organisant le SERVICE ACTIF DE DEFENSE
publié sans concertation, et son remplacement
par des textes permettant l'organisation du
SERVICE NATIONAL sous forme CIVILE
chez les SAPEURS-POMPIERS comme dans la POLICE.

Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français
Intersyndicale C.F.D.T. - C.F.E. - C.G.C.
Autonomes - S.N.S.P.P. - C.F.T.C.

AUJOURD'HUI VOTRE SECURITE EST MENACEE...



Les Sapeurs-Pompiers auxquels vous avez accordé 96 % d'opinions favorables...

...demandent au Gouvernement qui ne les entend pas des mesures permettant de sauver leur métier de sauveteur.

- 1) Réorganisation des Services d'Incendie et de Secours par la création de Directions Régionales et Nationale des Sapeurs-Pompiers. Les Sapeurs-Pompiers ne veulent plus être un Corps sans tête.
- 2) Protection des Sapeurs-Pompiers Volontaires par des dispositions et des textes leur permettant d'intervenir et de se former, afin qu'ils puissent continuer à vous porter secours.
- 3) Modification des textes relatifs aux Sapeurs-Pompiers Professionnels. Ces décrets sont sortis sans concertation et ne répondent pas aux enjeux de l'An 2000.
- 4) Reconnaissance du rôle et des missions du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers, qui constitue un maillon irremplaçable de la sécurité des Français.
- 5) Suppression des textes qui permettent que les Sapeurs-Pompiers soient remplacés par des unités inadaptées, techniquement incompétentes, et mise en place d'un Service National Civil chez les Sapeurs-Pompiers comme dans la Police.

**SOUTENEZ VOS SAPEURS-POMPIERS
SINON ILS VONT DISPARAITRE
ILS SE BATTENT POUR VOUS**

- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français
- Intersyndicale (C.F.D.T. / C.F.E. - C.G.C. / Autonomes /
S.N.S.P.P. - C.F.T.C.)

Informations : Minitel 3615 info 18

Allocution du Colonel JANVIER

Place de la Nation
au soir du 1^{er} décembre 1990

Sapeurs-Pompiers de France.

Nous sommes ce soir, et j'y reviendrai, en train de fêter une victoire.

En effet, nous étions 50 000 sur le parcours symbolique de la République, de la Bastille à la Nation, où nous avons montré notre détermination, notre cohésion. Nous avons prouvé que les réformes que nous demandions étaient une absolue nécessité.

Nous avons démontré, dans le calme et dans la dignité, que nous étions sérieux et motivés. Sapeurs-Pompiers Volontaires, Sapeurs-Pompiers Professionnels, du Sapeur au Colonel, femmes Sapeurs-Pompiers, Médecins de Sapeurs-Pompiers, tous sont là unis autour

d'un même projet et d'une même plateforme. Nous avons voulu protéger notre avenir parce que nous sommes des hommes et des femmes responsables : responsables en opérations, responsables de



notre présent et inquiets pour notre avenir. Par cette journée, nous avons montré notre engagement, notre passion pour défendre notre métier. Comme le disait l'orateur précédent, nous avons su aujourd'hui, dans l'union, gommer nos différences catégorielles, nos appartenances syndicales ou associatives, notre atomisation

géographique. Quelles circonstances nous ont amenés à nous trouver ici, ce soir ? Tout d'abord, l'incompétence affligeante d'une Direction de la Sécurité Civile qui, depuis des mois, refusait le dialogue avec les Sapeurs-Pompiers, - *Applaudissements* - mais aussi et nous l'avons compris dans les semaines qui ont précédé cette journée du premier décembre, une absence de volonté politique à régler nos

problèmes. Mais grâce au travail accompli par les organisations syndicales et bien sûr la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, qui se sont impliqués dans des négociations longues et difficiles, grâce aussi à la semelle de vos bottes de feu, nous avons pu obtenir aujourd'hui des résultats que je rappelle.

Pour les Volontaires tout d'abord, nous décrochons une grande victoire. Depuis des années nous demandions la reconnaissance de la protection sociale : eh bien, ce soir, c'est gagné.

- Très vifs applaudissements -

En outre, nous exigeons une formation pour être encore plus efficaces et pour prendre moins de risque : les négociations sont engagées. Si la victoire n'est pas aussi totale qu'en ce qui concerne la protection sociale, l'affaire est bien engagée grâce au travail des uns et à la marche des autres.

- Applaudissements -

D'autre part, et cela a été très difficile puisqu'à midi nous n'avions pas obtenu gain de cause, les Caporaux-Chefs Professionnels par deux vagues successives de mille (en 1991 d'abord, en 1992 ensuite) seront nommés, bien sûr pour ceux qui sont titulaires des diplômes correspondants, Sergents Professionnels. Ceci a été acquis dans l'après-midi, par négociations au moyen du téléphone portable d'abord, puis grâce à la délégation qui s'est rendue au Ministère de l'Intérieur.

- Bravo -

Bien sûr, tout n'est pas réglé. Il nous reste encore la question des Médecins : leur statut sera étudié dans les jours prochains avec nous, afin de préciser leur rôle exact au bénéfice des populations secourues mais aussi au bénéfice des Sapeurs-Pompiers puisque nos missions sont dangereuses.

Sur le point important des structures - il s'agit de notre avenir - nous demandons qu'à la Direction de la Sécurité Civile il y ait enfin des Officiers de Sapeurs-Pompiers. Or sur ce point, nous avons obtenu gain de cause. De plus, il sera créé une sous-direction nationale des Sapeurs-Pompiers. Nous aurons donc une tête au sommet de la pyramide des Sapeurs-Pompiers.

- Applaudissements -

Enfin, le renforcement de la départementalisation va se faire en associant étroitement la profession aux projets qui seront soumis aux Présidents de Conseils Généraux et Maires de France.

Bien sûr il nous reste du travail à accomplir. Tout n'est pas fini ce soir bien qu'en une journée nous ayons, vous et nous, gagné 5 années de travail.

Il reste le cas des Adjudants-Chefs : certains pourront devenir Officiers,

mais leur nombre est bien insuffisant. Pour les Commandants il faut faire reconnaître le titre d'Ingénieur. Car si la tête de la profession est reconnue avec sa valeur intellectuelle et sa valeur technique, c'est l'ensemble de la profession qui sera valorisé.

Autre point abordé : la militarisation. Nous observons à la lecture, à l'écoute des prises de position des uns et des autres, un désir de militariser la profession.

Or nous savons aujourd'hui, c'est une promesse de Philippe MARCHAND, que... (sifflets) d'accord, vous avez raison... mais il nous a promis à 11 h, que la loi sur le Service National serait modifiée de telle façon que les jeunes gens qui accompliront leur Service National dans les Corps de Sapeurs-Pompiers seront sous statut civil au même titre que les jeunes qui accomplissent leur Service National dans la police. Et bien sûr, leur nombre sera limité pour ne pas bouleverser l'aspect de la profession.

Il reste donc à travailler, vos réactions le prouvent.

Quelle sera la suite de nos actions ? Tout d'abord nous devons nous quitter dans quelques minutes dans le calme et la dignité

pour compléter la réussite de cette journée. Nous sommes Sapeurs-Pompiers, nous ne pouvons et nous ne devons pas faire n'importe quoi.

- *Bravos* -

Nous exigerons encore des résultats concrets. Nous avons aujourd'hui démontré à la Nation notre richesse humaine, nous avons démontré au Gouvernement la force que nous représentons. Il faut qu'il sache que nous demeurons mobilisés, que nous sommes toujours prêts à l'action, que vous êtes prêts à répondre aux demandes qui seront formulées par l'intersyndicale ou par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Nous conduirons donc dans les jours, dans les semaines, dans les mois qui viennent, des opérations fermes et spectaculaires pour convaincre définitivement les pouvoirs publics qu'ils doivent nous prêter une oreille attentive.

Parallèlement, nous développerons nos efforts d'information auprès de la population, et nous renforcerons le dialogue avec les Parlementaires. Nous voulons en effet un véritable débat national sur l'organisation de la Sécurité Civile et surtout sur le rôle des Sapeurs-Pompiers, qu'ils soient Volontaires ou Professionnels.

Avant de nous quitter je voudrais avec l'intersyndi-

cale (1), avec les représentants des confédérations (2), avec nos invités F.O., C.G.T., vous dire combien nous avons apprécié cette journée, combien nous avons été atteints le plus chaleureusement possible dans notre conviction. Nous avons ressenti vos réactions comme un encouragement, s'il le fallait, à aller encore plus loin. Ensemble nous poursuivrons ce mouvement dans l'unité, dans la cohésion et dans la dignité. L'unité sera notre force, la cohésion assurera notre rigueur et la dignité confirmera notre grandeur. Et avec cette force, avec cette rigueur, avec cette grandeur eh bien, je vous donne rendez-vous pour la suite de nos aventures".



Photos Marc
AYACHE



Lettre à tous...

les Sapeurs-Pompiers



Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français

Association créée en 1882, citée à l'Ordre de la Nation
couronnée par l'Académie Française.

Paris, le 3 décembre 1990

Le Président
à
Messieurs les Présidents
d'Unions Départementales
et Régionales

La manifestation du 1^{er} décembre est terminée. Les Sapeurs-Pompiers de France ont démontré par leur unité et leur détermination que leurs difficultés étaient réelles et leur inquiétude fondée. Mais aussi, par leur calme et leur dignité, soulignés par l'ensemble de la Presse, ils ont donné à la Nation l'image d'hommes et de femmes responsables.

Il est sans doute trop tôt pour dresser le bilan complet de cette journée. Les négociations se poursuivent, les calendriers sont établis. La vigilance et la fermeté seront de rigueur dans les semaines et les mois qui viennent.

D'ores et déjà, nous enregistrons les résultats suivants :

1) Sapeurs-Pompiers Volontaires :

* *Couverture Sociale* - Une loi présentée à la première session parlementaire de 1991 apportera les garanties de l'accident du travail en évitant toute avance des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers.
(Le résultat est très positif).

* *Disponibilité* - Des négociations s'engageront la 1^{re} semaine de février 1991 pour établir un projet qui sera remis en septembre 1991 au Ministre. Nous n'avons pas obtenu d'engagement sur le calendrier parlementaire.
(Le résultat est insuffisant. Nous devons demeurer particulièrement vigilants et ne pas nous démobiliser sur un point fondamental pour l'avenir des Sapeurs-Pompiers).

2) Sapeurs-Pompiers Professionnels :

* *Caporaux-Chefs* - 2 000 Caporaux-Chefs titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de Sous-Officiers seront nommés Sergents, une moitié en 1991, l'autre en 1992.

(Le résultat est très positif).

* *Adjudants-Chefs* - Recevront quelques points bonifiés et 75 seront nommés Sous-Lieutenants sur une période de 5 ans.

(Le résultat est trop faible. Il faut l'améliorer).

* *Officiers* - La répartition des Lieutenants en 3 grades, de façon identique aux Assistantes Sociales, a été refusée. La reconnaissance du titre d'Ingénieur en Chef, aux Commandants, a été refusée. Il convient de souligner une proposition du Ministre pour les Commandants à hauteur de 881 points bruts. Cependant, cette situation est nettement en-dessous des autres emplois de la Fonction Publique recrutés au même niveau.

(Bilan négatif. Mais nous continuons avec acharnement).

3) Militarisation :

La loi sur le service national sera modifiée. Ainsi, c'est un service civil qui sera accompli dans les Centres de Secours à l'image du service au sein de la Police Nationale avec un seuil d'effectif maximum à ne pas dépasser afin de ne pas dénaturer la technicité de la Profession. Le décret du 30 juillet 1990 sera modifié.

(Le résultat est très positif).

U.I.I.S.C.

Monsieur MARCHAND promet de limiter leur nombre à 5. Toutefois, elles demeurent sous statut exclusivement militaire.

(Nous ne sommes pas compris. Notre demande est claire, les U.I.I.S.C. doivent être composées de Sapeurs-Pompiers Civils).

4) Service de Santé :

Une rencontre entre les Ministères de la Santé et de l'Intérieur aura lieu avant fin janvier pour définir le cadre statutaire des Médecins dans le respect des missions des Sapeurs-Pompiers et du S.A.M.U. déjà précisées par les textes.

(Nous sommes dans l'attente de résultats réels).

5) Structures :

* *Départementalisation* - Un document de travail nous sera remis avant le 15 janvier 1991. Une réunion entre le Ministère de l'Intérieur et les Sapeurs-Pompiers aura lieu le 30 janvier à 14 h pour préparer un colloque avec l'Association des Présidents de Conseils Généraux et l'Assemblée des Maires de France.

(Nous sommes dans l'attente de résultats concrets).

* *Echelon intermédiaire* - Aucune perspective pour l'organisation régionale.

(Nous constatons le désaccord sur ce point).

* *Sous-Direction Nationale des Sapeurs-Pompiers* - Une rencontre doit avoir lieu avec le nouveau Directeur de la Sécurité Civile, Mon-

sieur LEBESCHU, pour définir la place des Sapeurs-Pompiers au sein de la Direction de la Sécurité Civile.

(Le résultat est intéressant).

A la lecture de ce bilan, certains seront déçus, d'autres seront satisfaits. Il faut souligner que les résultats obtenus sont le fruit du travail accompli par la Fédération Nationale et l'Intersyndicale qui ont fait connaître le problème vécu par les Sapeurs-Pompiers, au Gouvernement, aux Médias, à l'opinion publique. Ce travail a été bien fait, il sera poursuivi avec une extrême fermeté dans la suite des négociations. Il a été considérablement amplifié par le degré de mobilisation exceptionnel des Sapeurs-Pompiers de France. En effet, tout en assurant la distribution des secours dans nos villes, sur les routes et dans nos villages, nous avons rassemblé 50 000 Sapeurs-Pompiers à Paris pour exprimer nos revendications. Le nombre de participants a largement dépassé nos estimations les plus optimistes.

Nous devons comprendre que si tous les objectifs n'ont pas été atteints, ce n'est pas faute de s'être battus : les dernières négociations difficiles ont commencé le 1er décembre à 11 h et se sont poursuivies par radio téléphone durant l'après-midi depuis la tête du cortège. Elles se sont achevées par une dernière entrevue au Ministère de l'Intérieur à 18 h.

Si nos avancées ne sont pas à la hauteur de nos espérances ce n'est pas, bien sûr, dans nos rangs que nous devons chercher la responsabilité car les uns comme les autres nous avons fait le maximum. Maintenant, chacun en fonction de ces informations et de ses convictions peut objectivement en tirer des conclusions personnelles.

La manifestation, pour la grande majorité d'entre nous, était un mode d'expression nouveau. Elle a été vécue comme un événement pendant lequel notre fraternité était perçue de manière palpable. Chacun ressentait la puissance et la force de nos engagements à travers la cohésion de ce rassemblement.

Ceux qui sont restés dans nos Corps le 1^{er} décembre étaient de cœur avec nous, mais ils ont manqué quelque chose que nous aurions tant aimé leur faire partager. Nous savons que, maintenant, rien ne sera comme avant car les Sapeurs-Pompiers de France sont UNIS et DETERMINES et c'est dans L'UNITE qu'ils poursuivront leur action.



Colonel Bernard JANVIER



**“SYNTHESE CHIMIQUE
ORGANIQUE FINE”**

Route de Givors
38670 CHASSE-SUR-RHONE
Tél. : 78.73.58.94 - Télex : 300 519
Télécopie : 78.73.78.07



97^e Congrès

de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français Lyon, les 4-5-6 octobre 1990

Allocution du Colonel Bernard JANVIER Président de la F.N.S.P.F.

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil
Général,
Messieurs les Parlementaires,
Elus Régionaux, Départementaux
et Communaux,
Mon Général,
Mesdames, Messieurs,
Messieurs les Représentants de
pays voisins,
Mes chers Camarades,

Lors du dernier Congrès de La Baule, un programme vous a été présenté et citant KIPLING, je concluais ainsi : "sa réalisation est une autre histoire... et cette histoire nous l'écrivons ensemble".

Relisons donc, maintenant, notre page d'écriture de l'année écoulée.

Nous avons, tout d'abord, dans le souci de rapprochement de tous les Sapeurs-Pompiers autour de thèmes majeurs, mis en place un plan de communication. Mais la communication serait vide de sens si elle ne s'appuyait sur une réflexion qui engage la politique générale de notre Fédération. Aussi, des fiches d'orientations sont venues consolider ce plan.

Ensuite, préoccupés par le destin de ceux qui peuvent rester "sur le bord du chemin", nous

avons entrepris une action sociale de grande ampleur. Elle nécessite cependant, au préalable, des études approfondies qui déboucheront sur un éventail de solutions complémentaires aux mesures déjà prises au sein de notre Profession.

Bien sûr, ce plan social s'affinera au cours des prochains mois et il se développera vraisemblablement sur plusieurs années.

S'agissant encore des projets de demain, deux axes d'efforts viendront compléter le travail déjà entrepris :

Le premier positionnera la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français de l'An 2000 parmi les grands "groupes socio-professionnels". Il sera marqué par une évolution de sa structure et de ses principes de représentativité. Ces modifications n'interviendront pas dans la précipitation, mais étant rendues nécessaires par l'évolution-même de notre Société, nous les mettrons en œuvre de façon équilibrée.

Le second renforce l'union qui nous rend plus organisés, donc plus efficaces. Pour conduire ce rassemblement, j'ai besoin de vous tous.

Je compte sur vous les Directeurs : votre irremplaçable



connaissance du métier, de vos départements, votre expérience de l'animation des Volontaires et des Professionnels sont indispensables.

Je m'appuie sur vous les Cadres, sur votre esprit d'initiative, sur votre créativité, sur votre désir, je le sais, de moderniser et de dynamiser.

Je vous accueille les Médecins-Chefs, les Médecins, les Pharmaciens, les Vétérinaires, les Para-Médicaux. Je vous l'ai dit clairement au 6^e Congrès du Service de Santé et de Secours Médical à Versailles, je le répète, aujourd'hui, à Lyon.

Je compte sur vous les Présidents d'Unions Départementales et Régionales qui devez concevoir la nécessaire évolution de nos structures associatives.

Par votre sensibilité et très souvent votre pragmatisme, vous avez votre place, les Sapeurs-Pompiers féminins.

Enfin, la Fédération ne serait rien sans vous Sapeurs-Pompiers Volontaires et Sapeurs-Pompiers Professionnels qui démontrez quotidiennement votre savoir-faire, votre technicité, votre efficacité et assurez ainsi, la quasi-totalité des missions de Sécurité Civile sur le territoire national.

En un mot, il nous faut ensemble fédérer toutes les forces vives de notre Profession pour atteindre nos objectifs, que ceux-ci soient locaux ou nationaux.

Et puis, au cours de l'année écoulée, toujours dans le souci de fédérer notre action, je me suis déplacé dans un grand nombre de départements, j'ai rencontré toutes les catégories de Sapeurs-Pompiers, j'ai collecté des informations, j'ai perçu beaucoup de difficultés, j'ai observé la mosaïque de notre organisation, je vous ai aussi écoutés attentivement, et, peu à peu, j'ai vu se dessiner un sentiment de malaise général.

En effet, nous avons découvert le discours de Monsieur ROCARD prononcé à La Baule avec un immense espoir. Le Premier Ministre n'avait-il pas dit que la "Protection des personnes est une priorité absolue", que la sécurité "est une demande sociale de plus en plus pressante dans tous les domaines" ? A partir de l'énoncé de ces principes, dont nous sommes absolument convaincus, un espoir réel était né.

De plus, un signe tangible marquait les premiers jours de l'année 1990 : l'intégration de la prime de feu dans le salaire de base, réclamée par tous

depuis... si longtemps, améliorerait les retraites. Cette mesure, certes financée en partie par les intéressés, reconnaissait enfin l'aspect opérationnel de notre métier et les risques induits par nos missions.

Ainsi, après avoir quitté les Sapeurs-Pompiers des différents départements visités, dans le train ou dans l'avion, imprégné des propos, des préoccupations, des aspirations de mes interlocuteurs, je veux, en me raccrochant aux paroles du Premier Ministre, chasser ce sentiment de malaise. Chaque fois, je tente d'imaginer que notre Profession se développe harmonieusement, qu'elle est pleinement et solidement ancrée dans la Sécurité Civile de notre pays et comme Martin Luther KING le relate dans un grand classique de la littérature américaine contemporaine, je me laisse aller, irrésistiblement, au rêve.

Je rêve que, un jour, le Sapeur-Pompier Volontaire rentrant d'intervention, les yeux emplis des images de sa mission, les muscles endoloris par son combat, l'esprit chargé de la tension accumulée, reçoive la juste reconnaissance de son action.

Je rêve que, un jour, les petites unités, nos Centres de Première Intervention, nos Centres de Secours de zones rurales, plutôt que de disparaître, retrouvent des conditions acceptables en s'associant efficacement au travail des plus grands Centres.

Je rêve que, un jour, même dans le Sud-Est, où les attaques subies par nos camarades sont aussi injustes que brutales, ceux que l'on accuse de tous les maux, participent, justement dans le Sud-Est, à la protection de la forêt avant l'incendie en s'appuyant sur un code de la prévention et de la construction en forêt.

Je rêve que, un jour, les citoyens soient égaux devant les secours, et que pour cela, nous soyons entendus et pourquoi pas écoutés.

Je rêve que, un jour, en témoignage de toute cette richesse humaine, ceux qui ont décidé d'orienter leur vie pour secourir les autres, ressentent leurs qualités appréciées, leurs efforts amplifiés, leur engagement enrichi par une Direction Nationale des Sapeurs-Pompiers de France qui ne serait ni sourde à leurs propos, ni détachée de leurs préoccupations, ni impuissante à imaginer des solutions pour venir à bout de leurs difficultés.

Mais les mois s'écoulant, j'ai compris, aussi, qu'il ne fallait plus rêver et que le temps était venu de nous réveiller.

*
**

En effet, malgré les attentes, malgré les espoirs, la récapitulation des faits ne peut que nous inciter à nous positionner dans une logique d'action, dans un parti-pris de recherche de résultats, et ceci parce que :

Le jour n'est pas venu, malgré 10 mois de main volontairement tendue, d'une véritable concertation sur nos textes statutaires. Or, aujourd'hui, les textes sont publiés après un refus total de dialogue et nous savons combien il sera difficile de les faire évoluer.

Le jour n'est pas venu, après 2 ans d'hésitations, d'une quelconque décision sur le régime de service des Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Le jour n'est pas venu d'entendre qu'un effort a été accompli envers les Adjudants-Chefs Professionnels pour les

payer en retour de leur travail et de leurs responsabilités.

Le jour n'est pas venu, après 15 ans d'espérance, de reconnaître le rôle irremplaçable du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers dans la distribution des secours aux personnes.

Le jour n'est jamais venu de régler le problème essentiel et vital de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Pourtant, nous savons tous que, sans elle, les textes sur la formation ne sont qu'un leurre et la capacité d'intervention est réduite à néant.

Le jour n'est pas encore venu de construire une Sécurité Civile digne de notre Pays, capable de répondre aux enjeux de l'avenir car en se privant d'un solide Service de Secours, il est illusoire de parler de Sécurité Civile de l'An 2000.

Aucun de ces jours n'est arrivé !

Au lieu de cela, les Sapeurs-Pompiers sont nourris de propos sympathiques, de projets souvent hypothétiques, de statuts imposés en force et hélas dépassés dès leur naissance.

Pourtant, le jour doit venir, après toutes ces années de travail dans la dignité, le dévouement et pour certains dans le dénuement, le jour doit venir où la Nation consentira au Service de Secours, les conditions de sa réussite dans les missions quotidiennes mais aussi face aux risques majeurs qui la menacent.

*

**

C'est ce qu'ont décidé de vous dire, Monsieur le Ministre, les Présidents d'Unions Départementales et Régionales réunis à Paris, le 8 septembre.

Ils veulent aussi vous dire qu'ils ne se reconnaissent plus dans la Sécurité Civile actuelle.

Cette Direction de Sécurité Civile qui tourne résolument le dos aux 220.000 Sapeurs-Pompiers de France de façon méprisante.

Cette Direction de Sécurité Civile qui prend pour habitude de profiter lâchement des disparités et de la fragilité de nos structures décentralisées pour aboutir à ses fins : nous diviser.

Cette Direction de Sécurité Civile qui s'oppose à ceux qui constituent sa principale force opérationnelle.

NON ! de ces méthodes là, nous ne voulons plus.

En effet, les Présidents d'Unions Départementales et Régionales ont constaté que les études sérieuses sur la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires n'étaient même pas entamées.

Ils ont observé que les statuts des Sapeurs-Pompiers Professionnels ne pouvaient pas être infléchis malgré des mois d'explications logiques et courtoises fournies à la fois par les Organisations Syndicales et la Fédération Nationale à une Administration pratiquant le monologue et l'autosatisfaction.

C'est pourquoi, ils ont voulu exprimer publiquement leur désarroi au Chef du Gouvernement dans l'union la plus large. Ils savent, en effet, que si les Sapeurs-Pompiers Professionnels ne parviennent pas à se faire entendre lors de l'édification de leur statut, les demandes formulées par les Volontaires pour organiser enfin la disponibilité seront laminées sous de fallacieux prétextes par une Administration qui ne peut pas ou ne veut pas régler ce problème.

L'envoi symbolique d'épaulettes à Matignon - 50 000 à ce jour - notre première action, doit être perçue comme une demande d'assistance à Service en danger car nous voulons sauver notre métier de sauveteur.

*

*

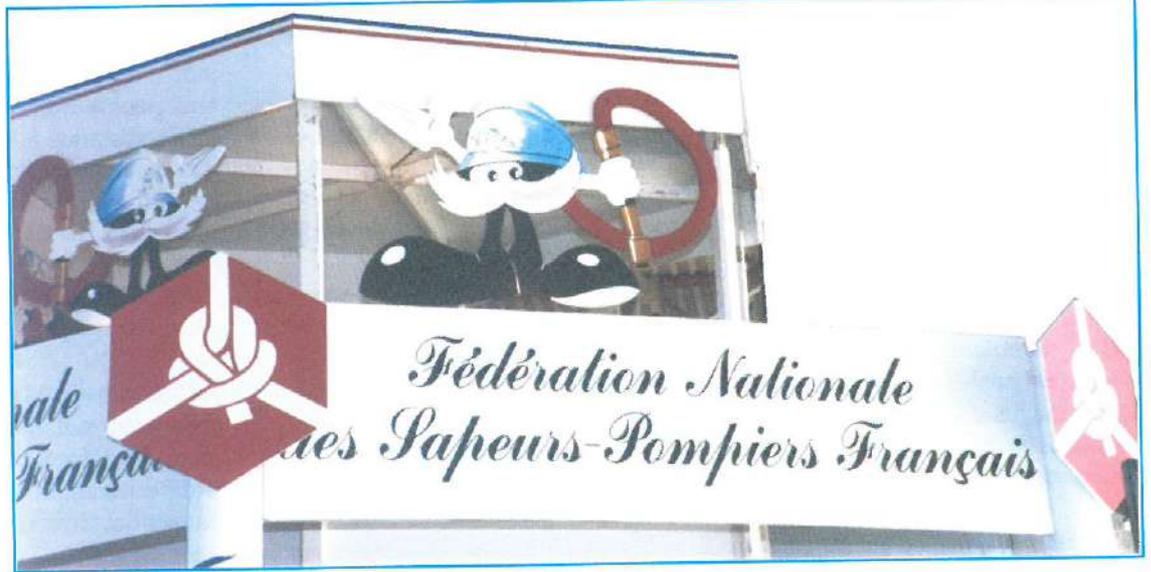
**

Monsieur le Ministre, ce message solennel mêlé d'un sentiment de détresse et marqué par la détermination comprend trois demandes inscrites dans trois constats :

Parce que la Sécurité Publique est "l'affaire de l'Etat", nous vous demandons, premièrement, conformément aux propos de Monsieur ROCARD, de proposer à la Nation une véritable structure hiérarchisée des Services d'Incendie et de Secours, assurant la continuité entre la Commune, le Département, la Région jusqu'à l'Etat.

A ce niveau, et ceci constitue pour nous une priorité absolue, une Direction Nationale des Sapeurs-Pompiers est indispensable pour la réussite de la Sécurité Civile. Nous avons la certitude que cette structure sera seule capable de recueillir l'adhésion et la confiance des 220.000 Sapeurs-Pompiers puisqu'elle sera construite avec eux et pour eux.

Parce que les Sapeurs-Pompiers Volontaires, citoyens à haut civisme symbolisent les valeurs fondamentales de fraternité, de solidarité et de démocratie, nous vous demandons, deuxièmement, de tout mettre en œuvre pour que la Nation Française consente à leur accorder le droit à la disponibilité afin d'exercer pleinement la mission de Service public qu'ils ont choisie et dont le pays ne peut se passer.



Le Colonel JANVIER, Président de la F.N.S.P.F., le Général MERCIER, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'Œuvre des Pupilles



Les responsables de la Caisse Nationale de Secours

(Photos Marc AYACHE)

Parce que les Sapeurs-Pompiers Professionnels assurent quotidiennement la sécurité de toutes les villes de France et constituent l'élément essentiel des Unités spécialisées dans la défense de l'environnement et face aux risques technologiques, nous vous demandons, troisièmement, de reconnaître la spécificité de cette profession. Cette reconnaissance doit passer par l'élaboration d'un statut valorisant pour les hommes et ambitieux quant aux dispositions liées à l'organisation du Service. Le statut qui vient de paraître ne répond pas aux exigences du siècle prochain.

*
**

Les Sapeurs-Pompiers, et ce sera ma conclusion, traversent une crise. Ils veulent que leurs demandes soient prises en considération. A la fin de ce Congrès, je suis certain qu'ils sont mobilisés pour l'intérêt supérieur de la Profession et que leur détermination est sans faille. Après avoir exprimé l'inquiétude, la déception, le désarroi, et avant de se laisser aller à des actes désespérés, je leur dis que dans cette période sombre une chance existe.

En effet, la nomination d'un Ministre de la Sécurité Civile durant l'été, malgré la discrétion relative de la Presse, est pour nous un événement capital. Il traduit, par un acte essentiel, les propos du Président de la République et du Premier Ministre.

Une volonté politique est, ainsi, clairement marquée. Nous devons le comprendre et notre chance s'appelle : Philippe MARCHAND.

Monsieur le Ministre, de façon symétrique, vous êtes en charge d'un dossier délicat, parce que nous n'attendons plus de promesses mais des résultats et surtout de bons résultats. Toutefois, vous disposez, vous aussi, d'une chance : les Sapeurs-Pompiers vivent leur mission comme une passion. Ne laissez pas passer cette chance et ne laissez pas s'amplifier le malaise. En inversant rapidement le processus, leur motivation, non plus exploitée mais enfin encouragée, constituera, pour vous, le socle sur lequel vous construirez la Sécurité Civile du XXI^e siècle.

Allocution de Monsieur MARCHAND Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents
d'Unions Départementales,
Mesdames et Messieurs les Officiers, Sous-Officiers, Caporaux
et Sapeurs-Pompiers,
Mesdames, Messieurs.

Monsieur le Président, puisque nous nous connaissons déjà et que nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, vous me permettrez d'abord une confiance.

Je suis Ministre, comme vous l'avez indiqué à l'instant, délégué auprès du Ministre de l'Intérieur Pierre JOXE, chargé, comme le Secrétaire d'Etat qui me précédait, des Collectivités Locales, mais chargé, et c'est nouveau, et vous avez bien fait de le souligner, de la Sécurité Civile.

Alors, cette confiance, c'est que je ne me sens ni perdu ni dépaysé à cette tribune, et ce

pour deux raisons : la première, c'est que je suis comme certains de mes collègues qui sont là dans cette salle, un élu local depuis 14 ans, et que depuis 14 ans dans mon département, à de rares exceptions près parce que les calendriers sont toujours chargés, je tiens à assister bien sûr au Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers ; et parce que pendant plusieurs années, en ma qualité de Président du Conseil Général, après la décentralisation, j'ai eu en charge la Commission Administrative des Sapeurs-Pompiers. Si dans les couloirs de ce Congrès, vous avez la possibilité de rencontrer les deux Colonels qui se sont succédés dans le département de la Charente-Maritime, ils ne vous diront sans doute pas que du bien de moi, mais au moins il vous diront que j'ai l'habitude du dialogue, de la concertation, du parler vrai, et du parler direct. Et je ne suis pas dépaysé parce que j'ai conscien-



ce cet après-midi, Monsieur le Président, que nous ne nous livrerons pas comme dans certains Congrès, à une espèce de liturgie des discours qui sont peut-être très beaux - ce ne sera pas le cas du mien, c'était le cas du vôtre par certains côtés - mais qui se dirigent directement vers les archives.

Moi, je veux qu'aujourd'hui, ensemble, nous parlions fran-

chement et vous avez parlé franc, Monsieur le Président, je vous en remercie. Vous avez été direct, vous avez parlé sans complaisance. Mais parfois, c'est vrai, j'y reviendrai dans un instant, je ne suis pas d'accord. On ne peut jamais être totalement d'accord, ne serait-ce qu'en raison de la place qu'on occupe les uns et les autres ; vous avez évoqué des problèmes sur lesquels je ne partage pas totalement votre point de vue et je vous le dirai aussi.

Mais ce qu'il faut aujourd'hui c'est faire un point, souligner comme vous l'avez fait, et elles sont réelles, les difficultés, et prendre des engagements pour l'avenir.

Oui, un Congrès n'est un Congrès que s'il y a débat, et je sais que vous avez débattu. Un Congrès n'est Congrès que s'il y a rencontre, et rencontre - vous me permettez de l'ajouter - entre gens qui s'estiment. Je n'ai pas à savoir si vous m'estimez, mais ce dont je suis certain, c'est que vous avez mon estime, et vous ne l'avez pas seulement depuis que je suis Ministre mais bien avant.

La rencontre d'abord. Reconnaissiez que ce n'est pas la première. J'étais Ministre frais émoulu depuis 2 ou 3 jours lorsque vous avez interrompu vos congés pour venir me voir, et nous avons eu une conversation sur laquelle je reviendrai dans un instant à propos des statuts. Nous nous sommes vus dans le Sud-Est, fin juillet, dans les Bouches-du-Rhône, dans le Var, nous nous sommes vus en août là-bas en pleine bataille, nous nous sommes vus à Massy avant-hier, nous nous sommes vus dans la peine et nous nous sommes même rencontrés dans la détente, puisque l'un des souvenirs les plus agréables de ces deux mois et demi, c'est la soi-

rée que j'ai passée avec beaucoup d'entre vous représentant chaque département, non pas tellement sur le plateau de la télévision durant notre travail d'acteurs, mais avant, en cassant la croûte.

Et puis, me voilà aujourd'hui ici et je vous remercie du fond du cœur, Monsieur le Président, de m'avoir invité.

Alors le débat. Il n'y a débat que s'il y a dialogue, c'est le seul moyen de progresser. Je ne serai pas le Ministre de l'ambiguïté, je veux être le Ministre du dialogue. Et permettez-moi de dire - c'est sur ce point bien évidemment, vous n'en serez pas surpris, que je ne suis pas d'accord avec vous - que lorsque l'on ferme les portes, il n'y a plus de dialogue possible. Je fais bien sûr allusion, et c'est le seul exemple, à la Direction de la Sécurité Civile qui a ma confiance même si j'envisage, et j'en parlerai aussi, certains changements.

Vous savez, le meilleur moyen de progresser c'est de se rencontrer, même si les rencontres sont rudes, ce n'est pas de s'ignorer. En ce qui me concerne, vous savez, ma porte est toujours ouverte, celle de mon Cabinet également, mes collaborateurs sont là ; celle de la Direction l'est aussi.

Alors il y a des problèmes, beaucoup de problèmes, et il y a des projets, nous allons en parler.

Commençons par LES PROBLEMES.

Le statut des Professionnels. Ce statut, et en utilisant cette expression je mesure que je suis mesuré, vous ne le trouvez pas parfait. Bien, ce n'est pas une confiance que je vais vous faire, c'est une déclaration. Vous ne le

trouvez pas parfait, moi non plus. Souvenez-vous de notre première rencontre ; le statut était préparé après des mois et des mois de travail, de discussions, visé par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, faisant l'objet de multiples discussions inter-ministérielles et vous m'avez dit : "ce statut il faudrait le revoir, le réétudier". Eh bien je vais vous dire une chose aujourd'hui : c'est que malgré ses imperfections sur lesquelles, j'en suis convaincu, il faut revenir, et dans un instant je vous donnerai un calendrier, je crois qu'on a bien fait de le signer, car si on ne l'avait pas fait on en serait encore aux réunions inter-ministérielles à une période où, vous le savez, le budget de la France n'est plus le budget d'il y a six mois parce qu'il y a crise du Golfe, parce qu'il y aura des difficultés en fonction de la crise du pétrole et parce qu'il aurait été plus difficile d'obtenir certaines avancées réelles qui existent dans ce statut, et cela vous ne pouvez pas le contester.

Alors ce nouveau statut existe, et le fait qu'il existe est une bonne chose en soi. Il était attendu. Je ne parle pas de son contenu, je parle de son existence. Combien de fois, Conseiller Général, ai-je rencontré les Sapeurs-Pompiers de mon canton qui me disaient : "et notre statut ?". Je leur répondais qu'il s'agissait d'une affaire gouvernementale. J'avais appris comme tous les parlementaires, que ce statut se préparait.

Il existe, et il unifie les situations car il n'était pas normal d'appliquer à un agent d'un Corps Départemental des règles différentes de celles qui s'appliquent à un Sapeur-Pompier Communal. Ces distorsions de réglementation étaient un obstacle à une gestion rationnelle de la profession.

Il est actuel, alors que les règles éparses qui tenaient lieu de statut jusqu'à présent étaient souvent anciennes, et la loi de 1984 relative à la fonction publique territoriale prévoyait ce statut particulier. Il fallait le faire pour tenir compte de quoi ? de ce qui est essentiel : la spécificité de vos missions. Les 4 décrets sont là. Ils ne sont pas un aboutissement mais une étape supplémentaire. Je sais qu'il demeure d'autres questions auxquelles nous devons trouver ensemble des réponses.

Le nouveau statut reconnaît votre spécificité et je le dis parce que c'est vrai. Il améliore les carrières : la retraite à 55 ans et je comprends les protestations de la majorité de ceux qui sont dans cette salle : elle ne les intéresse pas parce qu'ils l'ont déjà. Mais dans les Directions je pense qu'ils sauront apprécier, et il me paraît tout à fait normal qu'un Directeur Départemental, compte tenu des fonctions qui sont les siennes, que les fonctions de Direction, bénéficient aussi de la retraite à 55 ans.

Le droit au logement hors casernement par nécessité absolue de service, l'accélération de carrière : 3 ans en moyenne pour les non-officiers, cela existe ; l'ouverture de l'accès au grade supérieur par concours interne ou promotion sociale, cela existe.

Les revalorisations indiciaires sont inégales, j'en conviens, et nous allons en reparler pas seulement aujourd'hui mais ce mois-ci, je vous le dirai tout à l'heure.

Il faut revoir un certain nombre de points. Mais reconnaissez que les accords Durafour bénéficient aux agents publics territoriaux. Il était normal et absolument indispensable que les Sapeurs-Pompiers bénéficient non seulement des accords Durafour, mais que

leurs cas indiciaires soient augmentés. Alors évidemment il a fallu faire des choix. Et un choix, je n'ai pas peur de le dire, c'est toujours politique. On ne peut pas demander aux communes, aux départements qui ont leur budget de faire des sacrifices considérables. Mais il était normal, il était logique qu'il soit d'abord donné à ceux qui gagnaient le moins. Alors, aujourd'hui, je ne veux pas vous abreuver de chiffres. Je ne suis pas là pour bonimenter en disant que le Sapeur-Pompier de 2^e classe en fin de grade aura tant de plus. Vous le savez combien il aura en plus ? Mille francs. Je ne souhaiterais qu'une seule chose pour les employés de ma commune qui ont vu le statut des Sapeurs-Pompiers, c'est que les agents communaux bénéficient de la même avancée - je parle des Sapeurs-Pompiers -.

Oui, Mesdames et Messieurs, je suis un élu local et l'autre jour, j'ai rencontré des membres de la fonction publique territoriale. Ils m'ont dit : "mais dites- donc la prime de feu là"... J'ai répondu : "oui elle a été augmentée. C'est normal. Elle est passée de 17 à 19 %. Mais elle est intégrée progressivement dans l'assiette du calcul de la retraite". Ils sont ajoutés : "et nous ?". Eh bien moi je vous dis une chose, à partir du moment où les policiers, les gendarmes, les gardiens de prisons bénéficiaient de l'intégration de la prime dans le calcul de leur retraite, il était normal que vous en ayez autant. Mais reconnaissez de votre côté que cela représente une charge pour les communes et les départements. Cette charge bien sûr ils la prendront, mais je dois vous dire que cela fait du bruit dans le Landerneau de la fonction publique territoriale.

M. le Président, vous avez abordé la formation. Cette formation elle est indispensable.

Diversification, évolution des risques, il faut adapter la formation à cela. C'est la condition sine qua non pour que la mission soit bien remplie. Il faut se former pour mieux servir, assurer sa propre sécurité, progresser plus vite dans la carrière.

Il y a dans le statut un progrès, mais il faudra aller plus loin. Par ailleurs, le règlement d'instruction et de manœuvre va être refondu. Il doit l'être, mais en tenant compte des avis de ceux qui sont sur le terrain.

Revenons-en aux revendications sur le statut. Je l'ai dit tout à l'heure, vous trouvez que ce statut n'est pas bon. Moi je trouve qu'il est perfectible. Et c'est pourquoi je prends aujourd'hui solennellement l'engagement que j'ai pris il y a quelques jours en vous recevant : mon Directeur de Cabinet a des instructions pour réunir dans la 2^e quinzaine d'octobre toutes les organisations concernées avec la Direction Générale des Collectivités Locales et celle de la Sécurité Civile pour examiner d'abord 3 points : la situation des Adjudants-Chefs, celle des Lieutenants, et celle des Officiers du cadre A.

Et si j'ai décidé cela, c'est parce que c'est vrai, vous avez saisi le Premier Ministre de vos problèmes lorsque le statut a été publié, et que le Premier Ministre m'a donné pour mission de vous réunir, de travailler sur ces 3 points. Nous le ferons, mais ce ne seront pas les seuls points que nous examinerons.

Et cette réunion de la 2^e quinzaine d'octobre sera suivie d'autres. Il y aura un calendrier qui sera fixé de façon à ce que, ensemble, nous puissions progresser.

Il faut progresser, Mesdames et Messieurs, pour le statut des



(Photos Marc AYACHE)

Sapeurs-Pompiers Professionnels mais il y a une priorité que les Professionnels connaissent, que les Maires connaissent, que je connais en tant qu'élu, c'est le problème des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Pierre JOXE est très attaché à ce statut et il n'est pas le seul. Si je comprends vos commentaires qui parviennent jusqu'à moi vous l'êtes encore certainement beaucoup plus que lui. Ceci dit, je vous affirme que c'est une priorité pour moi. Statut à améliorer pour 20.000 Sapeurs-Pompiers Professionnels c'était indispensable. Statut pour 200.000 Sapeurs-Pompiers Volontaires c'est absolument indispensable.

Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème essentiel - qui n'est pas un problème propre aux Sapeurs-Pompiers, je le dis en passant, c'est aussi le problème par exemple des élus locaux - c'est celui de la disponibilité. Alors si vous avez des solutions, je suis preneur.

Je suis preneur pourquoi ? Parce que, qui dit disponibilité dit effort, et qui dit effort dit effort financier. Ce n'est pas évidemment au volontaire qui touche environ 34 F de l'heure, qu'il faut demander un effort. Alors qui le fera ? L'Etat, bien sûr, en partie certainement, et la Collectivité d'Emploi, pourquoi pas.

Si l'on veut que le Sapeur-Pompier Volontaire existe encore dans des décennies, si l'on veut qu'il soit formé, si l'on veut améliorer le recrutement, il faut d'abord régler le problème de la disponibilité qui est intégralement lié à celui de la formation.

Pourquoi y aurait-il une formation différente entre le Sapeur-Pompier Volontaire et le Sapeur-Pompier Professionnel ? Il faut à missions identiques, une

formation identique. Il faut un recrutement stabilisé. Il y a des baisses dans certaines régions, d'abord à cause du problème de la disponibilité c'est vrai, mais aussi parce que la population se sent moins impliquée, laissant les Professionnels assurer la sécurité. Il faut donc améliorer la situation des Volontaires, mener campagne dans l'opinion pour susciter des vocations, développer les Jeunes Sapeurs-Pompiers, faire l'expérience, je dis bien l'expérience, du service actif de défense. Je dois vous dire que, lorsque j'ai appris qu'il y avait ce service actif de défense, ayant participé à l'élaboration du service des appelés dans la police, j'ai demandé véritablement de voir le dossier. J'ai constaté, et cela m'a donné satisfaction, qu'il s'agissait d'une expérimentation. Il y a actuellement 225 appelés qui font leur Service National dans un Corps de Sapeurs-Pompiers ou dans un S.A.M.U. dans six départements. Mais je crois qu'il faudra voir de très près leur formation et je dois vous dire que j'ai l'intention de saisir mon collègue de la Défense parce que j'en ai appris dans ce domaine des vertes et des pas mûres. J'ai appris récemment, et je considère que c'est inadmissible, qu'on avait affecté comme Sapeur-Pompier un jeune qui n'avait pas été accepté pour le service actif et qui, tenez-vous bien, était susceptible d'avoir des vertiges. Alors je ne le voyais pas au deuxième plan de l'échelle.

Très sérieusement cette expérimentation doit aller à son terme. Un bilan en sera tiré. Mais il ne faut pas évidemment que les jeunes qui effectuent leur service actif de cette manière soient, si j'ose dire, des sous-produits du Service National. Voilà mon problème, c'est une réflexion qui n'engage que moi, mais je crois qu'elle est frappée au coin du bon sens.

Je dois vous dire que le Ministre de l'Intérieur a confié à Alain GILLET, Officier de Sapeur-Pompier Volontaire, une mission pour travailler avec les Professionnels et les Volontaires, avec la Direction de la Sécurité Civile et nous en rendre compte. Il y aura ensuite une concertation et un projet de statut des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui devra bien évidemment être suivi non seulement de décisions réglementaires mais certainement de décisions législatives. Or, je crois que c'est important ce que je viens d'annoncer. La France est riche de rapports, c'est vrai, et ceux qui dorment dans les tiroirs sont nombreux. M. GILLET doit remettre le sien avant la fin de l'année, et aussitôt il faudra effectivement s'atteler à ce problème considérable qu'est le problème des Volontaires. Sans cela il n'y aura pas de modernisation pour l'avenir. Et c'est par là que je vais terminer.

Modernisation des structures. L'organisation actuelle de la répartition des compétences, vous la connaissez : le Maire, le Président du Conseil Général, le Préfet, ainsi que les échelons de commandement dans les départements, la zone, et au niveau national. Notre but c'est de voir des C.O.D.I.S. partout mais pour cela il faut convaincre notamment les Présidents de Conseils Généraux. C'est de voir le 18 partout. C'est de ne pas remettre en cause le partage de responsabilités mais d'accentuer la départementalisation. C'est de développer, mais à leur place et dans leur spécialité, les unités d'instruction et d'interventions de la Sécurité Civile afin qu'elles viennent là, non pas pour concurrencer le Corps des Sapeurs-Pompiers, mais par complémentarité. C'est de moderniser le matériel, ainsi que la façon dont on se porte acquéreur du matériel. C'est un sujet

L'HYPERCOMPETITION!



FONTAINE
120, boulevard Paul Langevin

SAINT-MARTIN-D'HERES
Avenue Gabriel Péri
Tél. : 76.54.16.54

difficile d'équilibre. Il ne s'agit peut-être pas de faire des groupements d'achats nationaux car à ce moment-là on risque de créer des monopoles, mais il ne s'agit pas non plus que deux départements voisins soient équipés de façon totalement différente alors qu'il sont amenés à intervenir ensemble.

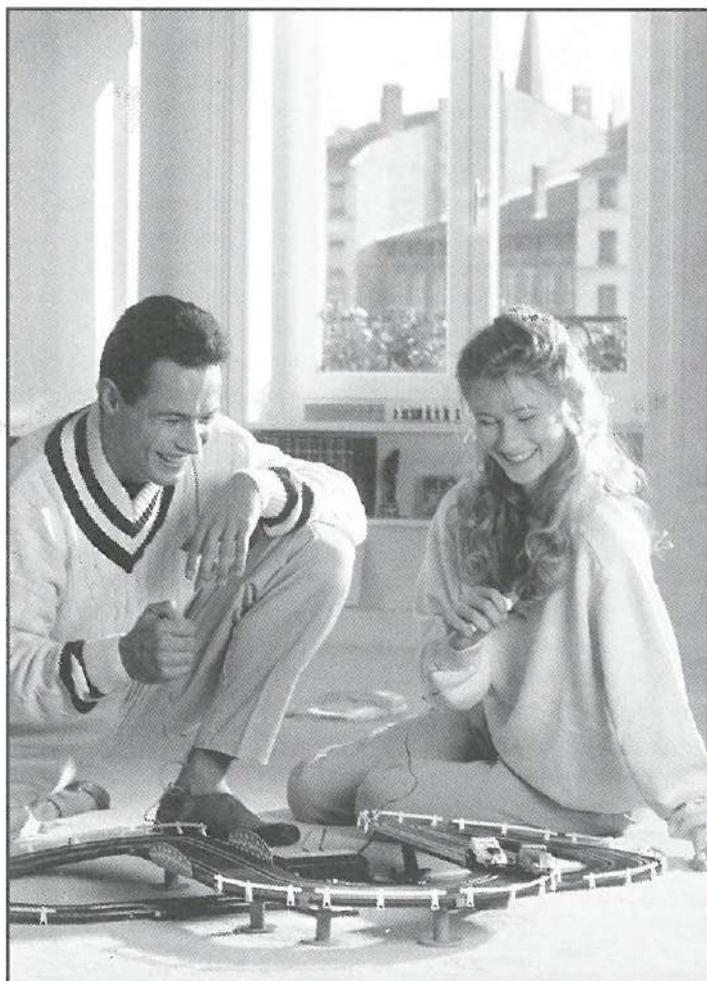
Au niveau de l'Etat, le Premier Ministre a pris des engagements et je ferai une communication au Conseil des Ministres de ce mois-ci sur le renouvellement et la modernisation du matériel à la charge de l'Etat, et en particulier des moyens aériens.

Il faudra définir des normes, intérêt opérationnel d'une standardisation à l'échelle française avec l'échelle européenne. Il faut que la Direction de la Sécurité Civile remplisse son rôle de conseil et d'expertise. Elle le fait. Et puis au niveau de la Direction de la Sécurité Civile, je veux qu'en 1991 des Sapeurs-Pompiers y soient affectés.

Voilà quelques informations, Mesdames et Messieurs. Je voudrais que vous reteniez de cette rencontre quelques principes. Il faut je crois n'exclure personne. La volonté politique je l'ai, elle est à partager. Vous avez parlé

d'une chance, Monsieur le Président. Cette chance c'est qu'il y ait un interlocuteur au plus haut niveau de l'Etat, membre à part entière du Gouvernement qui soit chargé de la Sécurité Civile, cette chance M. le Président, si vous le voulez bien, nous la courrons ensemble. Maintenant, Mesdames et Messieurs, j'ai senti l'ambiance de ce Congrès. Je suis d'ailleurs en état d'infériorité totale par rapport à vous parce que vous avez une épaulette, et moi je n'en ai aucune.

Je vous dispense de m'applaudir.



ON EST BIEN

**BIEN
CHEZ
SOI.**



La Maison de l'Énergie

CE N'EST PAS PARCE QUE VOTRE ENTREPRISE ROULE BIEN QU'ELLE EST EN SECURITE.

Vous êtes chef d'entreprise, vous avez la responsabilité de votre personnel, des trajets qu'il effectue quotidiennement. Vous devez lui apporter le complément de formation indispensable à la qualité de son travail et à sa propre sécurité : **un stage spécial formation professionnelle.**



CENTAURE RHONE-ALPES

Autoroute Alpine A 43 - 38080 L'ISLE-D'ABEAU (accès A 43 ou RN 6) - Tél. : 74.27.07.77

CENTAURE MIDI-PYRENEES

Autoroute A 62 - Echangeur de St-Jory - 31150 BRUGUIERES - Tél. : 61.09.07.77

CENTAURE NORMANDIE

Autoroute Paris-Normandie - Aire de Bosgoüet - 27310 BOURG-ACHARD - Tél. : 32.42.07.77

"CENTAURE"

L'ENTREPRISE PEUT INVESTIR DANS LA SECURITE ROUTIERE



Les accidents de la route ne touchent pas seulement les familles... Les entreprises aussi sont confrontées à ce genre de désagrément et trop souvent, de drames.

Aujourd'hui, le développement économique se fait aussi sur les routes et pourquoi ne pas prévoir ce qui peut arriver à vos salariés ou à vos collaborateurs ?

Lorsque l'on prend conscience que dans la majorité des cas, des gestes simples peuvent éviter le choc, cela vaut peut-être la peine de consacrer quelques moyens à l'information et la formation qui évitera des dépenses inutiles, des peines et épargnera sans doute des vies humaines... Bref, l'entreprise, elle aussi peut contribuer à combattre ce fléau national... les accidents de la route.

Une méthode et des moyens.

Depuis quelques années, il existe d'ailleurs des centres qui proposent autre chose que des leçons. CENTAURE par exemple est installé à l'Isle-d'Abeau et a mis au point une méthode unique avec des moyens uniques en France : des pistes avec des plateaux d'exercices dont un avec une plaque tournante ; des revêtements travaillés humidifiés par exemple ; des véhicules équipés de radio mobile ; des équipements pour permettre à la fois le bilan visuel du conducteur et le diagnostic de l'auto.

Mais la force de CENTAURE et ses résultats, proviennent de sa fameuse méthode basée sur la reconstitution "à blanc" des principaux types d'accidents. Les situations critiques sont ainsi vécues par les stagiaires du centre avec pour témoin l'animateur CENTAURE, qui a sous sa responsabilité cinq à six véhicules spécialement équipés pour amplifier les réactions à très faible vitesse et reliés à lui par radio. Durant les stages, les conducteurs vivent les situations par demi-groupes et pendant que les uns sont au volant, les autres sont avec l'animateur, peuvent participer à l'appréciation, aux commentaires. Auparavant, l'animateur a fait monter chacun avec lui, pour une démonstration en "situation".

Une méthode, un outil, CENTAURE fait plus que former les conducteurs aux réflexes qui sauvent. La responsabilisation qui seule peut permettre d'éviter des accidents est affaire de suivi, de persistance et de perspicacité.

CENTAURE propose donc une démarche pour les entreprises et leurs salariés, un véritable engagement sécurité. Le contrat sécurité routière entreprise comporte notamment une formation du "monsieur sécurité routière" de l'entreprise, deux ans de suivi avec points semestriels, une étude des causes de chaque accident qui surviendrait pendant deux ans, un recyclage gratuit du personnel impliqué en cas d'accident. Tous ces engagements montrent à l'évidence que CENTAURE ne fait pas de la formation en matière de sécurité routière, un simple marché.

Dans ce domaine plus que dans tout autre, il serait cynique de penser qu'il ne peut y avoir de marché sans résultats concrets...

La formation-sécurité est donc l'essentiel du contrat certes et CENTAURE y apporte tous ses soins. Des stages de deux jours pour des groupes de 18 personnes maximum, permettent d'étudier les risques, d'analyser les situations de perte de contrôle du véhicule et d'apprendre les bons réflexes, les bonnes parades, mais aussi de sensibiliser le conducteur aux risques permanents, de responsabiliser chacun d'entre eux à l'importance de l'entretien des véhicules de la société.

Au-delà, le suivi sécurité de CENTAURE est la mise en place de relations sur deux ans, avec un spécialiste qui suivra plus particulièrement votre entreprise et les conducteurs les plus confrontés aux risques...

Un ambassadeur choisi au sein de l'entreprise formé gratuitement pour ce rôle sera le relais avec CENTAURE. Bien sûr, avant toute décision de contrat, CENTAURE propose de faire un diagnostic sécurité routière de l'entreprise. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il faut que la direction soit convaincue du bien fondé des investissements à faire, pour que la démarche ne soit pas un feu de paille qui, outre de donner une bonne conscience, n'aurait d'autre résultat à long terme que celui de "sécuriser"... donc de rendre plus vulnérable aux situations les plus inattendues qui sont celles que l'on retrouve malheureusement sur la route et qui sont les causes les plus fréquentes d'accidents.

J.J.C.



Le Comité Exécutif



**Lieutenant
Jackie JEYMOND
Président.**



**Lieutenant-Colonel
René PAILLOT
1^{er} Vice-Président.**



**Lieutenant
Jacques PERRIN
Trésorier Général.**



de l'U.D.S.P. de l'Isère



**Capitaine
Gérard BRUNEL
Vice-Président
Sud-Isère.**



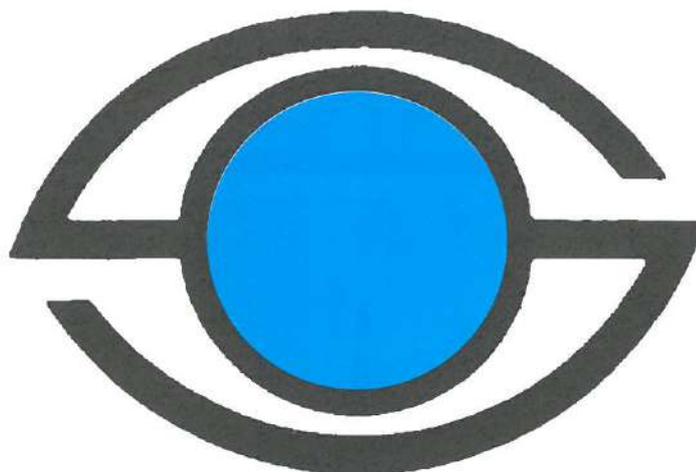
**Lieutenant
Michel DUC
Vice-Président
Nord-Isère.**



**Lieutenant
Pierre CROIZAT
Secrétaire Général.**



(Photos Marc AYACHE).



SOCOTEC

ENVIRONNEMENT

**Contrôle de la construction - Contrôles réglementaires
Hygiène et Sécurité - Contrôles de fonctionnement
Entretien - Maintenance - Environnement**

AGENCE DE GRENOBLE :
Z.A. du Rondeau
1, rue Docteur Pascal
B.P. 289
38434 ECHIROLLES CEDEX
Tél. : 76.22.34.45
Télécopie : 76.09.09.50

BUREAU DE BOURGOIN :
Le Delta
14, place Saint-Michel
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. : 74.93.11.93

AGENCE DE LYON :
Immeuble P.D.G. La Part-Dieu
4, bd Eugène-Deruelle
69427 LYON CEDEX 03
Tél. : 78.62.65.11
Télécopie : 78.60.56.05

Le Lieutenant-Colonel BLANC

a quitté la Présidence de l'Union Départementale au cours d'une manifestation de sympathie et d'amitié

Efficacité et chaleur humaine

Grenoble - Beaucoup de gradés Officiers supérieurs des Sapeurs-Pompiers de tout le département et de personnalités, assistaient vendredi 19 octobre à 18 heures, dans les salons du Conseil Général, à une manifestation de sympathie et d'amitié organisée en l'honneur du Lieutenant-Colonel BLANC, qui quittait la Présidence de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Le Lieutenant-Colonel BLANC, cet homme d'action qui a voué sa vie à la sécurité des autres, est à l'origine de la création de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, dont il était jusqu'ici le Président (depuis 1975).

Mais son activité ne s'arrêtait pas là; il a été aussi Administrateur de la Fédération Nationale, Vice-Président, puis Vice-Président Honoraire en 1983, Président de l'Union Régionale Rhône-Alpes. Corrélativement, il a été Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Rives en juillet 1954, Capitaine au mois d'octobre de la même année, Capitaine Inspecteur Adjoint six mois plus tard et Chef de Bataillon le 1^{er} octobre 1972.

"Un départ qui n'en est pas un"

M^e Pierre GRATALOU, 1^{er} Vice-Président délégué, représentant M. Alain CARIGNON, Président du Conseil Général, devait dire entre autres, en s'adressant au Lieutenant-Colonel BLANC : "Je crois que votre

départ n'en est pas un car vous resterez toujours associé à cette Union Départementale qui vous doit tant et je sais que vos collègues Jeunes Sapeurs-Pompiers auront soin de suivre avec diligence votre exemple." Il ne manquait pas de saluer le successeur du Lieutenant-Colonel, le Lieutenant Jacky JEYMOND qui assurera la continuité et le nécessaire renouveau de l'Union Départementale. Le Lieutenant devait d'ailleurs prononcer une allocution ainsi que le Colonel SIBUÉ, Président Honoraire de la Fédération Nationale.

Un Président comblé

Le Lieutenant-Colonel BLANC déclarait qu'il avait été un Président heureux et que beaucoup de ses objectifs avaient pu se réaliser grâce aux élus et en particulier à M. André CHAIZE, l'âme du Service Incendie dans le département qui comprend 5 000 Sapeurs-Pompiers, dont 4 700 Volontaires. Il précisait :

"Je suis un Président comblé, car ayant quitté ma fonction,

MM. Alain CARIGNON et André CHAIZE m'ont demandé d'être auprès d'eux au Conseil Général pour parler des Sapeurs-Pompiers ; ils m'ont fait un grand honneur et ils peuvent être assurés de mon dévouement". M^e Pierre GRATALOU remettait ensuite au Lieutenant-Colonel BLANC la Médaille Départementale, sous les applaudissements de la nombreuse assistance. A son tour le Lieutenant-Colonel BLANC procédait à la remise de la 2^e Médaille de l'Ordre du Mérite de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers au Colonel SIBUE.

Le Lieutenant-Colonel BLANC, qui était accompagné de sa femme et de sa fille, recevait de la part de tous ses collègues un superbe téléviseur couleur et deux billets pour un magnifique voyage en Egypte, avec MTC Voyages.

Outre les personnalités déjà citées, nous avons noté : MM. Didier MIGAUD et Yves PILLET, Députés de l'Isère, Moïse ZALA, Conseiller Général, Jean-Yves TALLEC, Directeur Adjoint du Conseil Général, ainsi que tout le Comité Exécutif de l'Union : Lieutenant-Colonel PAILLOT, Capitaine BRUNEL, Lieutenants DUC, CROIZAT et PERRIN, M. Franck CHAPUS, Directeur MTC Voyages.

René BLACHON
(Extrait de Presse).

L'allocution de Me GRATALOUP



De gauche à droite : le Lieutenant-Colonel BLANC, le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Mlle BLANC, Mme BLANC, M^e GRATALOUP et le Lieutenant JEYMOND.



Les invités sont attentifs aux propos chaleureux du Premier Vice-Président.



(Photos Marc AYACHE)

Allocution de M^e Pierre GRATALOUP, premier Vice-Président délégué, chargé de l'Administration Générale et du Budget, Président de l'Association des Maires de l'Isère.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux et Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Représentants du Centre Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère et son Commandant M. le Colonel POURCEAU,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un honneur tout particulier que je prends la parole ce soir devant vous à l'occasion du départ du Colonel Eugène BLANC de la Présidence de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Je souhaiterais excuser le Président Alain CARIGNON qui, retenu par des engagements, n'a pu être présent ce soir. Il m'a demandé de le représenter compte tenu de mes fonctions de premier Vice-Président du Conseil Général chargé de l'administration départementale et des finances, mais également en tant que Président de l'association des Maires et Adjoints de l'Isère ; les Maires de ce département ayant eu de nombreux contacts avec M. BLANC afin de développer et d'équiper leurs communes en moyens de sécurité.

Le départ n'est pas un mot flatteur pour un militaire car il est synonyme d'une retraite, d'un renoncement, d'une rupture. Il illustre trop le passage d'une vie à une autre manifesté apparemment par l'abandon des fonctions professionnelles ou associatives.

Avec le Colonel Eugène BLANC, je crois pouvoir dire que ce départ en est un sur le plan administratif mais n'en est pas vraiment un sur le plan des motivations et de l'intérêt qu'il a porté à ses responsabilités.

En effet, pour avoir réussi à édifier dans ce département une Union Départementale des Sapeurs-Pompiers corrélativement avec une vie professionnelle déjà fort remplie, il fallait avoir du courage et de la ténacité. Il fallait également avoir la passion pour devenir le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Rives en juillet 1954. Capitaine en octobre de la même année, Capitaine Inspecteur Adjoint six ans plus tard en 1960 et Chef de Bataillon le 1^{er} octobre 1972.

Par delà la passion d'une carrière, s'est également calquée une compétence et une connaissance aiguë des problèmes rencontrés par les Sapeurs-Pompiers. Cela n'est pas un hasard si vous êtes nommé Lieutenant-Colonel Honoraire le 23 novembre 1988 et si vous êtes Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère depuis 1975.

Cette Union Départementale a connu sous votre présidence un essor tout particulier qu'il convenait de souligner. Le sens de l'intérêt général et du bien public lié à une grosse capacité de travail vous a valu l'estime de tous, maniant efficacité et chaleur humaine, générosité et rigueur.

Votre départ ce soir après tant d'années consacrées aux

Sapeurs-Pompiers de l'Isère démontre votre volonté, l'intérêt que vous avez toujours porté à votre mission qui ne s'est pas bornée à un cadre strictement isérois : vous avez en effet été Administrateur de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France puis Vice-Président et Vice-Président Honoraire en 1983. Vous avez également été Président de l'Union Régionale Rhône-Alpes des Sapeurs-Pompiers et je cesserai ici l'énumération de ces titres car je serais obligatoirement partial.

Je crois par conséquent que votre départ n'est pas un car vous resterez toujours associé à cette Union Départementale qui vous doit tant, et je sais que vos collègues Jeunes Sapeurs-Pompiers auront soin de suivre avec diligence votre exemple.

Permettez-moi au nom du Conseil Général de l'Isère, au nom de tous ses élus, de vous transmettre mes remerciements pour l'action qui a été la vôtre et vous dire combien j'ai été personnellement sensible à la qualité de votre contribution à la promotion de votre Union Départementale.

A travers cette cérémonie, l'occasion m'est donnée de me féliciter du fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours dirigé par le Colonel POURCEAU, ainsi que de l'engouement de ses personnels qui n'hésitent pas, Volontaires ou Professionnels, à donner beaucoup pour les autres et pour la sécurité de tous. Ces hommes illustrent le courage et le prestige d'une activité qui

mériterait d'être encore mieux connue et appréciée. Leur dignité, leur disponibilité permanente ont suivi votre exemple et votre modèle. Le département est fier de leur réussite à laquelle vous avez largement contribué, et qui est ce soir également la vôtre.

Qu'il me soit également permis de saluer votre successeur, le Lieutenant Jacky JEYMOND, dont je suis persuadé qu'il saura assurer la continuité et le nécessaire renouveau de l'Union Départementale.

Je vous souhaite par consé-

quent un heureux départ et puis vous assurer que cette maison qu'est l'Hôtel du Département restera la vôtre, compte tenu des liens privilégiés qui unissent, grâce à votre action, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et le Conseil Général.

Allocution du Lieutenant JEYMOND, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Monsieur le Premier Vice-Président du Conseil Général représentant Monsieur le Président Alain CARIGNON,
Monsieur le Président de la Commission Administrative des Services Incendie,
Messieurs les Elus,
Monsieur le Président d'Honneur de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français représentant Monsieur le Président Bernard JANVIER,
Mesdames,
Messieurs,
Chers Collègues,

Jamais comme aujourd'hui je n'ai autant ressenti le poids de mes responsabilités. Au sein du Conseil d'Administration de l'Union Départementale depuis 1983, j'ai vécu dans le sillage d'un homme qui à lui seul était l'Union. La passation des pouvoirs a été faite bien sûr, mais le moment que nous vivons, nous l'avons repoussé le plus tard possible et maintenant il faut se rendre à l'évidence. Une page importante de la vie de notre Association se tourne en ce moment devant vous et cette cérémonie dont je mesure l'ampleur m'effraie un peu.

Celui qui s'en va, devoir accompli, peut être fier de son passé. L'Union a progressé, passant de simple Association de gens passionnés et animés d'un même idéal, à une institution dont la vocation sociale est allée en s'affirmant, au point d'être sinon la première, en tout

cas une des meilleures de France.

Certes, nous le savons tous, tout n'est pas parfait. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que des lois, décrets et autres textes en vigueur, ne nous permettent pas d'en faire plus pour le moment. Toutes les Unions aujourd'hui, sous l'impulsion de notre très dynamique Président National, travaillent âprement ce sujet mais les lourdeurs administratives bien connues et le laxisme de l'Administration Centrale ralentissent le processus.

Concernant la Formation, autre volet important et ô combien controversé de l'action de notre Union, c'est grâce à l'action du Colonel BLANC que, dès 1982, une importante subvention avait pu être obtenue et versée depuis, chaque année. Il est certain qu'au fil des ans nous aurions souhaité la voir sensiblement augmenter, nous permettant ainsi de faire dans de meilleures conditions notre entrée dans le 21^e siècle, les premiers bénéficiaires en étant bien sûr les contribuables. Mais une progression lente mais sûre n'est-elle pas souvent préférable ? Ce qui est préférable c'est aussi que cette subvention soit versée à l'Union et de ce fait ne soit pas intégrée au budget départemental qui l'engloutirait. Il nous est plus facile de la gérer en la personnalisant et elle devient de ce fait plus facilement défendable. De toute façon cela



(Photo Marc AYACHE)

était et c'est le vœu des Présidents du Conseil Général qui se sont succédés.

L'action du Colonel BLANC a aussi largement dépassé les frontières du département. Vice-Président puis Président de l'Union Régionale Rhône-Alpes, il a su rassembler tous les Sapeurs-Pompiers de notre Région. Son action passée de Vice-Président de la Fédération Nationale et maintenant de Vice-Président de l'Œuvre des Pupilles, est intense mais discrète. Il fallait, mon Colonel, le dire, au risque d'atteindre votre modestie, et cela est fait.

Nous avons dépassé avec vous le stade artisanal pour vivre une grande Union Départementale. Toujours à l'écoute des autres,

Ci-dessous :
M^r GRATALOUP remet au Lieutenant-Colonel BLANC la Médaille Départementale sous le regard du Lieutenant JEYMOND, de M. CHAIZE, du Colonel SIBUE et du Colonel POURCEAU (ci-contre).



Le Colonel SIBUE n'a pas manqué de féliciter le Lieutenant-Colonel BLANC pour le travail accompli.



(Photos Marc AYACHE)

vous avez su entendre, conseiller, convaincre vos interlocuteurs, même ceux qui pensaient qu'il fallait faire autrement. Justement reconnu par vos pairs, vous l'avez également été par la Nation puisque vous êtes Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Notre regret est que l'Ordre de la Légion d'Hon-

neur ne vous ait pas été conféré. Nous voulons croire à un oubli qui bientôt sera séparé.

Mon Colonel, je ne terminerai sans associer à ce moment intense celle qui a dû connaître de nombreux moments d'abandon et qui a été pour vous un soutien de tous les instants.

Madame, cette soirée est également la vôtre et par ces quelques présents, les Sapeurs-Pompiers de l'Isère ont voulu vous dire à tous deux, Merci.

Lieutenant JEYMOND
Président de l'U.D.S.P. 38

Allocution du Lieutenant-Colonel BLANC,

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Amis,

Laissez-moi tout d'abord, Messieurs les Présidents, vous remercier pour les mots aimables et élogieux que vous venez de prononcer. Sans fausse modestie, je n'en méritais sans doute pas autant.

Permettez-moi, pendant quelques instants, de ne point cacher mon émotion ; 40 ans d'une vie c'est à la fois long et vite passé.

J'ai tenté, en particulier au cours du dernier quart de siècle, sans doute sans pouvoir y parvenir pleinement, d'accomplir les missions attachées à la Vice-Présidence et à la Présidence que vous m'aviez confiées. J'ai essayé de mériter votre confiance, celle des Sapeurs-Pompiers mais aussi celle de tous les élus. La confiance cela se gagne, mais il faut tout faire pour la mériter et la conserver.

Mais croyez-moi, j'ai été un Président heureux.

Beaucoup de mes objectifs ont pu se réaliser :

* Faire de notre Union, le rassemblement de tous les Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires de l'Isère. A mon départ les personnels des 207



Emu, le Lieutenant-Colonel BLANC est attentivement écouté par tous ceux qui l'entourent.

(Photo Marc AYACHE)

Corps de l'Isère ont adhéré et nous sommes maintenant 5 000 Sapeurs-Pompiers.

* Privilégier l'indispensable complémentarité qui doit exister entre Professionnels et Volontaires.

* Maintenir dans une intelligente activité les Corps de Première Intervention. Ils sont 160 dans le département. Il faut les laisser vivre, les aider à vivre car nous avons besoin d'eux. Le Président JANVIER l'a justement rappelé.

* Participer activement à la Formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels. Les Présidents du Conseil Général qui se sont succédés ont cru en cette Formation et nous ont largement aidés. Je ne cacherai pas, pour les Volon-

taires, que les contraintes professionnelles et les nécessités de la vie familiale rendent de plus en plus difficile cette formation. Et pourtant, nous devons - c'est une exigence - être compétents. Le volontariat représente une richesse sociale qui doit être maintenue.

* Améliorer le capital mobilier de l'Union pour lui permettre de répondre à l'attente de tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère et faire face à tout drame éventuel.

* Avoir des relations confiantes avec les représentants de l'Etat et les élus afin que tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère soient appréciés et respectés.

* Créer un trait d'union entre tous les Sapeurs-Pompiers. En effet, à notre époque il faut communiquer. Il faut faire et

savoir faire mais aussi le faire savoir. Notre revue Le Sapeur-Pompier de l'Isère s'y emploie.

Alors aujourd'hui il vous reste tant à faire, tout à faire. Les Sapeurs-Pompiers sont fiers de leur tradition, de l'unité qui les anime et permet une action efficace pour répondre aux exigences de sécurité.

Mais continuez, défendez le Volontariat. Il est indispensable aux Professionnels eux-mêmes. Et quand on voit dans notre département la cohésion qui existe entre les grands Corps de Grenoble, Vienne, Bourgoin et tous nos Centres de Secours et Centres de Première Intervention Volontaires, on ne peut que se réjouir.

Il faut privilégier les hommes. La force de notre Union n'est que la conséquence du caractère des hommes et des femmes qui la composent. Issus de tous les milieux, animés de qualités de cœur essentielles, à la recherche permanente de cette amitié unique et enviée qui rassemble à tous moments l'ensemble des Sapeurs-Pompiers, ces hommes et ces femmes ne sont-ils pas les éléments essentiels qui façonnent l'âme de nos villes et de nos villages ? Ne sont-ils pas les gardiens des traditions et ne forment-ils pas, en personnifiant le dévouement, l'ossature de toute la vie associative dans nos communes ?

Je m'étais promis d'être bref. Mais les Sapeurs-Pompiers de l'Isère qui me connaissent bien savent que ne le peux pas. Je voudrais vous dire encore tant de choses.

Laissez-moi avoir une pensée amicale et émue pour tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère que j'ai connus au cours de ma longue carrière et qui ne sont plus là, et particulièrement mes

prédécesseurs à la Présidence de l'Union, les Commandants LAFOND et PLANTIER, et aussi tout particulièrement le Colonel PLANTIER qui, beaucoup trop jeune, nous a quittés, alors que son tempérament chaleureux, même si cette chaleur humaine était camouflée par une rudesse qui ne trompait personne, aurait été pour nous tous une aide permanente.

Je veux aussi vous remercier tous sans exception, vous tous qui êtes là et aussi ceux qui sont retenus par ailleurs.

Monsieur le Premier Vice-Président du Conseil Général, je suis très sensible à votre présence, je vous en remercie et vous demande d'être mon interprète auprès de tous les élus qui depuis très longtemps ont permis à l'Union de l'Isère d'être une des premières de France. Le Président Alain CARIGNON m'a personnellement écrit pour me dire ses regrets de ne pouvoir être avec nous. Exprimez-lui à nouveau mes sentiments reconnaissants et l'assurance de tout mon dévouement.

Il est toutefois un élu que je me permettrai de remercier tout particulièrement, un élu pour lequel les Sapeurs-Pompiers de l'Isère ont une véritable vénération. Mon Cher André CHAIZE, vous êtes l'âme du Service Incendie dans le département. Sans vous tout serait différent. Vous avez su apprécier les difficultés d'un département à haut risque, défendu par 5 000 Sapeurs-Pompiers dont 4 700 Sapeurs-Pompiers Volontaires. Vous avez su organiser la survie des Centres de Première Intervention qui vous doivent tant. Vous avez su créer petit à petit cette osmose qui réunit dans l'Isère Volontaires et Professionnels. En mon nom, mais aussi - ils me le permettront encore une fois - au nom de tous les

Sapeurs-Pompiers de l'Isère je vous exprime nos sentiments de grande amitié reconnaissante.

Je ne peux, hélas, nommer tous ceux qui me manifestent aujourd'hui leur sympathie. Mille fois merci aux élus, en particulier à Pierre REY représentant avec le Président GRATALOUP l'Association des Maires ; aux hauts fonctionnaires de ce département et enfin à vous tous mes amis Sapeurs-Pompiers actifs et retraités, sans oublier les représentants des Jeunes Sapeurs-Pompiers et aussi tous ceux qui ont été pour moi des conseillers avisés sur les divers plans des assurances, des finances, de l'expertise comptable, etc...

Le Président JANVIER m'a fait connaître ses regrets de ne pouvoir être présent et je comprends parfaitement. Mais le Colonel SIBUE est là. Je veux lui dire ma joie. Président de notre Fédération de 1977 à 1989 vous en avez été l'âme et le symbole. J'ajouterai que nos relations amicales datent presque de la préhistoire. N'insistons pas, les jeunes ici croiraient que nous sommes beaucoup plus vieux que nous ne le sommes en réalité. Je garde des 12 ans passés à vos côtés à la Fédération un souvenir très agréable.

A tous de l'Isère ou d'ailleurs, à nouveau, merci d'être là, merci au nouveau Conseil de l'Union auquel je tiens à rendre un hommage appuyé.

Je vous ai dit que j'avais été un Président heureux, je suis aujourd'hui un Président comblé. Non seulement, ayant quitté ma fonction de Président, Alain CARIGNON et André CHAIZE m'ont demandé d'être près d'eux au Conseil Général pour parler des Sapeurs-Pompiers. Ils m'ont fait un grand honneur. Ils

peuvent être assurés de mon dévouement. Mais en plus, vous mes amis Sapeurs-Pompiers de l'Isère vous m'apportez à l'occasion de ce départ, un cadeau merveilleux. Ma femme et moi nous vous en sommes reconnaissants et je peux vous affirmer que ce beau voyage que vous nous offrez restera dans nos pensées tout particulièrement comme un souvenir émanant de vous, geste combien tangible de votre amitié.

Je n'aurai garde d'oublier de remercier le Conseil Général de l'Isère qui, en me remettant la Médaille Départementale, me manifeste sa sympathie, et je lui en suis reconnaissant.

Et voilà, maintenant la page est tournée, je vais essayer de profiter de ma jeunesse, car la jeunesse n'est pas une période de la vie, mais un état d'esprit, un effet de la volonté et une qualité de l'imagination.

Quant à vous, mes Amis de l'Isère, continuez à vous rassembler, à travailler ensemble en préservant cette amitié qui s'est forgée au cours de nos missions de sauvetage car ensemble nous devons, comme l'a écrit Antoine de St Exupéry "essayer de construire pour mieux nous sentir frères".

Lieutenant-Colonel E. BLANC



Le Lieutenant-Colonel BLANC décerne au Colonel SIBUE la Médaille de l'Ordre du Mérite de l'Union Départementale.



Assemblée Générale Extraordinaire

le 18 septembre 1990

Les représentants des Corps de Sapeurs-Pompiers de l'Isère se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le mardi 18 septembre 1990 à 18 h 00 à St-Jean-de-Moirans, sous la présidence du Lieutenant JEYMOND, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Ordre du jour

Action Fédérale concernant la parution prochaine de textes réglementaires pris sans concertation avec les Sapeurs-Pompiers.

Après pointage des Corps présents, représentant 134 Corps sur 207 que compte le département, 320 Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires remplissaient la salle.

Le Lieutenant JEYMOND, Président, ouvre la séance, remerciant Monsieur Robert VEYRET, Conseiller Général et Maire de St-Jean-de-Moirans, pour avoir bien voulu mettre une salle à notre disposition, ainsi que tous les membres de leur présence.

Le Président présente l'analyse faite par le Président de la Fédération et les Administrateurs Nationaux à une récente réunion à Paris.

- Le Lieutenant-Colonel PAILLOT, 1^{er} Vice-Président, fait part des projets de statuts

concernant les Sapeurs-Pompiers Professionnels et notamment le cas des Officiers.

- Le Colonel POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, répond à une question concernant le projet d'implantation d'une unité de la Sécurité Civile à l'Isle d'Abeau.

- Conscients de la gravité de la situation, les Sapeurs-Pompiers approuvent le principe d'adresser symboliquement une de leurs épaulettes avec un courrier de protestation à Monsieur le Premier Ministre à l'Hôtel Matignon à Paris.

- Cette première action consiste en une résolution nationale que les Sapeurs-Pompiers de l'Isère diffuseront sur l'ensemble du département comme leurs camarades à l'échelon national, par tous les moyens dont ils disposent, notamment auprès des Parlementaires et Elus à chaque niveau, communal ou départemental.

- De son côté, l'Union Départementale adressera à chaque Parlementaire un courrier accompagné du texte de la résolution.

- Monsieur VEYRET, Conseiller Général et Maire de St-Jean-de-Moirans, prend la parole et assu-

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Les Sapeurs-Pompiers Français ont attendu depuis le Congrès de La Baule, la concrétisation de leurs espoirs. Or, l'absence de textes préalables sur la disponibilité, liée à la signature de statuts très imparfaits, empêchera les Sapeurs-Pompiers de remplir efficacement leurs missions.

Devant cette situation, je me permets de vous adresser symboliquement une de mes épaulettes en espérant ne pas être dans l'obligation de déposer la seconde.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Un Sapeur-Pompier
décu et déterminé.

re les Sapeurs-Pompiers de son entière approbation.

- Le Lieutenant GILLET, Chef de Corps du Centre de Première Intervention de St-Jean-de-Moirans, remet symboliquement à

Monsieur VEYRET la résolution.
- Le Président fait part d'un communiqué de presse qui sera adressé au journal le Dauphiné Libéré, prochainement suivi d'un deuxième.

- Après avoir précisé les différentes démarches à accomplir et remis à chaque représentant de Corps les documents nécessaires, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Résolution

Les Sapeurs-Pompiers Français déçus et très mécontents de l'absence d'une véritable concertation avec l'Administration Centrale et de la non prise en compte de multiples propositions formulées par leur Fédération Nationale depuis de nombreuses années, vous font part de leur profond découragement à l'annonce de la parution prochaine de textes réglementaires qui ne permettront pas la nécessaire évolution des Services de Secours Français.

Cela est vrai pour les problèmes relatifs :

Aux Sapeurs-Pompiers Volontaires

et plus particulièrement

- Disponibilité,
- Formation,
- Protection Sociale,
- Intégration des Sapeurs-Pompiers dits "Permanents".

Au Service de Santé

qui réclame depuis des années la reconnaissance et la définition de son rôle.

Aux Sapeurs-Pompiers Professionnels

dont les statuts, sur le point d'être publiés, ne répondent nullement à leur attente quant à leur assimilation aux cadres techniques territoriaux.

Les Sapeurs-Pompiers de France demandent à leur Administration, la même considération que celle que leur accordent les populations, qu'ils sont chargés de protéger et de secourir, et de surseoir à la publication des textes tels qu'ils sont envisagés.

Conseil d'Administration

de l'Union Départementale de l'Isère
au Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères le 12 octobre 1990

Discours du Président aux Administrateurs

Chers Collègues,

Pour reprendre une expression à la mode, nous entrons aujourd'hui dans une logique de guerre. Depuis quelques mois, alimentée par les conclusions plus ou moins erronées de la Commission Nationale de la Formation (Commission DUPUY), par des réflexions plus ou moins neutres prononcées à la Commission Administrative des Services d'Incendie et au Comité Technique Paritaire du 28 juin 1990 page 8, la formation des Sapeurs-Pompiers dans l'Isère est assez sérieusement critiquée. Je cite "les problèmes de formation ne proviennent pas de la Direction Départementale des Services d'Incendie mais sont le fait d'un imbroglio drivé par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers".

Il a paru nécessaire à l'Union Départementale dont le rôle est uniquement administratif dans cette affaire, d'apporter un certain nombre de précisions et de prévoir l'évolution, tout ou moins en ce qui la concerne, de cette formation dans le futur.

J'ai demandé au Colonel BLANC qui a une parfaite connaissance de ce dossier, de donner au Comité Exécutif l'ensemble des renseignements indispensables et je vous indiquerai ci-après, la conclusion à laquelle nous sommes arrivés.

Historique

Dans les années 70-80, la formation des Sapeurs-Pompiers, en particulier des Volontaires, était assurée essentiellement par les Centres de Secours Principaux et la Direction, les cours ayant lieu soit en soirée soit le samedi.

Les responsables de la Direction et de l'Union avaient compris dès 1980 l'importance de la formation et la nécessité de programmer des cours en semaine. Pour le permettre, à l'époque, le Président avait pu obtenir :

- l'habilitation de notre Union Départementale comme organisme agréé par la Formation Continue ;
- le versement d'une importante subvention du Conseil Général pour assurer le remboursement des pertes de salaires des Sapeurs-Pompiers Volontaires participant à des formations en semaine.

Le seul but recherché était à vocation sociale et entré parfaitement dans le rôle de notre Association.

Sur le plan technique, la formation restait sous l'unique autorité du Directeur et des Inspecteurs Adjointes chargés des Secteurs et jusqu'à ce jour l'Union ne s'est jamais immiscée dans l'organisation technique des stages. Elle s'est limitée à donner son avis sur le coût de cette formation et d'alerter lorsque les crédits mis à sa disposition par le Conseil Général risquaient de ne pas suffire.

Au fil des ans et en accord avec le Service Départemental d'Incendie, l'Union a financé en outre :

- les repas pris par les stagiaires,
- les vacations versées aux instructeurs et membres du jury,
- en partie les matériels pédagogiques.

Il est toutefois nécessaire de préciser que l'Union ne reçoit la subvention du Conseil Général qu'au cours du 2^e semestre alors que les pertes de salaire et les frais de repas sont payés dès leur envoi par les responsables de stages.

A la réflexion, cette organisation bicéphale (Administrative "Union" et technique "Direction") peut paraître, à certains mal informés ou animés d'un esprit volontairement critique, être la cause de défaillance, toute relative, de la formation dans notre département. C'est pourquoi le Comité Exécutif vous propose des modifications essentielles dès 1991 pour l'organisation de la formation.

Evolution du rôle de l'Union Départementale dans la formation

L'Union est très consciente et également très fière du rôle qui lui a été confié par les différents Conseils Généraux qui se sont succédés.

Elle entend poursuivre ce rôle :

- L'Union gérera les pertes de salaire et les repas, ce qui permettra aux intéressés, sans attendre le versement des subventions, d'être remboursés dans des conditions prévues en annexe pour autant que les responsables de stages fassent parvenir rapidement les justificatifs exigés.
- L'Union gérera également les vacances versées aux instructeurs et membres du jury.
- L'Union abandonnera l'habilitation qu'elle avait obtenu auprès de l'Organisme Régional de la Formation Continue.
- Le Président de l'Union ne participera plus en tant que tel aux réunions de la Commission d'Etat Major chargée de l'organisation des stages.

Union "le mot qui dérange" et conclusion

On nous a confié une mission : mener à bon port

l'avion Union. Nous avons jusqu'à présent navigué sans trop de difficultés et les 4850 passagers que nous avons en charge nous font confiance. Mais aujourd'hui nous traversons des zones de turbulence qui, au fur et à mesure de notre progression, deviennent de plus en plus dangereuses. Des pirates se sont manifestés et tentent de faire exploser l'avion. Alors là, le pilote que je suis dit NON, dit STOP.

Messieurs les trublions, quelles que soient votre appartenance et les raisons qui vous font agir, je vous ordonne de déposer les armes. Les 4850 passagers ne doivent en aucun cas faire les frais de vos histoires, cela ne les concerne pas car pour eux Union et Evolution ne sont pas synonymes d'Intérêt.

Chers Collègues, le Comité Exécutif fait ces propositions et cette mise au point dans l'intérêt des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, en particulier des 4500 Volontaires. L'Union sera toujours pour eux chaque fois qu'ils le souhaiteront, leur intermédiaire attentif pour exposer à la Direction leurs besoins en action de formation. Nous avons voulu en prenant cette décision, faire cesser les critiques souvent insidieuses et négatives qui attribuent à l'Union des carences qui ne lui sont en aucun cas imputables.

Pour ma part, sachez que je suis déterminé à mener à bien cette mission.

**Société d'études
Gilbert HENRY**

Ingénieur Conseil
Bâtiment - Génie Civil

38601 FONTAINE CEDEX
Tél. : 76 26 05 06
Fax : 76 27 40 17

SHP



Membre de la Chambre des Ingénieurs Conseils de France
Ingénierie Générale

A contribué à l'élaboration
de notre revue

Réunion du Secteur I à Allevard

le samedi 24 février 1990

En présence de :

- Lieutenant-Colonel BLANC, Président U.D.S.P. Isère,
- Lieutenant-Colonel PAILLOT, I.A.D.,
- Capitaine BRUNEL, I.A.D.,
- Monsieur LANGENIEUX-VILLARD, Maire,
- Monsieur ARNAUD, Conseiller Général.

Excusés :

- Colonel POURCEAU, D.D.S.I.S.,
- Lieutenant BERNARD, Secrétaire.

9 h 00

Réception dans la salle de cinéma d'Allevard par le Lieutenant LETEY, Chef de Centre.

9 h 10

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

9 h 15

Il est procédé à l'appel et au pointage des Corps présents :

- C.S.P. - C.S. présents :12
- C.P.I. présents :35

Le Lieutenant BONIN demande que soit adopté le P.V. de la dernière Assemblée.

Adoption à l'unanimité.

Questions écrites

Il est ensuite procédé à l'examen des questions posées par écrit :

QUESTION N° 1 (Pont-de-Claix)

Objet : programme des stages annuels. Actuellement il faut remplir une demande de stage pour

chaque candidat avec à la clé une grosse déception pour les candidats qui ne sont pas retenus. Ne serait-il pas plus judicieux d'adresser à chaque Corps une liste des stages avec le nombre de places qui lui sera accordé ?

REPONSE : le Lieutenant-Colonel PAILLOT précise qu'il y a trop de demandes par rapport aux possibilités. En 1990, il sera créé des pré-stages pour que les stages soient plus équilibrés.

QUESTION N° 2 (Laval)

Serait-il possible d'organiser des stages B.N.S. et Ranimation en une semaine, pendant les vacances scolaires. Nous avons sept Jeunes qui sont étudiants.

REPONSE du Lieutenant-Colonel BLANC : pour les stages départementaux, les secteurs sont autorisés à faire des stages dans leur secteur, les Corps doivent voir avec leur I.A.D.

QUESTION N° 3 (Vaulnaveys-le-Bas)

Il serait souhaitable que le compte-rendu des réunions de secteur soit expédié au maximum un mois après la réunion.

REPONSE du Lieutenant BONIN : un effort sera fait.

QUESTION N° 4 (Herbeys)

Lors de la dernière réunion du Secteur I le 8 avril 89 à Pont-de-Claix, le problème du SIDA a été évoqué. Il est souhaitable de porter des gants pour aborder

les blessés. Ne serait-il pas possible de constituer un groupement d'achat pour s'approvisionner de façon satisfaisante en gants à usage unique et au moindre coût ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : faire des achats collectifs au niveau des Centres de Secours. Le Centre de Secours Principal peut donner les coordonnées de son fournisseur aux Corps intéressés.

QUESTION N° 5 (Claix)

Sur le feu de forêts de Susville-Nantison du mois d'août 89, nous n'avons pu récupérer le matériel suivant : 6 longueurs de tuyaux Ø 70 ; 5 longueurs de tuyaux Ø 45 ; 1 division 70-45 x 45. Nous avons été désengagés du chantier le 19-08-89 à 22 h en ayant reçu l'ordre de laisser notre matériel établi. Mes courriers en date des 15-09-89 et 16-12-89 à la Direction Départementale sont restés sans réponse. Notre matériel est repéré avec les lettres CL en rouge. Que faire ?

REPONSE du Chef de Corps de La Mure : le matériel récupéré a été transmis à la D.D.S.I.S. Pour les Corps qui ont reçu l'ordre de laisser leur établissement sur place, envoyer la "note" à la D.D.S.I.S.

QUESTION N° 6 (Montbonnot-St-Martin)

Pourrions-nous avoir, pour les colonnes feux de forêts, un minibus qui éviterait que le personnel

ne s'entasse à 4 par CCFM lors du transfert D.D.S.I.S.-Centre de Secours Principal Vienne jusqu'à destination sur les lieux des opérations ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : la Direction possède un car, mais pas de minibus. Quelquefois, Grenoble et Vienne mettent le leur à disposition.

QUESTION N° 7
(Seyssins)

1) Un Chef de Corps peut-il refuser de prêter un véhicule d'incendie à un Centre de Secours-Centre de Secours Principal ou D.D.S.I.S. :

- dans le département ?
- hors du département ?

2) Quelle est la notion de réquisition ?

3) Comment connaître la différence entre une simple demande de renfort et une demande de réquisition du Préfet lorsque cette demande se fait par téléphone.

4) Qui paye les frais de remise en état lorsqu'il y a dégâts aux véhicules ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : en urgence, la réquisition est valable par l'autorité immédiatement supérieure.

Pour les Corps intégrés, obligation de mise à disposition dans le département des matériels et personnels.

Le règlement départemental précise l'obligation.

Le problème de la réparation des véhicules sera discuté à la D.D.S.I.S. étant donné l'absence du Colonel POURCEAU.

QUESTION N° 8
(Sainte-Agnès)

Problèmes avec le Docteur COLLIN pour visites d'incorpo-

ration et annuelle ? Difficultés pour le joindre.

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : Si nécessaire, pour les Centres de Première Intervention, voir un Médecin généraliste.

QUESTION N° 9
(Fontaine)

N'y a-t-il pas de risque de confusion, lors d'un accident en service commandé, entre le certificat médical d'accident et la feuille de maladie (pour permettre le remboursement de la Sécurité Sociale). Demande de faire un schéma clair pour cela de même que pour un Accident de Travail avec arrêt (Qui paye quoi ? Comment ? et de quelle façon ?)

REPONSE du Lieutenant-Colonel BLANC : le Ministère de l'Intérieur ne prend pas en Accident de Travail les accidents en service commandé.

Le seul problème est que le Sapeur-Pompier doit faire l'avance d'argent, si nécessaire demander une avance financière à l'Union.

Le Centre de Secours de Saint-Martin-d'Hères peut transmettre un "mode d'emploi" pour les démarches à suivre.

QUESTION N° 10
(St-Hilaire-du-Touvet)

1) Est-ce que les fréquences Sapeurs-Pompiers restent sur la bande 85 Mghz ou passeront sur la bande des 400 Mghz ultérieurement ?

Si oui : Quand ? et que deviendront les postes 85 Mghz ?

2) Organisation stages BNS et Ranimation par les Centres de Première Intervention : tous les Centres de Première Intervention qui dépendent des Centres de Secours Le Touvet, Pontchar-

ra, Allevard, Villard-Bonnot, lorsqu'ils organisent des stages de BNS et Ranimation en informant leurs Centres de Secours concernés, et que ces 4 Centres de Secours cités ci-dessus s'investissent de manière à retransmettre l'information à tous les Chefs de Corps de leurs Centres de Première Intervention concernés.

1) **REPONSE** du Lieutenant-Colonel PAILLOT : Les postes en 85 Mghz ne passeront pas - les nouveaux postes : O.K. La modification des radios dans le Département se fait par étape.

2) **REPONSE** du Lieutenant-Colonel PAILLOT et du Capitaine BRUNEL : chaque Centre de Secours prévient ses Centres de Première Intervention. Chaque I.A.D. est au courant des stages de son secteur, se renseigner auprès de lui.

QUESTION N° 11
(Lumbin)

Stages BNS et Ranimation en semaine.

Serait-il possible d'être informé sur l'existence de ces stages en semaine dans certains Centres du secteur ? Certaines personnes, de par leur travail particulier, ne peuvent se libérer 5 à 6 samedis consécutifs.

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : en dehors des stages départementaux, possibilité d'organisation, mais pas de prise en compte des salaires et repas par l'Union.

QUESTION N° 12
(St-Martin-d'Uriage)

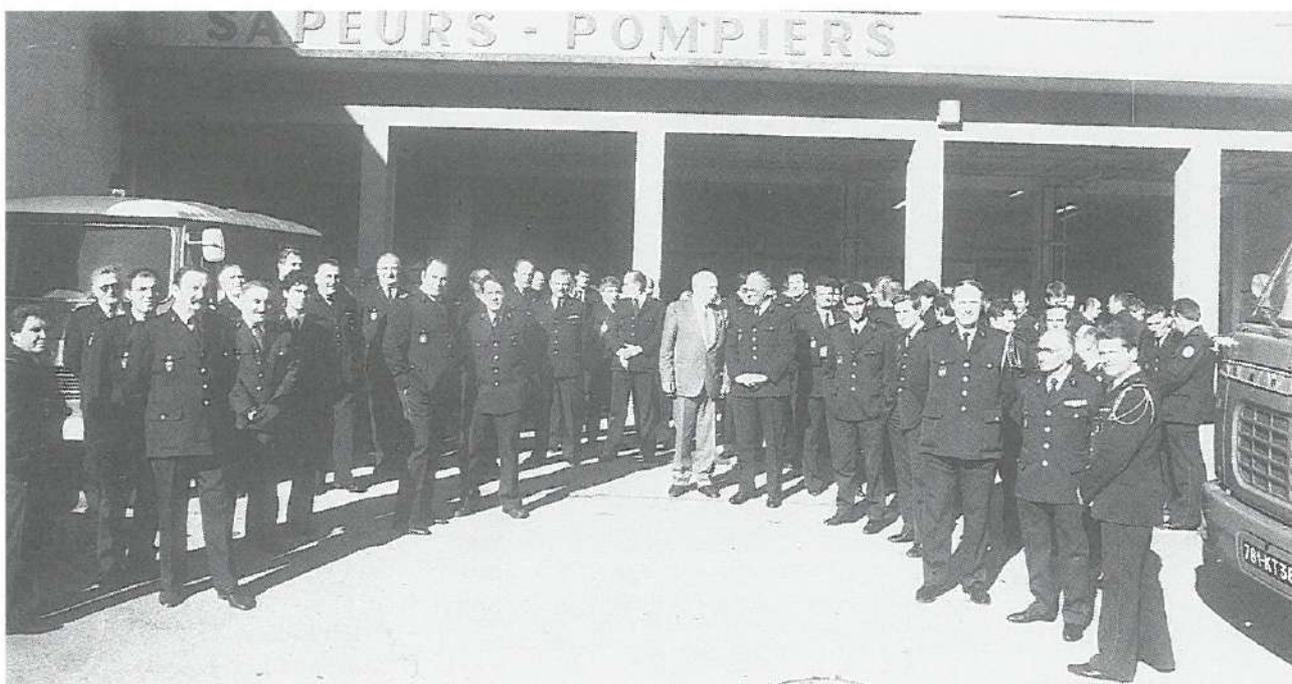
Alerte à la bombe "Hôpital". Que doit faire un Chef d'agrès ou Officier : évacuer oui ou non ? En cas d'accident, explosion, qui est responsable ?



La Tribune et les Officiels



La très nombreuse assistance se montre vivement intéressée



La pause dans la cour du C.S.

REPONSE du Capitaine BRUNEL : appliquer la décision du Chef d'Etablissement de l'Hôpital ou du Maire (article 131-2 du Code des Communes).

QUESTION N° 13
(Jarrie)

Engagement des jeunes - subvention pour la construction d'une caserne pour un Centre de Première Intervention, responsabilité civile et autres ?

REPONSE :

1) Engagement des jeunes à 16 ans.

2) Pas de subvention pour les constructions de caserne pour les Centres de Première Intervention - voir avec le Maire ce qui existe dans le cadre des bâtiments communaux.

3) Assurance, voir le journal n° 1 des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

○ ○
○
○ ○

10 h 00

Suspension de séance, il est procédé aux élections.

10 h 30

Reprise de séance.

Résultats des élections :
C.S.P. - C.S. : votants 12

Lieutenant-Colonel PAILLOT :
- 11 voix - Elu
Capitaine BRUNEL :
- 11 voix - Elu

C.P.I. : votants 35

Lieutenant PONCET :
- 35 voix - Elu

**Questions
diverses non
posées par écrit**

1 - Echirolles : pour les réunions, comment indemniser les participants ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel BLANC : aucune indemnité n'est versée aux participants pour les heures passées.

2 - Meylan : Le Centre de Première Intervention n'intervient plus sur l'autoroute et rocade qui passent devant sa porte ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT :

- plan de secours mis en place par le Préfet ;
- alerter le Centre compétent qui fera éventuellement partir le Centre de Première Intervention Meylan ou autre.

3 - La Mure : rassemblement des personnels féminins Sapeurs-Pompiers à Cauterets (Hautes-Pyrénées), prise en charge des déplacements par qui ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : même régime que pour les Congrès.

4 - Informations

- Du Lieutenant-Colonel PAILLOT : les vacances ne sont pas imposables, ne pas les déclarer.

- Du Lieutenant SUCHET, Echirolles : un vaccin hépatite B est sorti, voir avec les Médecins des Corps, vaccination non obligatoire.

5 - Theys : le seul porteur d'eau du Corps a été mis en alerte pour Morestel, est-ce normal ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel PAILLOT : oui, il faut

parer à l'urgence, c'est vrai pour tous les Corps.

6 - Fontaine : le Centre de Première Intervention a reçu une facture de 1 200 francs par stage effectué en 1989, pourquoi ?

REPONSE du Lieutenant-Colonel BLANC : facture à payer par l'employeur.

En 1990, un formulaire pour accord sera adressé avant le stage, pour accord à l'employeur. Il serait souhaitable que les Sapeurs-Pompiers se fassent inscrire dans les plans formation de leurs entreprises.

Le Capitaine BRUNEL soulève le problème chez les petits employeurs qui favorisent les stages en relation avec leurs entreprises.

○ ○

Avant que la séance ne soit close, le Lieutenant-Colonel BLANC, qui participe à sa dernière réunion du secteur, et quitte la présidence dans quelques mois, attire l'attention de l'assistance sur ce qui a été fait et reste encore à faire en matière de formation, du rapprochement entre les Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels, assurance, vétérance, sport, journal du Sapeur-Pompier de l'Isère, etc...

Annonce la venue du Colonel JANVIER en mars 1990 au Centre de Première Intervention de Meylan.

Avant de clore la séance, le Lieutenant BONIN précise que la prochaine réunion du secteur en 1991, aura lieu à Corenc, et que le Congrès Départemental 1990 aura lieu le 17 juin 1990 au Péage-de-Roussillon.

Le Président
Lieutenant G. BONIN
Le Secrétaire,
Sous-Lieutenant D. BARBIER

Visite des Corps

Une visite des Corps de Sapeurs-Pompiers de l'Isère est envisagée par le Comité Exécutif de l'Union et les Administrateurs concernés.

Ces visites débuteront à compter du 1^{er} février 1991 et commenceront par les Secteurs de Bourgoin et de Rives.

Les Vice-Présidents de Secteurs ont à charge l'organisation du programme de ces visites.



Les Trois Dauphins

- SON CENTRE COMMERCIAL
- SES BUREAUX
- SES APPARTEMENTS
- SON HOTEL

"EN PLEIN CENTRE VILLE"

RENSEIGNEMENTS :

Rue Félix Poulat - 38000 GRENOBLE

Tél. : 76 46 79 80 - Fax : 76 56 93 14

CONTRE LE CANCER LIGUONS-NOUS



LIGUE NATIONALE FRANÇAISE



CONTRE LE CANCER

COMITE DE L'ISERE

8, rue Général Ferrié, 38100 GRENOBLE

76 47 63 63

Mérite de l'Union Départementale

des Sapeurs-Pompiers de l'Isère

Promotion 1989

Colonel Bernard JANVIER
 Colonel Georges POURCEAU
 Colonel André SIBUE
 Lieutenant-Colonel Eugène BLANC
 Lieutenant-Colonel René PAILLOT
 Commandant Jean ANDRE
 Commandant François ARBA-RETTAZ
 Commandant André CHAIZE
 Commandant Henri DANTIN
 Commandant André FELIX
 Commandant André GUILLERMINET
 Commandant Maurice JACQUIER
 Commandant Joseph REVOUY
 Capitaine Georges AUDIBERT
 Capitaine Stéphane BERTHOLOZ
 Capitaine Maurice BESANÇON
 Capitaine Gérard BRUNEL
 Capitaine Maurice BUISSON
 Capitaine Jean GAUTHIER

Capitaine Jacques GIVORD
 Capitaine André JEYMOND
 Capitaine Pierre LANGLAIS
 Capitaine Claude MATHIEU
 Capitaine Jean MEDALIN
 Capitaine Félicien MOUCHET



Capitaine Vétérinaire Malik OUABDESSELAM
 Capitaine Gaston PALIN
 Capitaine Louis PLANCHAT
 Capitaine Paul PROST
 Capitaine Louis RAY
 Lieutenant Gabriel ALLIBE
 Lieutenant Armand BERNARD
 Lieutenant Louis BEYLE
 Lieutenant Gilbert BONIN
 Lieutenant Georges CARTIER-MILLON
 Lieutenant Joseph CHEVALIER
 Lieutenant André CLEYET-MERLE
 Lieutenant Joseph COTTAZ
 Lieutenant Pierre CROIZAT
 Lieutenant Michel DUC
 Lieutenant Pierre FAVET
 Lieutenant Jacky JEYMOND
 Lieutenant Roger MONDANGE
 Lieutenant Roger RAVIGLIONE
 Caporal-Chef Marcel BORDET
 Caporal-Chef PERRET
 Sapeur Nicole KLISNICK

Promotion 1990

Capitaine André ESCALLON
 Capitaine Georges GIRAUD
 Capitaine Paul GIROUTRU
 Capitaine Georges GUIGUET
 Lieutenant Jean ARGENTIER
 Lieutenant Henri ARGOUD
 Lieutenant Marcel BLANC
 Lieutenant André BOYER

Lieutenant Francis CHAUVIN
 Lieutenant Gérard GIROUTRU
 Lieutenant Jean GONSOLIN
 Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER
 Lieutenant Jacques PERRIN
 Lieutenant Raymond PICOT
 Lieutenant Yves PONCET

Lieutenant Claude SPERONE
 Sous-Lieutenant Lucien CARRON
 Adjudant-Chef Roger MANDRAN
 Adjudant Paul FELIX
 Sergent-Chef Lucien GAUTIER
 Sergent Roger JAILLET

Pour la quatrième fois (1977, 1981, 1984, 1989) la Ligue Nationale Contre le Cancer se voit attribuer par Monsieur le Premier Ministre le label "Grande Cause Nationale" pour traduire la reconnaissance des pouvoirs publics de la qualité des actions menées, dans chaque département, dans le cadre de l'Association, et un encouragement à poursuivre ces actions.



La Ligue est la seule Association de lutte contre le Cancer dont est ainsi reconnu le rôle unique et indispensable qu'aucune autre association n'est à même de remplir.

Créée en 1918, déclarée d'utilité publique en 1920, elle est non seulement la plus ancienne association de lutte contre le cancer mais la seule qui fédère 101 Comités Départementaux en Métropole et Outre-Mer, groupant 80.000 bénévoles. Elle ne reçoit aucune aide de l'Etat mais, uniquement, de la générosité publique.

Elle peut ainsi consacrer les sommes reçues à aider, dans toute la France, les laboratoires de recherche existant dans les départements et, dans chacun d'eux, améliorer les équipements hospitaliers, aider à la formation des médecins généralistes, informer le public, aider les malades et leur familles.

LE COMITE DE L'ISERE, créé en 1956, fort de ses 27 Sections Cantonales et Locales, de ses 700 bénévoles, de ses 30.000 adhérents, est la seule association du département à même de remplir, largement et à la fois, quatre grands objectifs nationaux.

C'est ainsi qu'au cours des cinq années écoulées, il a pu affecter :

- Plus de 17.000.000 Francs à l'AIDE A LA RECHERCHE pour des bourses, au financement de matériels de pré-

vention, de dépistage et de soins, aux subventions au Registre du Cancer, au Centre Léon Bérard, aux associations d'anciens malades, aux stages de formation pour les médecins généralistes et les infirmières, aux Prix de Thèse, Journées de Cancérologie, Forum Santé, etc...

- Plus de 600.000 Francs, chaque année, à l'AIDE AUX MALADES et à leurs familles, sur enquêtes d'assistantes sociales.

- A L'INFORMATION DU PUBLIC, par distribution gratuite, chaque année, de plus de 50.000 brochures sur le rôle de LA LIGUE et les différents Cancers, et par 115 conférences en milieu scolaire, militaire et grand public.

Les sommes collectées dans le département y restent affectées à plus de 95% au profit des chercheurs, médecins et malades du département pour que ces derniers puissent être, de plus en plus et de mieux en mieux, "Soignés au Pays".

L'aide privée restera longtemps indispensable pour compléter et, même souvent, pour remplacer celle de l'Etat.

La générosité de tous est de plus en plus nécessaire pour donner aux chercheurs et médecins de l'Isère les moyens d'aller plus vite vers la victoire.

Les aider est un devoir de solidarité nationale.

**Adhérez,
adressez vos dons au Comité
de l'Isère de la Ligue Nationale Contre le Cancer
8, rue Général Ferrié
38100 GRENOBLE.**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

JE SOUTIENS LA LUTTE CONTRE LE CANCER DANS L'ISERE

OUI, je désire apporter mon soutien à l'action du Comité de l'Isère de la Ligue Nationale contre le Cancer

OUI, je désire m'abonner au magazine VIVRE (25 Frs pour un an : 4 numéros)

Je verse par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la LIGUE CONTRE LE CANCER, la somme de :
 100 f 200 F 500 F PLUS

IMPORTANT : pour vous permettre de bénéficier de la déduction fiscale, un reçu vous sera envoyé en retour.

Nom Prénom
 Adresse.....
 Code postal..... Commune

COMITE DE L'ISERE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - 8, rue Général Ferrié
 38100 GRENOBLE - C.C.P. 334-28 T GRENOBLE



France Télécom opère sur un réseau de télécommunications reconnu comme étant l'un des plus modernes et des plus performants au monde. Le Vidéotex, la Télécopie, Alphapage, NUMERIS ouvrent une nouvelle ère de communication.

Pour atteindre ses objectifs, France Télécom consacre d'importants moyens à la recherche, en s'appuyant principalement sur le Centre National d'Etudes des Télécommunications. Le CNET compte près de 4 300 agents et il dispose de sept unités opérationnelles qui couvrent l'ensemble des domaines des télécommunications avec deux axes principaux d'activités : moderniser le réseau actuel et préparer le réseau du futur.

Le CNET Grenoble est l'unité opérationnelle qui a pour mission de concevoir et de réaliser, dans les technologies les plus avancées, des circuits intégrés innovants pour les futurs équipements de télécommunications.

400 chercheurs, ingénieurs et techniciens travaillent au CNET Grenoble. Les thèmes de recherche et de développement s'articulent autour de :

- La conception de circuits pour les télécommunications (TVHD, visiophone, radiomobiles, systèmes de transmission et de communication) avec la mise en œuvre d'outils spécifiques de conception assistée par ordinateur.
- La mise au point et l'assemblage de technologies avancées pour réaliser ces circuits (procédés CMOS 0,7 μ m et 0,5 μ m, puis développement d'un procédé 0,35 μ m) et la préparation de filières pour circuits à très grande vitesse.
- La recherche de base orientée vers la caractérisation des matériaux et des technologies, le développement de nouvelles techniques pour graver des circuits submicroniques (0,25 μ m et au-delà), l'étude des dispositifs nouveaux et la connectique.

Le CNET-Grenoble met les résultats de sa recherche au service de l'industrie française et européenne, il apporte sa contribution au développement de l'économie régionale.

- Le constructeur MATRA MHS réalise une bonne partie de ses circuits intégrés en utilisant une technologie micronique issue du CNET-Grenoble.
- Des circuits, en particulier pour la TVHD, ont été transférés chez SGS-Thomson, avec qui le CNET collabore dans le cadre du projet européen JESSI, en vue de la création d'un centre commun de recherche et de développement qui doit être installé à Crolles. Cette opération est connue sous le nom de "Grenoble 92".
- Plus de 30 sociétés dont BERTIN, ALCATEL, MICROCONTROLE et ANACAD, DOLPHIN INTEGRATION, CEMOTA, SEI, SNLS, COILLARD... ces dernières situées dans la région, développent des produits issus du CNET-Grenoble.
- Le CEA-LETI et le CNET ont uni leurs efforts en recherche de base sur silicium.
- Le CNET-Grenoble participe à 8 projets du programme européen pour les Télécommunications ESPRIT.
- Il collabore enfin avec les Universités et les Ecoles d'Ingénieurs situées à Grenoble.
- Par le canal de la recherche il collabore avec les grands laboratoires du monde.



ŒUVRE DES PUPILLES
ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS
décédés en Service Commandé
27, rue de Dunkerque
75010 PARIS

Tel. : (16.1) 45.26.54.39

ODP

infos

Tu étais généreux sous ton casque brillant



Aujourd'hui, qui va m'aider à devenir GRAND ?

UN SOUFFLE NOUVEAU

NOUS VOULONS :
- vous tenir au courant
des ACTIVITES DE
L'ŒUVRE DES
PUPILLES,

De ses efforts, en
matière de réalisations
Sociales.

- Vous fournir des
INFORMATIONS claires
et complètes.

- Donner un ton et un
dynamisme NOUVEAU
à l'O.D.P.

NOS OBJECTIFS :
Vous aider à mieux
CONNAITRE cette
ŒUVRE.

Vous informer des aides
qu'elle distribue aux
Orphelins.

Vous faire entrer dans la
chaîne qui unit les
Sapeurs-Pompiers et les
enfants de leurs
camarades décédés en
Service Commandé.

L'O.D.P...reçoit...

DES SAPEURS-POMPIERS	(4.247.248 FRANCS EN 1989)	78 %
DES COLLECTIVITES, ETAT, CONSEILS GENERAUX, COMMUNES		20,5%
DES PARTICULIERS		1 %
DES ENTREPRISES		0,5%

Evolution de l'ACTIF, des RECETTES, et DEPENSES de l'Œuvre.

LEGENDE : Col. 1 : ACTIF

Col. 2 : RECETTES

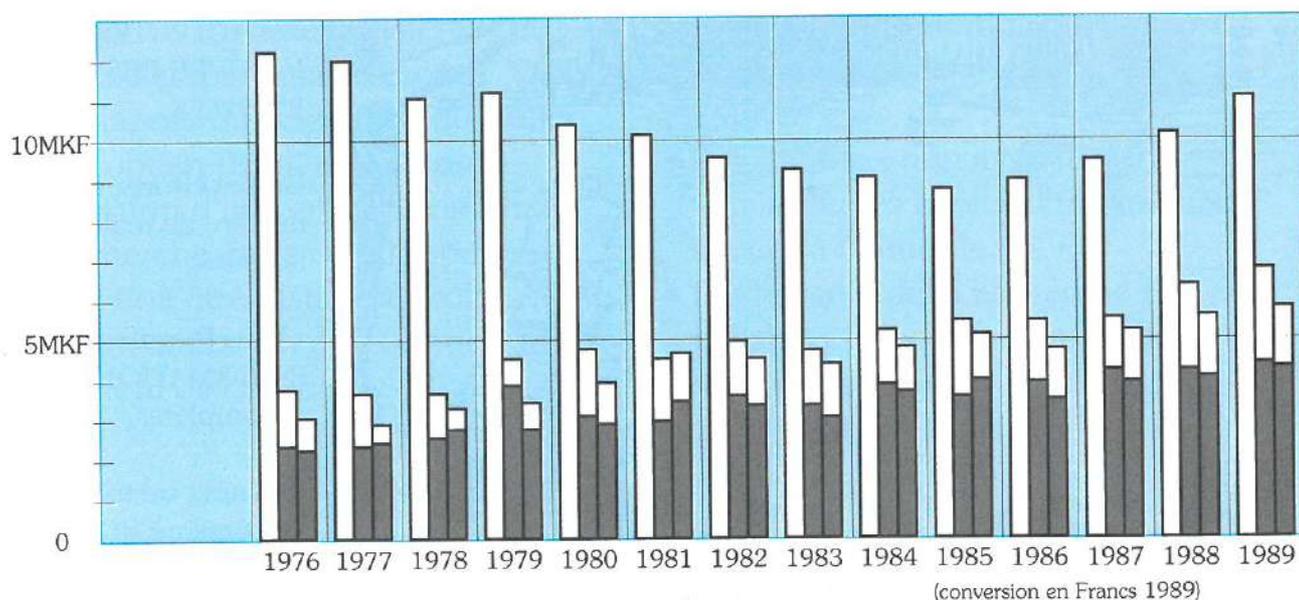
Col. 3 : DEPENSES

Grisé : dons et subventions Sapeurs-Pompiers

Blanc : autres ressources : subventions produits financiers

Grisé : subventions pupilles.

Blanc : dépenses de fonctionnement.

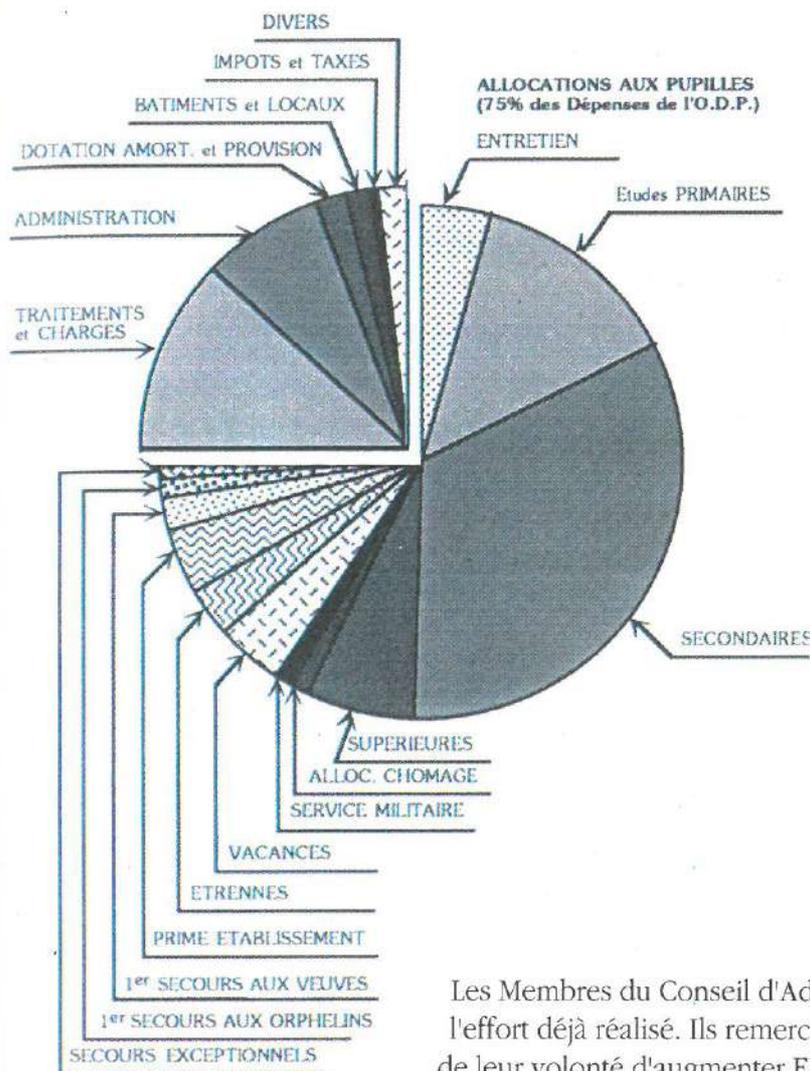


1990

UN GRAND
PAS
EN AVANT

Le C.F.I.,
grâce à la générosité
des Sapeurs-Pompiers
et des Unions Départementales
exprimée en Assemblée Générale 1989,
financement du
Complément Familial d'Indemnisation
de nos orphelins a été mis en place.

L'O.D.P....donne...



MONTANT DES ALLOCATIONS VERSEES A COMPTER DU 1 ^{er} JANVIER 1990	
Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990
Allocations d'ENTRETIEN..... pour les enfants âgés de 0 à 5 ans	2.400,00 Frs
Allocations d'ETUDES PRIMAIRES du C.P. au C.M. 2	3.000,00 Frs
Allocations d'ETUDES SECONDAIRES de la 6 ^e à la Terminale ou apprentissage <i>ces trois catégories bénéficient d'une allocation annuelle.</i>	3.700,00 Frs
<i>Etrennes</i>	500,00 Frs
<i>Vacances</i>	500,00 Frs
Allocations d'ETUDES SUPERIEURES ou formation professionnelle après le BAC (3 trimestres) (maximum 24 ans) Certificat d'inscription en Faculté et tous les 3 mois, certificat d'assiduité aux cours.	4.200,00 Frs
SERVICE NATIONAL.....	1.700,00 Frs
PRIME D'ETABLISSEMENT (unique) - versement à l'âge de 24 ans - ou à la date du Mariage - en situation de mère ou de père célibataire. <i>NOTA :</i> <i>Les sommes versées pour les Etudes Supérieures ou la Formation Professionnelle sont déduites de la prime d'établissement.</i>	30.000,00 Frs
SECOURS IMMEDIAT LORS DU DECES DU SAPEUR-POMPIER Secours unique à la Veuve	8.000,00 Frs
Secours unique à chaque orphelin pris en charge.....	1.000,00 Frs
SECOURS EXCEPTIONNELS AUX JEUNES EN FIN DE SCOLARITE ET SANS EMPLOI (sur fiche d'inscription à l'A.N.P.E. tous les 3 mois) <i>par trimestre (avant service national) :</i> <i>- la 1^{re} année (2 trimestres) ...2.000,00 Frs</i> <i>- la 2^e année (4 trimestres) ...1.750,00 Frs</i> <i>- la 3^e année (4 trimestres) ...1.500,00 Frs</i> <i>(après service national)</i>	1.000,00 Frs

Les Membres du Conseil d'Administration apprécient avec beaucoup d'intérêt l'effort déjà réalisé. Ils remercient tous les Sapeurs-Pompiers, et les donateurs, de leur volonté d'augmenter ENCORE les ressources de l'O.D.P. et lui permettre ainsi, d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

NOS ORPHELINS RECEVRONT EN 1990 : **5 700 000 F**

C.F.I. :

Complément Familial d'Indemnisation
basé sur un quotient familial
plafonné à 2.200 F
tenant compte des Pensions de Veuves,
des Pensions d'Orphelins et
des Allocations familiales.

LE C.F.I. PERMET
A L'O.D.P. D'ALLOUER AUX
FAMILLES ET EN PARTICULIER
A NOS ORPHELINS LES PLUS DEMUNIS,
UN COMPLEMENT FAMILIAL
PERSONNALISE QUI REPRESENTE
POUR 1990 :
100.000.000 DE CENTIMES

Amis qui désirez manifester concrètement votre solidarité agissante envers des enfants, orphelins de Sapeurs-Pompiers, vous pouvez le faire :

- *en sollicitant votre adhésion individuelle à titre de membre honoraire.*
- *en prévoyant une **subvention** annuelle dans le budget de votre société, entreprise, etc...*
- *en accordant passagèrement un **don** du montant de votre choix.*

D'avance, nos enfants vous remercient et vous expriment leur gratitude.

*Le Conseil d'Administration
de l' **O.D.P.***

NOMBRE D'ORPHELINS
A LA DATE DU
31 DECEMBRE 1989
412

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
L' **O.D.P.** EST HABILITEE
A RECEVOIR DONS ET LEGS...



Ce document a été réalisé gracieusement
par l'Agence de Presse - S.F.D. EPURE
73, rue Lafayette - 75009 PARIS
Tél. : 42.85.17.07

Maquette : Christophe ROCHEDREUX

Stage de formation

le hors-chemin avec les C.C.F.M. 4 X 4

**SE BATTRE
CONTRE LE FEU AU
VOLANT D'UN
C.C.F.M. 4 x 4 ne
s'improvise pas,**

**CELA S'APPREND,
UNE ERREUR PEUT
ETRE FATALE.**



Depuis le début de l'après-midi un feu est signalé dans les coteaux, la forêt est proche.

La sirène retentit et déjà les Sapeurs-Pompiers locaux se précipitent sur les lieux, mais vu la grande difficulté d'accès, le Centre de Secours est alerté ; sous les ordres d'un Sous-Officier, une équipe avec deux C.C.F.M. arrive à pied d'œuvre ; de gros nuages menaçants mêlés à la fumée de l'incendie forment un immense panache noir, le vent du Sud se lève, l'odeur de brûlé commence à prendre à la gorge.

Le chemin forestier, caillouteux, escarpé, des passages de plus en plus délicats, monte vers le sommet ; après quelques lacets les ravins sont profonds... enfin ici une plate-forme de retournement...

Les ordres sont donnés : éviter que le feu ne gagne la forêt ;

mais tout à coup, le vent change de direction, des tourbillons de fumées et de cendres chaudes se rabattent sur l'autre versant de la colline...

"Il faut décrocher" crie le Sous-Officier ; en effet la piste est déjà coupée, "nous sommes presque encerclés" constate avec stupeur un Sapeur porté plus en avant ; l'affolement gagne l'équipe...

"Ne vous en faites pas" dit le premier conducteur, avec un calme étonnant, "nous allons nous replier sur cette zone cultivée plus loin, en créant une piste de pénétration ; première petite, blocage de différentiel si nécessaire..." "O.K." répond le second.

Tels deux monstres nos C.C.F.M. couchent la végétation sous leurs passages, les branches craquent, les pneus accrochent sur les cailloux les uns après les

autres... ici un dévers : prudence... là une grosse souche... à contourner... rien ne résiste... OUF... en lieu sûr... ; "nous l'avons échappé belle" soupire un Jeune Sapeur en s'essuyant le front d'un revers de manche.

Bien sûr nos deux conducteurs connaissaient le Hors-Chemin, ils avaient suivi le dernier stage.

En effet le succès d'une opération de lutte contre les incendies de forêt repose essentiellement sur le fait qu'il faut projeter une quantité d'eau suffisante sur le front du feu, en un minimum de temps ; or, notamment loin des villes ou villages où les voies d'accès sont pratiquement nulles, le seul moyen est de la transporter dans des camions citernes 4 x 4 ; ce sont les C.C.F.M.

Mais la conduite de tels engins ne s'improvise pas ; dès que l'on sort d'une voie carrossable,



si le conducteur ne possède pas un certain nombre de connaissances et de la pratique en Hors-Chemin, les risques sont grands, pour lui, mais également pour l'équipe qui sert le véhicule ; plus grandes seront ses connaissances et sa pratique, meilleure sera la rentabilité personnels-engins, la mission sera faite dans de meilleurs délais et beaucoup moins grande sera la fatigue du personnel.

Sans connaissance les véhicules ne sont parfois utilisés qu'à 25 % de leurs possibilités, ou à l'effet inverse un conducteur zélé prend des risques énormes où seule la chance fait le reste, c'est-à-dire préserver des vies humaines.

Au cours des 3 journées de stage de formation des conducteurs en Hors-Chemin, les candidats n'ont pas le temps de s'ennuyer ; sont alternées théorie et pratique.

La première matinée est consacrée à tout ce qui touche la théorie du Hors-Chemin, les

caractéristiques particulières de ces camions dits 4 x 4, le guidage, les pentes, les dévers, la meilleure façon d'aborder les unes ou d'éviter les autres, sachant que des pentes de plus de 70 % peuvent être gravies sans risque si le sol est sec et

dur, un dévers de 30 % peut être passé en respectant les mesures de sécurité, la façon d'estimer ces dernières d'un simple regard, l'obligation d'effectuer des reconnaissances, à savoir qu'il ne faut jamais engager un véhicule en marche avant s'il n'y a pas possibilité de demi-tour.

Sont également traités les treuillages, les mouflages, les pompes, les amorceurs puisque le conducteur est le seul responsable de l'engagement de son véhicule et également de sa mise en œuvre.

Ensuite les stagiaires sont répartis en groupes et les instructeurs ont pour tâche de les prendre en main ; les instructeurs sont tous diplômés de la spécialité "Instructeurs en conduite Hors-Chemin" par l'Ecole Nationale de Valabre.

Des pistes sont tracées où toutes les difficultés sont parfaitement connues par les instructeurs.

Le premier après-midi est consacré à l'abordage de ces der-



nières en initiation afin que le conducteur se familiarise avec l'engin qu'il aura à piloter, la mise en 4 x 4, le réducteur de vitesse, le ralentisseur ; il doit prendre de l'assurance dans ces cabines où il doit se sentir à l'aise et maître de lui, le volant bien en main ; un instructeur est constamment avec lui pour le conseiller, le guider, lui interdire de débrayer, ou par contre utiliser le ralentisseur ou éventuellement stopper net le véhicule si une erreur de pilotage est commise ; en fait l'enseignement se pratique comme pour les Auto-Ecoles.

Le deuxième jour, le matin vérifications journalières sur les véhicules, ensuite salle de cours théorie, notions simples de mécanique ; bien sûr ce n'est pas en quelques heures que les stagiaires sont formés mécaniciens, mais cette merveille qu'est la mécanique, ne demande que respect et admiration, car une bonne utilisation et un bon entretien sont les éléments de survie d'un véhicule.

En effet, en mission chaque conducteur doit effectuer l'entretien journalier du véhicule, vérifier les niveaux, huile, eau, carburant, plein de tonne, nettoyage du filtre à air, signaler d'éventuelles fuites ou anomalies, être capable de remettre en bon ordre l'allumage d'un moteur 4 cylindres, déboucher un carburateur, purger un circuit d'alimentation diesel, etc...

L'après-midi tout le monde se retrouve sur le terrain ; le premier groupe, encadré par un instructeur mécanicien, effectue de la pratique de dépannages simples sur des moteurs montés sur banc, ainsi que du treuillage ou guidage.

Pour le second groupe la conduite dite Hors-Chemin va prendre sa véritable appellation, crabotage du pont avant réduc-

teur de vitesse, repérage du bouton de blocage de différentiel ; un premier stagiaire et c'est parti... première petite, ... ici une montée 50 %, un virage tout à fond, le C.C.F.M. plonge alors dans une fosse, attention au dévers... OUF ! c'est passé... "le camion est-il toujours sur ses roues ?" questionne le stagiaire. "Bien sûr" répond calmement l'instructeur, "maintenant la piste en face, un faux plat, attention à la souche qui dépasse à droite, ne frotte pas les branches à gauche, prend le dévers de face, ne débraye jamais, tout droit une bosse à 100 %, contre-braque... les mains sur le volant..." etc... Ainsi se déroule l'après-midi où chaque stagiaire a dû passer avec tous les instructeurs et avec tous les véhicules mis à disposition. Personne n'est resté inactif, il y a tant de choses à connaître.

Cette conduite n'a absolument rien de sportive, même si certains pensent en arrivant au stage "vive le 4 x 4 évasion ou la foulée verte", ils se rendent vite à l'évidence qu'ils ont entre les mains un C.C.F.M. de près de 8 tonnes, que des missions vont leur être confiées et qu'il faut à tout prix éviter l'accident, les couronnes de lauriers sont pour les cascadeurs ou les amateurs de rallye.

Après le repas du soir pris en commun le suspense commence ; au programme conduite de nuit ; "où allons-nous ?" questionnent les uns, "sur des pistes que vous ne connaissez pas" répondent les instructeurs ; à la tombée de la nuit, formation de convoi, le groupe se dirige vers un site différent, sur une plate-forme le parc est formé, les consignes sont données, chacun devra effectuer son tour de piste, attention au guidage et à la reconnaissance, car la nuit les dangers cachés par la végétation

sont grands, et à la lueur des phares les difficultés paraissent énormes.

1 heure du mat... comme la soirée a passé vite... "ta lampe-torche éclaire mieux que la mienne..." "tu as vu le collègue effectuer son démarrage en côte..." la roue du C.C.F.M. est passée près du rocher..." etc... Les commentaires vont bon train... mais il faut penser à rentrer.

7 h 30 : déjà le dernier jour, entretien journalier sur les véhicules et tout le monde en salle de cours, notions de mécanique : le différentiel et son blocage, mise en pompe..., le rythme est déjà pris.

L'après-midi nouveau suspense ; c'est le contrôle de connaissances ; tirage au sort : chaque stagiaire doit effectuer un parcours de piste et passer aux questions de théorie, les instructeurs ne disent plus rien, mais questionnent ; que de questions biscornues, où vont-ils chercher tout ça, mais ces questions comportent une certaine logique et chacun répond de son mieux.

Il faut également remettre les véhicules en état, lavage intérieur et extérieur, les bichonner en quelque sorte pour reprendre l'expression d'un instructeur.

Pour tenir le programme : 18 h fin du stage, derniers conseils donnés par les instructeurs.

L'Inspecteur Adjoint au Directeur du Secteur est là, il consulte le procès-verbal, se renseigne sur le déroulement du stage, les Chefs de Corps sont là aussi, chacun se pose la dernière question... "Ai-je réussi ?" un peu de stress, comme après chaque examen, mais c'est vite dissipé.

Proclamation des résultats, le major de promotion est félicité,

tous les stagiaires sont reconnus APTES à la conduite dite "Hors-Chemin", c'était une bonne session, les instructeurs se détendent eux aussi, il n'y a pas eu de casse, ils pensent déjà au prochain stage.

Malgré la fatigue générale chacun va se séparer et regagner son Centre respectif, pour

les uns heureux d'avoir appris beaucoup de choses mais il faudra en retenir l'essentiel : utiliser le matériel au maximum des possibilités avec le minimum de risques, en conservant une marge de sécurité ; la mission doit toujours être assurée.

Pour les autres, satisfaits d'avoir fait passer un bon message.

Une seule question reste posée : à quand le prochain recyclage ? ...

Lieutenant
Armand BERNARD,
Instructeur en Hors-Chemin.



Alarme Gardiennage Sécurité

Tél. : 76.96.96.10
pour votre sécurité



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Figurant parmi les 10 plus grands complexes hospitaliers de France, le C.H.R.U. de GRENOBLE est un Etablissement Public de 2.650 lits d'hospitalisation, dans lequel travaillent 7.600 personnes.

Comme **Centre de Soins**, le Centre Hospitalier offre l'ensemble des prestations médicales, chirurgicales et obstétricales. Outre les services d'urgences très complets (appel téléphonique d'urgence par le 15, SAMU, SMUR, ...), le C.H.R.U.G. développe des spécialités de pointe correspondant à sa vocation régionale (greffes d'organes, neurochirurgie, ...) sans pour autant négliger sa place de centre hospitalier général pour l'agglomération grenobloise. Ainsi, ses maternités ont accueilli plus de 3.000 bébés en 1989.

En liaison avec les Facultés de Médecine, le C.H.R.U. de GRENOBLE est un **pôle important de formation** de Médecins (plus de 700 par an). Mais il

assure également la formation d'Infirmiers, de Puéricultrices, de Sages-Femmes, etc... dans ses écoles paramédicales.

Comme **Centre de Recherche**, le C.H.R.U. participe aux progrès médical, biologique et pharmaceutique, avec notamment les équipes INSERM et du CNRS.

Toute correspondance est à adresser :
B.P. 217 X
38043 GRENOBLE CEDEX
Tél. : 76.76.75.75

Le Sauvetage-Déblaiement

Généralités

Les opérations de sauvetage-déblaiement ont été particulièrement développées lors de la seconde guerre mondiale (bombardements) en France mais surtout en Angleterre et en Allemagne.

Il est faux de penser cependant que ce type d'intervention est une mission spécifique en temps de guerre.

Dans le cadre des missions de secours dues à la population et à ses biens, les catastrophes avec ensevelissement de personnes deviennent de plus en plus fréquentes depuis quelques années. Ces catastrophes peuvent être engendrées par :

- des séismes (tremblements de terre),
- des effondrements d'immeubles (explosions de gaz, affouillements, vétusté, vices de construction, etc...),
- des glissements de terrains (crues),
- des accidents de travail ou imprudence (mines, carrières, tranchées, puits, silos...),
- des accidents d'enfants (gravières, sablières).

Quelques exemples

- 29 février 1960 : Agadir (séisme) 10 000 morts,
- 1962 : Clamart (effondrement de terrain) 19 morts,
- 1964 : Paris (effondrement d'immeuble en cours de construction) Boulevard Lefèvre, 21 morts,
- 1972 : Plateau d'Assy (glissement de terrain) 72 morts,

- 1976 : Chine (séisme) plusieurs centaines de milliers de morts,
- 1980 : El Asnam,
- 1980 : Sud de l'Italie, 5 000 morts,
- 1980 : Mexico,
- 1980 : Arménie,
- 1990 : Paris (explosion, effondrement d'immeuble).

Quelles que soient les conditions dans lesquelles se trouvent les victimes ensevelies, la formation du personnel est obligatoire et le matériel utilisé doit être adapté à ce type d'intervention.

Enseignement

L'enseignement du sauvetage-déblaiement est défini par :

- l'arrêté du 13 mars 1967,
- la circulaire n° 353 du 2 août 1967,
- la circulaire n° 460 du 25 octobre 1967,
- la circulaire n° 437 du 24 octobre 1972,
- le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977,
- l'arrêté du 15 avril 1978,
- la circulaire n° 81-61 du 1^{er} septembre 1981.

Ces arrêtés, décrets et circulaires définissent l'enseignement et la pratique du sauvetage-déblaiement ainsi que les conditions d'accès aux différents stages qui ont 3 niveaux de qualification :

- Sauveteur-déblayeur (équipier) : cette qualification est reconnue aux titulaires des spécialités du BNS et Ranimation et qui ont satisfait à l'examen suite à un stage de formation de 40 heures (1 semaine).

- Chef de groupe : cette formation est assurée par un Sergent ou Sergent-Chef et titulaire du Brevet de Chef de groupe suite à un examen après un stage de 80 heures (2 semaines).

- Chef de section : la fonction de Chef de section est assurée par un Officier ou Adjudant-Chef titulaire du Brevet de Chef de section acquis après un examen suite à un stage de 80 heures (2 semaines).

Cet enseignement est théorique et pratique : généralités sur le sauvetage-déblaiement, chronologie des opérations, technologie des opérations de sauvetage, caractéristiques des matériels, exercices de sauvetage, d'étalement, percement de tranchées, puits, galeries, marche en convoi, etc...

Mission

La mission première du sauvetage-déblaiement est

LE DEGAGEMENT DE PERSONNES VIVANTES

Cette mission principale nécessite :

- le repérage, la détection et la localisation des victimes,
- l'application des méthodes de dégagements enseignées,
- la progression correcte à travers les décombres,
- l'étalement,
- les sauvetages en étages.

Il peut y avoir aussi des missions secondaires (extinction de feux, manœuvre de force, dégagements d'accès, sauvetage d'animaux, récupération

Pour gérer (au mieux)
vos responsabilités...



**Contrôle
et Prévention**

1700 personnes - 70 Centres en France

Agence de Grenoble : 63, avenue de Poisat
38320 EYBENS - Tél. : 76.24.00.26

- CONTROLE DE LA CONSTRUCTION NEUVE
- VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE
- CONTROLE DES EQUIPEMENTS
- PREVENTION DES ACCIDENTS
- BILAN DE SANTE DES IMMEUBLES
- CONTROLE DES INSTALLATIONS
- PREVENTION DES INCENDIES
- ASSURANCE DE LA QUALITE
- CONTROLE DE LA POLLUTION
- SECURITE INFORMATIQUE
- FORMATION - SELECTION

RHONE-POULENC UN GRAND DE LA CHIMIE MONDIALE

Comptant parmi les grands groupes chimiques et pharmaceutiques mondiaux, RHONE-POULENC a centré ses activités autour des trois grands pôles étroitement complémentaires :

- les sciences de la vie appliquées à l'homme, à l'animal et au monde végétal,
- les nouveaux matériaux et la chimie d'application,
- les grands intermédiaires chimiques.

Sur le plan opérationnel, ces activités sont organisées en cinq secteurs :

AGRO, FIBRES ET POLYMERES, SPECIALITES CHIMIQUES, INTERMEDIAIRES ORGANIQUES ET MINERAUX, SANTE.

Usine des ROCHES

38370 SAINT-CLAIR-DU-RHONE

Téléphone : 74.31.30.00

PRODUITS DESTINES AUX MARCHES

- de la détergence,
- de l'alimentation animale,
- de l'industrie alimentaire.



d'objets de première nécessité, recherches de cadavres, etc...).

Technique opérationnelle

Si l'ampleur des dégâts peut être évaluée assez rapidement, il n'en est pas de même pour ce qui concerne le nombre de victimes et leurs emplacements.

Pour réaliser le dégagement des personnes vivantes dans les meilleures conditions, le personnel spécialisé doit travailler avec ordre et méthode.

Le plan de travail programmé par le Directeur des secours doit être établi en fonction :

- de la situation constatée ;
- des résultats recueillis au cours de la reconnaissance.

Ce plan peut être modifié au cours de l'intervention en fonction d'éventuels éléments nouveaux.

Reconnaissance

La reconnaissance est indispensable à tous les échelons du commandement. Le nombre de Sapeurs-Pompiers à engager est fonction de l'importance de l'accident.

La reconnaissance est basée sur l'observation et l'information.

La reconnaissance primaire étant effectuée, il est impossible alors de mettre en place les moyens en personnels et le matériel en vue de l'exécution des sauvetages.

LES OPERATIONS DE SAUVETAGE peuvent être classées en 5 types :

- 1 - Dégagement des victimes de surface.
- 2 - Recherche dans les parties peu endommagées et coins de survie.
- 3 - Recherches approfondies par la détection et la localisation.
- 4 - Enlèvement sélectionné des décombres.
- 5 - Enlèvement général des décombres.

Pour les recherches approfondies par la détection et la localisation, 2 méthodes qui ne sont pas concurrentielles mais complémentaires sont employées :

- a - à l'aide des appareils spéciaux (géophones ou géostéréophones),
- b - les chiens (équipes cynophiles).

Personnels qualifiés dans le département

Les formations sont faites pour les équipiers aux Centres de Secours Principaux de Grenoble et de Vienne, pour les Chefs de groupe au Centre de Secours Principal de Grenoble et pour les Chefs de section, soit au Centre de Secours Principal de Tours, soit à l'école interrégionale de Valabre ou au Bataillon des Marins de Marseille.

- 202 Equipiers,
- 48 Chefs de groupe,
- 9 Chefs de section.

Petit lexique

L'INTENSITE : L'effet des séismes en surface est caractérisé par l'échelle d'intensité. La référence est l'échelle MKS adaptation de Mercalli. Les secousses y sont classées en 12 degrés d'après les dégâts constatés sur la surface du sol. Elle ne tient pas compte des morts.

Echelle d'intensité MERCALLI

Degré 1 : secousse imperceptible par l'homme, présente seulement sur les sismographes.

Degré 2 : secousses ressenties par les personnes situées aux étages supérieurs.

Degré 3 : secousses ressenties par un certain nombre d'habitants.

Degré 4 : ébranlement constaté par quelques personnes en plein air, vibration de vaisselle.

Degré 5 : ébranlement constaté par toute la population, réveil des dormeurs, ébranlement des meubles, des lits.

Degré 6 : des personnes effrayées sortent des habitations, arrêt des pendules, vaisselle brisée, chute de plâtre.

Degré 7 : maisons légèrement endommagées, murs lézardés.

Degré 8 : sérieux dommages, fentes béantes dans les murs, fissures dans les terrains humides, chutes de rochers en montagne.

Degré 9 : de solides maisons de construction sont sérieusement endommagées, un grand nombre rendues inhabitables.

Degré 10 : la plupart des bâtiments en pierre et la charpente sont détruits avec leurs fondations.

Degré 11 : destruction totale des bâtiments, des ponts, des digues, crevasses dans le sol, grands éboulements de terrain.

Degré 12 : rien ne demeure plus des œuvres humaines, changement dans la topographie, formation de grandes failles, rivières détournées de leurs cours.

LA MAGNITUDE : La magnitude est calculée à partir de la vitesse du sol dans les observatoires sismologiques.

L'échelle de magnitude dite de RICHTER est graduée de 1 à 9 (9 étant le plus grand séisme enregistré).

Exemple : El Asnam : Magnitude 7,5

Intensité 10

L'EPICENTRE : C'est le

point de la surface du sol le plus proche du foyer.

Plus le foyer est proche de la surface, plus l'intensité est forte.

Conclusion

L'efficacité dont ont fait preuve certaines unités de secours (une équipe sauvetage-déblaiement du Centre de Secours Principal de Grenoble est intervenue

en 1980 en Italie du Sud - 5 000 morts) intervenues à l'occasion de calamités naturelles ou de sinistres importants survenus à l'étranger ou sur le territoire national, montre l'intérêt qu'il y a lieu de porter au développement de cette spécialité.

Capitaine J.J. GUERCHET
CSP Grenoble

E. LECLERC

SAINT-MARTIN-D'HERES

Rue du Pré Ruffier

Nouveau Centre Ville

Les produits de tous les jours,
moins chers !...

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30

Vendredi de 8 h 45 à 20 h sans interruption

Samedi de 8 h 45 à 19 h 30 sans interruption

**PORTES GRILLES
DE VENTILATION**

pour postes
de transformation MT/BT

**TOLERIES
SUR PLANS**

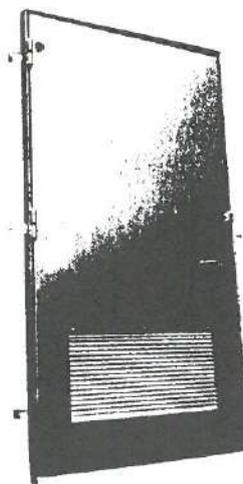
T.C.S.

B.P. 19

38170 SEYSSINET

Tél. : 76.96.41.54

Fax : 76.48.21.65



Les équipes cynophiles

Formation

La formation des chiens de recherche et de sauvetage en décombres comprend :

- Une période de 14 à 24 mois de pré-formation est faite après la sélection du Binôme (Maître Sapeur-Pompier et chien).

- Un stage national de formation de 15 jours à Briançon suivi d'un examen qui donne droit (ou non) à l'obtention du Brevet National de Maître Chien de Recherche et de Sauvetage en Décombres.

Les équipes brevetées sont alors opérationnelles et participent à des entraînements bimensuels départementaux et subissent annuellement un test de contrôle opérationnel.

Intérêt des équipes cynophiles

Le travail du chien n'est pas handicapé par l'obscurité, par les nombreuses personnes sur le site, les projecteurs, les gaz, les engins de déblaiement, etc...

Le chien explore très rapidement de grandes surfaces, ses réactions sont plus vives vis-à-vis de personnes vivantes, et il se blesse rarement car il est très agile.

Recherches maître-chiens et sauveteurs sauvetage-déblaiement

L'engagement des équipes cynophiles lors de séismes ou de recherches de victimes permet aux équipes de sauvetage déblaiement d'économiser du temps et des efforts. La rapidité d'engagement reste un des facteurs principal de la réussite, plusieurs équipes (suivant la superficie) peuvent intervenir simultanément (chantiers divisés en secteurs) en sachant que l'on doit garder une réserve disponible de Binôme.

Le chien travaille à jeûn, détendu et sans harnachement.

Bien que possédant une capacité de sélection d'odeurs 1000 fois supérieure à celle de l'homme, le chien ne peut rester concentré qu'une vingtaine de minutes, d'où nécessité de prévoir des périodes de repos compensateurs en faisant tourner les différentes équipes cynophiles. Il y a aussi nécessité de faire travailler 2 équipes ensemble, l'une confirmant la découverte de l'autre (ou confirmant les sons reçus aux capsons ou géostéréophones).

Il est indispensable que les chiens assistent à certains dégagements de personnes qu'ils ont signalés, c'est en fait leur récompense.

Recommandations aux sauveteurs (autres que maître-chien)

- ne pas caresser le chien au travail,
- ne pas distraire le chien au travail,
- ne pas proposer de nourriture,
- attention au chien faisant de la garde d'objet.

Conclusion

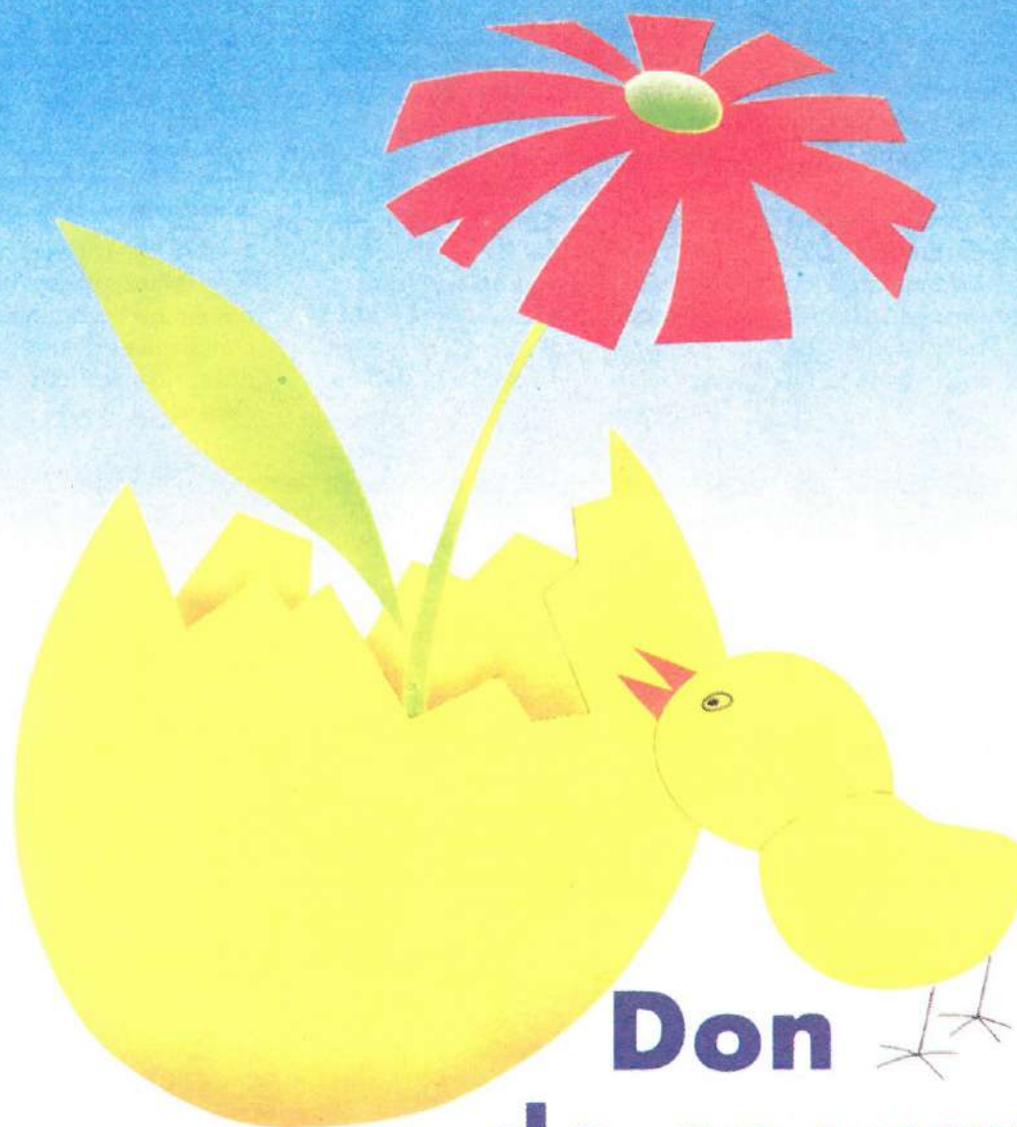
Lors de recherche de personnes ensevelies, l'engagement des équipes cynophiles se fait en complément d'autres moyens de détection (géostéréophones, capsons...).

Quelques règles sont importantes à retenir pour un responsable des secours voulant faire intervenir des équipes cynophiles :

- départ (pour mission de recherche) le plus tôt possible des équipes cynophiles brevetées ;
- ne pas demander l'impossible (un chien ne trouvera que ce qu'il aura appris à chercher) ;
- ne pas demander à un chien en cours de formation d'intervenir, un lieu d'intervention réel n'est pas un terrain d'entraînement ;
- pour tous renseignements ou conseils, contacter le responsable ECIR 38.

Vétérinaire Capitaine
Malik OUABDESSELAM

**Vous avez
LE DON
de faire vivre**



**Don
de sperme**

 **CECOS**

ALPES

Faculté de Médecine - Laboratoire de Cytogénétique
38700 LA TRONCHE - Tél. 76 44 48 11
Minitel 36.15 CECOS

Le Service Actif de Défense

Dans le cadre du Service Actif de Défense, des appelés du contingent sont affectés à titre expérimental dans des Corps de Sapeurs-Pompiers et ce, dans trois départements en France.

Cette nouvelle forme de Service National pourrait être mise en place définitivement si elle donnait satisfaction.

Après une période de formation de 2 mois à l'U.I.S.C. 7 de Brignoles, les appelés sont répartis pour 10 mois dans un Service Incendie.

Actuellement la Direction Départementale et les Corps de Grenoble et Saint-Egrève en sont dotés.

Pour le Corps de Grenoble, par exemple, 20 appelés vont être affectés en 48 x 48 dans les équipes professionnelles : ils participeront à la vie de la caserne : sport, instruction, manœuvre et interventions.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires du département souhaitant effectuer leur Service National sous cette forme doivent impérativement en faire la demande lors du passage au Centre de sélection (3 jours) : préciser alors "Service Actif de Défense, Service Incendie. Département de l'Isère".

Cette formule a été mise en place sur demande, entre autre, de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers pour permettre aux Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires de recevoir une formation et surtout d'acquérir une expérience qui devrait permettre d'optimiser encore les capacités opérationnelles des Services d'Incendie en France.

Elle permet aussi de renforcer l'effectif des Centres qui les accueillent.

Lieutenant-Colonel PAILLOT
CSP GRENOBLE

ATO CHEM

groupe elf aquitaine



USINE DE BRIGNOUD

14, avenue Robert Huant
38190 BRIGNOUD

Tél. : 76.71.40.07 - Télex : 320 712

Produits chimiques

Fabrications de plastiques
PVC et de produits dérivés
du phosphore

SIEGE SOCIAL :

4 et 8, cours Michelet
La Défense 10 - 92800 PUTEAUX

Vous aimez la vie... aidez à la donner

Avoir un enfant semble être une chose simple... Et pourtant, les obstacles sont nombreux, voire infranchissables pour certains couples.

La stérilité touche aussi souvent l'homme que la femme. Quelquefois, des traitements sont possibles. Quand ce n'est pas le cas, d'autres solutions existent : certains couplent adoptent; d'autres choisissent d'avoir un enfant à l'aide d'un don de sperme. Ils sont 3000 à s'adresser chaque année pour cela dans les 20 CECOS français, 100 au CECOS-ALPES. Déjà, plus de 20 000 enfants sont nés. De nombreux couples désirent devenir parents. Aidez-les. Après avoir goûté au bonheur d'être père, partagez-le avec d'autres.

Comment ?

Un peu d'histoire

L'insémination artificielle avec don de sperme (I.A.D.) a un peu plus de 100 ans puisque la première tentative réussie date de 1884, aux U.S.A.

Depuis les années 40, il est possible de congeler les spermatozoïdes sans modifier leur aptitude à la fécondation; et les premières naissances d'enfants conçus avec des spermatozoïdes congelés datent de 1953.

La congélation permet de différer le recueil du sperme de son utilisation. Les CECOS ont été créés depuis 1973 pour assurer la congélation et la conservation des spermatozoïdes. Ils sont chargés de vérifier que le sperme peut être utilisé le plus efficacement possible pour obtenir une grossesse en évitant de transmettre des maladies héréditaires ou infectieuses.

Comment est traité le sperme ?

Le sperme est mélangé à un milieu cryoprotecteur avant d'être conditionné en paillettes de 0,25 ml, puis d'être congelé dans les vapeurs d'azote liquide, à - 196°, jusqu'au moment de

son utilisation. Nous savons maintenant que les spermatozoïdes humains peuvent être conservés durant plus de 10 ans sans que leur pouvoir fécondant soit altéré.

Pourquoi donner du sperme ?

Pour aider un autre homme, une autre femme à devenir père et mère, à aimer encore plus la vie... Parce que ce désir de devenir parents en concevant un enfant ne peut se réaliser que si d'autres hommes, d'autres couples sont solidaires de leur projet.

A qui nous adressons-nous ?

Aux hommes âgés de moins de 55 ans, déjà pères, ayant l'accord de leur épouse ou de leur compagne.

Comment donner son sperme ?

En prenant rendez-vous auprès du secrétariat du CECOS (76 44 48 11).

Lors de cette première visite :

- Vous serez reçu par un médecin du CECOS qui répondra à toutes vos questions et s'informerera de vos antécédents médicaux.
- Vous pratiquerez ensuite un premier recueil de sperme fait par masturbation au laboratoire. Vous pourrez si vous le désirez être accompagné de votre femme.
- Un examen de sperme et un test de congélation seront faits. Si le sperme tolère la congélation, on vous deman-

dera de revenir quelques fois.

Bien entendu, vous serez libre de déterminer le jour et l'espacement de vos visites. Vous viendrez à votre rythme. Différents tests sont également pratiqués sur une prise de sang pour définir le groupe sanguin et vérifier l'absence de maladie transmissible à l'enfant.

Quelles garanties offre le CECOS ?

Un don anonyme : toutes les précautions sont prises pour que les informations recueillies concernant le donneur ne soient pas accessibles aux personnes étrangères au CECOS. Il en est de même des informations concernant les couples receveurs.

Un don gratuit : il s'agit d'un choix éthique des CECOS qui estiment que donner la vie ne peut être lié à une transaction de type commercial, si modeste soit-elle. Comme le don de sang, comme tout don d'organe, le don de spermatozoïdes ne se paye pas.

Une utilisation du sperme selon des critères exigeants :

les spermatozoïdes congelés sont tous testés et ne sont utilisés que s'ils ont de bonnes chances d'être féconds. Le choix d'un donneur pour un couple est fait selon un certain nombre de critères morphologiques simples et précis. Le nombre d'enfants conçus à partir d'un même donneur est strictement contrôlé pour éviter le risque de consanguinité dans la population.

Les CECOS sont aussi des centres d'études et de recherches qui analysent, confrontent et publient leurs résultats afin de mieux comprendre les mécanismes de la fertilité humaine tout en essayant d'améliorer leurs compétences et mieux répondre à la demande des couples.

Pourquoi les CECOS cherchent-ils toujours de nouveaux donneurs ?

Parce qu'ils limitent le nombre d'enfants pour un même donneur.

Parce que tous les spermatozoïdes ne supportent pas la congélation même si tous les donneurs sont déjà pères.

Parce que s'il y avait plus de donneurs, ils pourraient réduire le délai d'attente pour les couples demandeurs.

*Etre donneur
c'est facile et généreux.
Votre solidarité
aidera au bonheur des couples
en leur permettant
d'être parents.*



Pour prendre rendez-vous :
76.44.48.11 CECOS-ALPES
Faculté de Médecine
38700 LA TRONCHE
Minitel 3615 code CECOS

Brevet de Cadets

**des Jeunes Sapeurs-Pompiers
les 21 et 22 avril 1990 à La Mure**

Les sections présentes : C.I.S.P.A.R., Moirans, La Mure, Gières, Montalieu, Saint-Egrève, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Savin, La Verpillère, Vienne, Vinay, Voiron.

Durant ce week-end, 47 Jeunes Sapeurs-Pompiers ont passé leur Brevet de Cadet.

Les épreuves se déroulèrent sous un ciel couvert mais, malgré la fraîcheur, tous les participants ont fait preuve de courage et certains ont même réalisé de très bonnes performances.

On peut signaler la participation de quatre jeunes filles qui ont su vaillamment rivaliser avec les autres concurrents.



Jeunes Sapeurs-Pompiers au départ prometteur.

On remercie le Centre de Secours de La Mure et le Capi-

Maire de La Mure. Celui-ci devait d'ailleurs gracieusement



Il faut souffrir pour être Pompier : plus qu'un petit effort, le Brevet est au bout...



Sous le regard attentif des garçons.

taine ESCALLON pour la parfaite organisation de ce Brevet. On notera sur place la présence de Monsieur PEQUIGNOT,

offrir, en clôture de cette manifestation, un apéritif à l'Hôtel de Ville.

Classement

Place	Nom et prénom	Section
1	DUPOUX Sébastien	Saint-Savin
2	POULET Frédéric	Montalieu-V.
3	REY Olivier	Voiron
4	ROUX-BERNARD Gaëtan	Vinay
5	GRIMONT Jean-Marie	Saint-Egrève
6	GALLOIS Renaud	Gières
7	DECRETTE François	Saint-Georges
8	PRAMAYON Jérôme	Vienne
9	BOUDJEMA Mehdi	Montalieu-V.
10	RICHARD Frédéric	Voiron
11	PEQUIGNOT Franck	Montalieu-V.
12	BOURGEY Franck	Saint-Georges
12	REVIL Frédéric	Voiron
12	REVOL Michel	Voiron
15	BIETRIX Philippe	La Verpillière
15	LANJUIN Eddy	Voiron
17	ROLLAND Frédéric	Vienne
18	CAMPILLOT Jean-Marc	Tullins
19	COUPARD Jérôme	Saint-Savin
20	SYLVESTRE Jean-Luc	Tullins
21	OUZOUNTCHIAN Frédéric	Montalieu-V.
22	BRUNET Séverine	La Verpillière

Place	Nom et prénom	Section
23	GARNIER Yann	Saint-Savin
24	ROCHE Davy	Vienne
25	MODESTIE Valérie	La Verpillière
26	FEUGIER Sébastien	Tullins
27	PASCAL Franck	Saint-Egrève
28	FAURE-GEORS Jérôme	Vinay
29	ARNAUD Pascal	Saint-Egrève
30	MARTINEZ Jérôme	Vienne
31	VELGHE Lionel	La Verpillière
32	COMBELLES Jérémie	Vienne
33	VARIOT Bénédicte	La Mure
34	PORCERO Pierre	La Mure
35	MONIN Alain	Saint-Egrève
36	JURJ Xavier	Vienne
37	SOUBIEUX Flavien	Saint-Egrève
38	BERNE Gaël	Cispar

L'ensemble des responsables remercie tous ceux qui ont œuvré pour que ce Brevet de Cadet des Jeunes Sapeurs-Pompiers 1990 soit une réussite, sans oublier la Caisse d'Épargne de La Mure ainsi que la Municipalité.



Depuis 1892 de Père en Fils
Pierre MAYOUSSE Propriétaire

38250 LANS-EN-VERCORS

Tél. : 76.95.40.08

Fax : 76.95.41.25

R.C. Grenoble 67 A 626

** NN
** RESTAURANT

BANQUETS, SEMINAIRES



LOGIS DE FRANCE
TENNIS
PISCINE

MON APPARTEMENT EST INONDÉ... MON ÉVIER DÉBORDE...

SATHEIM
DEBOUCHE
VOS
CANALISATIONS
en URGENCE 24H/24

LES SÉCURISÉS REPOUSENT...

La passion de l'URGENCE

SEMAINE 76.89.47.04 WEEK-ENDS 76.89.39.40
JOURS FÉRIÉS

REPONDEUR I.D. RADIO-TEL. EUROSIGNAL 58 rue de la Libération 38610 GIERES RCS 03890 8 32 11 77

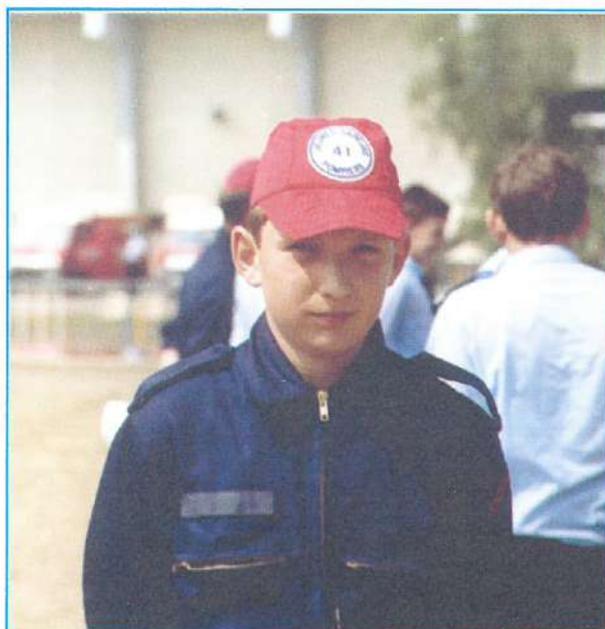
VI^e Rassemblement national

**des Jeunes Sapeurs-Pompiers
les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 1990
à Blois (Loir-et-Cher)**

Classement par équipe : Benjamins

PARCOURS SPORTIF

Place	Région	Points
1	6 ^e A	122
2	4 ^e A	109
3	5 ^e	102
4	1 ^{re}	92
5	2 ^e	71
6	7 ^e	58
7	3 ^e	51
8	4 ^e B.....	45
9	Loir-et-Cher	34
10	6 ^e B	Non classée



Classement par équipe : Minimes

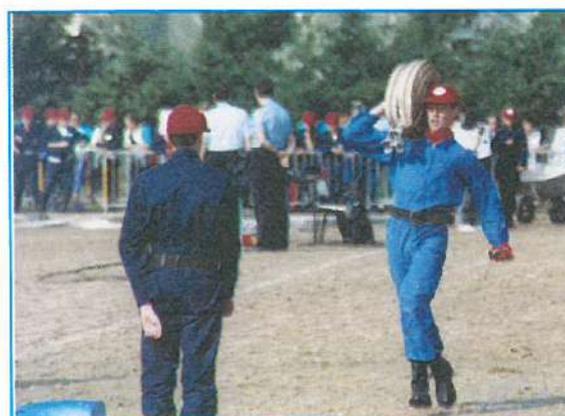
PARCOURS SPORTIF

Place	Région	Points
1	4 ^e A	115
2	5 ^e	109
3	4 ^e B.....	104
4	6 ^e B.....	99
5	2 ^e	97
5	1 ^{re}	97
7	Loir-et-Cher	63
8	7 ^e	60
9	6 ^e A	52
10	3 ^e	25

EPREUVES ATHLETIQUES

Place	Région	Points
1	5 ^e	55
2	2 ^e	37
3	4 ^e A	36
4	1 ^{re}	34
4	6 ^e A	34
6	6 ^e B.....	30
7	4 ^e B.....	20
8	7 ^e	14
9	3 ^e	10
9	Loir-et-Cher	10

VI° RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES SAPEURS-POMPIERS FRANÇAIS



(Photos Marc AYACHE)

Classement par équipe : Cadets

PARCOURS SPORTIF

Place	Région	Points
1	5 ^e	137
2	4 ^e A	98
3	1 ^{re}	93
4	6 ^e A	84
5	3 ^e	66
6	4 ^e B.....	39
7	Loir-et-Cher	35
8	2 ^e	Non classée
9	6 ^e B	Non classée
10	7 ^e	Non classée

EPREUVES ATHLETIQUES

Place	Région	Points
1	6 ^e B.....	43
2	4 ^e A	39
3	1 ^{re}	38
4	2 ^e	34
5	5 ^e	32
6	6 ^e A	30
7	4 ^e B.....	21
8	Loir-et-Cher	15
9	7 ^e	10
10	3 ^e	Non classée

Classement par équipe Régionale

PARCOURS SPORTIF

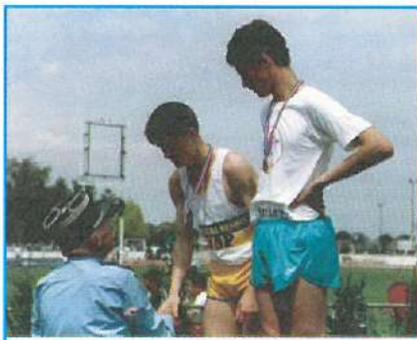
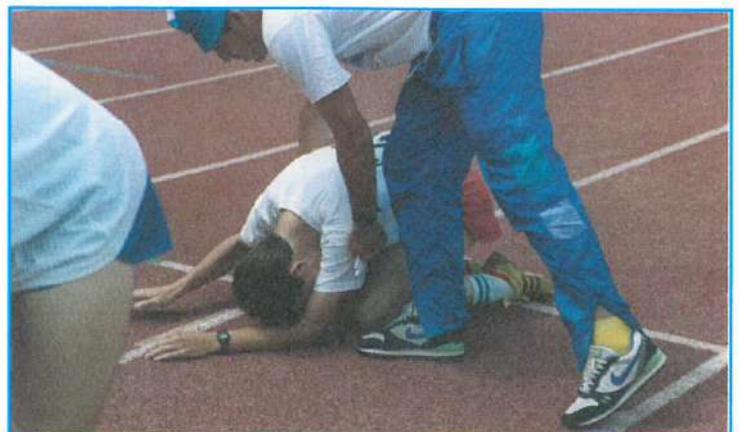
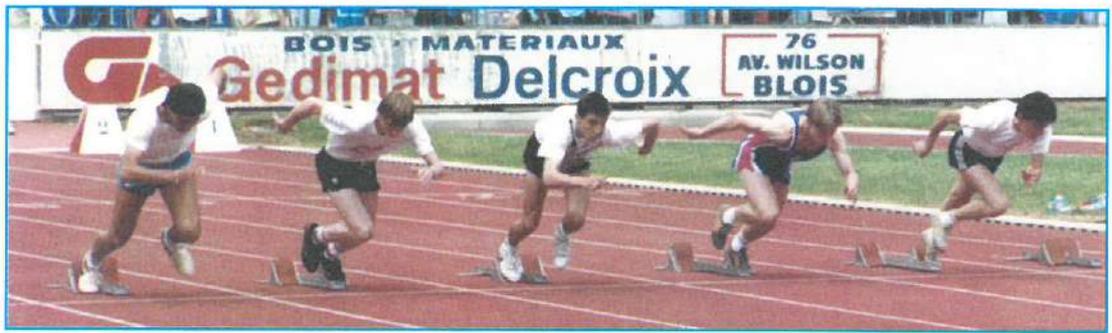
Place	Région	Points
1	5 ^e	348
2	4 ^e A	322
3	1 ^{re}	282
4	6 ^e A	258
5	4 ^e B.....	188
6	3 ^e	142
7	Loir-et-Cher	132
8	2 ^e	Non classée
9	7 ^e	Non classée
10	6 ^e B	Non classée

EPREUVES ATHLETIQUES

Place	Région	Points
1	5 ^e	87
2	4 ^e A	75
3	6 ^e B.....	73
4	1 ^{re}	72
5	2 ^e	71
6	6 ^e A	64
7	4 ^e B.....	41
8	Loir-et-Cher	25
9	7 ^e	24
10	3 ^e	Non classée

Finale nationale : classement général

Place	Région	Points
1	5 ^e	435
2	4 ^e A	397
3	1 ^{re}	354
4	6 ^e A	322
5	4 ^e B.....	229
6	Loir-et-Cher	157
7	2 ^e	306 NC
8	7 ^e	178 NC
9	3 ^e	160 NC
10	6 ^e B.....	320 NC



Le podium des demi-fonds Minimes ((500m) félicité par le Colonel PENANNECH :
1^{er} Patrice TETCHER (5^e R) - 2^e Nicolas THOMAS (1^{er} R) - 3^e Sébastien PINOT (6^e A)

(Photos Marc AYACHE)

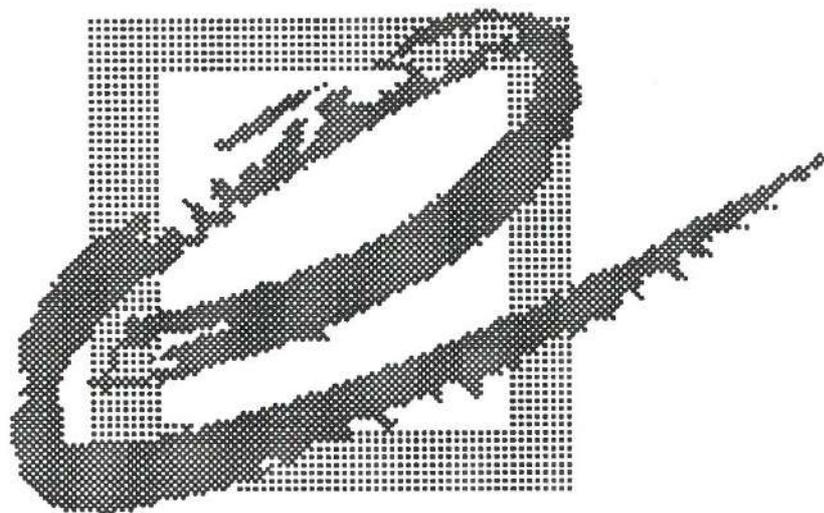


80 m Minimes :
1^{er} Eric PLANTIER (5^e R)
2^e Christophe BOSSOREL (4^e A)
3^e Medhy BRECY (1^{er} R)



(Photos Marc AYACHE)

EAU DE GRENOBLE



COGESE

“L'ESPRIT DE SERVICE”

*Compagnie de Gestion des Eaux du Sud-Est
24 heures / 24 - 7 jours / 7*

Pour l'amélioration de la vie quotidienne

*COGESE : 70, rue des Alliés
38100 GRENOBLE - Tél. : 76 22 30 83*

Réception en l'honneur des J.S.P.

à Saint-Savin

Le 7 septembre 1990, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, par l'intermédiaire de son président le Lieutenant JEYMOND, honoraient les Jeunes Sapeurs-Pompiers.

- Nous sommes accueillis par le Maire de Saint-Savin, Monsieur Daniel MARQUET, qui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

- Président de l'Union Départementale Lieutenant JEYMOND,
- Monsieur GRATALOUP, Vice-Président Conseil Général,
- Monsieur de BELVAL, Conseiller Général,
- Capitaine MARION, Centre de Secours Principal de B.J., représentant le D.D.S.I.S.,
- Capitaine BRUNEL, Responsable Départemental des Sports,
- Sergent-Chef Lucien GAUTHIER, Responsable Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- Les Chefs de Corps ou leurs représentants,

- Les Membres de l'Union Départementale,
- Les Responsables de section et les Moniteurs,
- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers.

- Lieutenant JEYMOND, Président de l'Union Départementale

Remercie l'accueil du Maire de Saint-Savin.

Remercie toutes les personnes présentes.

Donne la parole au Capitaine BRUNEL.

- Capitaine BRUNEL donne les résultats de la Finale Nationale des Jeunes Sapeurs-Pompiers à Blois.

* Caporal Thierry MARECHAL, Parcours Sportif à Saint-Jean-de-Maurienne.

- Allocution du Conseiller Général, Monsieur Paul de BELVAL

Remercie le Maire de Saint-Savin de l'accueil. Il est très heu-

reux de son invitation, et de l'occasion qui lui est offerte de s'exprimer devant des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Il constate qu'en plus de l'éducation physique les Jeunes Sapeurs-Pompiers ont une éducation morale, ce qui leur permettra dans les années à venir d'assurer les missions des Sapeurs-Pompiers. Il fait remarquer que le village de Saint-Savin qui était bien connu par ces sportifs le sera maintenant aussi par les Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Pour terminer il encourage les responsables ou les moniteurs des Jeunes Sapeurs-Pompiers à continuer leur travail.

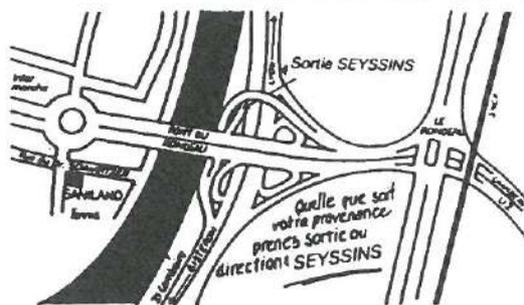
Il félicite les sections de Montalieu-Vercieu, Voiron, Saint-Savin, Vienne, Saint-Egrève et le Responsable Départemental, le Sergent-Chef Lucien GAUTHIER de Saint-Savin.

Cette réception se termine par un vin d'honneur offert par la municipalité de Saint-Savin.

saniland

distributeur conseil
chauffage - sanitaire - climatisation

Z.A. Pont du Rondeau
9, rue du Docteur Schweitzer
38180 SEYSSINS
Tél. : 76.48.01.10



600 m² d'exposition



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Figurant parmi les 10 plus grands complexes hospitaliers de France, le C.H.R.U. de GRENOBLE est un Etablissement Public de 2.650 lits d'hospitalisation, dans lequel travaillent 7.600 personnes.

Comme **Centre de Soins**, le Centre Hospitalier offre l'ensemble des prestations médicales, chirurgicales et obstétricales. Outre les services d'urgences très complets (appel téléphonique d'urgence par le 15, SAMU, SMUR, ...), le C.H.R.U.G. développe des spécialités de pointe correspondant à sa vocation régionale (greffes d'organes, neurochirurgie, ...) sans pour autant négliger sa place de centre hospitalier général pour l'agglomération grenobloise. Ainsi, ses maternités ont accueilli plus de 3.000 bébés en 1989.

En liaison avec les Facultés de Médecine, le C.H.R.U. de GRENOBLE est un **pôle important de formation** de Médecins (plus de 700 par an). Mais il

assure également la formation d'Infirmiers, de Puéricultrices, de Sages-Femmes, etc... dans ses écoles paramédicales.

Comme **Centre de Recherche**, le C.H.R.U. participe aux progrès médical, biologique et pharmaceutique, avec notamment les équipes INSERM et du CNRS.

Toute correspondance est à adresser :
B.P. 217 X
38043 GRENOBLE CEDEX
Tél. : 76.76.75.75

SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT

BATIR, GERER ET AGIR



32, rue Jean-Moulin - 38130 ECHIROLLES
Tél. : 76 68 39 39

Parcours Sportif du S.P.

Finale Nationale 1990

**Champion de France
Par équipe : 5^e Région A
Individuel : Bruno BERGER**

Parcours sportif

Classement par équipe
Champion de France 1989 : 6^e Région B

Clas.	Equipes	Meilleurs temps effectués par			Cumul temps	Points totaux
1	5 ^e région A.....	Patrick DENCHE 1'26"79	Louis GIRARD 1'29"08	Sylvain ALAMERCERY 1'29"45	4'25"32	12
2	6 ^e région B.....	Bruno BERGER 1'26"37	J-Yves DECARLI 1'28"87	Alain PONZZOBON 1'32"87	4'28"11	27
3	Antilles-Guyane	Charles EGUIENTA 1'29"89	Jocely LUCAS 1'30"47	J.-Claude GUSTARIMAC 1'30"52	4'30"88	32
4	2 ^e région	J-Marie MAILLARD 1'29"95	Eric MILCENT 1'30"17	Eric DELACHAPPELLE 1'32"14	4'32"26	40
5	4 ^e région A.....	Christian BOUDIGUES 1'30"88	Francis GARCIA 1'31"54	François MINEAUD 1'32"44	4'30"86	49
6	3 ^e région	Didier LAIGRE 1'29"91	Olivier BERGER 1'30"44	Bernard HUARD 1'34"81	4'35"16	55
7	5 ^e région B.....	Richard DIGUISTO 1'33"00	Roger DA SILVA 1'35"10	Lucien GIAIME 1'35"52	4'43"62	61
8	6 ^e région A.....	Christian BAUER 1'29"41	Eric THOMAS 1'31"29	Diego PIZZIMENTI 1'45"05	4'45"75	78
9	1 ^{re} région	Alexis RAFALDI 1'31"15	Franck BERGER 1'33"56	Bertrand GIRARD 1'42"46	4'47"17	81
10	4 ^e région B.....	J-Pierre HOUPLAIN 1'31"74	J-Marc BONFANTE 1'33"34	Christian SABATHE 1'42"22	4'47"30	87
11	Savoie	Gérard VALAZ 1'33"73	Philippe BOCQUIN 1'34"14	Alain SULPICE 1'42"18	4'50"05	91

Epreuves athlétiques

Classements individuels

GRIMPER DE CORDE

Record de France : Christophe CHANAL
3"08 (Albi 1988)

Champion de France 1989 :
Christophe CHANAL - 5^e Région

Place	Nom Prénom	Equipes	Perf.
1	Christophe CHANAL.....	5 A	3"10
2	Philippe LEROUX.....	2	3"30
3	Roger SERY.....	1	3"30
4	Vincent MARTINEZ.....	5 B	3"54
5	Christian PELMARD.....	Ant-Guyane	3"66
6	Pascal VENON.....	3	3"67
7	Pierre GOURY.....	Savoie	3"75
8	Vincent HEILIGENSTEIN.....	6 A	3"78
9	Frédéric SOURBIER.....	6 B	4"00
10	Jean-Pierre CHAMPION.....	4 A	4"04
11	Alain DELBOSC.....	4 B	4"50

LANCER DU POIDS

Record de France : Jean-Philippe REVALIER
17,40 (Pointe-à-Pitre 1987)

Champion de France 1989 :
Eric LEROUX - 3^e Région

Place	Nom Prénom	Equipes	Perf.
1	Charles SAINTE-ROSE ...	Ant-Guyane	14,41
2	Thierry FOURNIVAL.....	2	12,95
3	Jacques RIFF.....	6 A	12,87
4	Jacky GOURIER.....	4 A	12,74
5	Guy ROULET.....	5 A	12,45
6	Eric ABAD.....	6 B	12,08
7	Patrick HERBIN.....	1	11,76
8	Jacques BEZIAT.....	4 B	11,34
9	Gabriel JEANPROST.....	5 B	11,25
10	Louis LEDANTEC.....	3	10,30
11	Ludovic DAL PAI.....	Savoie	10,21

100 METRES

Place	Nom Prénom	Equipes	Perf.
1	Albert JORIT.....	Ant-Guyane	10"85
2	Olivier NAPOLY.....	3	11"05
3	Eric TOMANE.....	6 A	11"11
4	Jacky MURRU.....	1	11"18
5	Anthony BALLAND.....	Savoie	11"19

SAUT EN HAUTEUR

Record de France : Luc JACQUEMARD
2,00 m (Avignon 1986)

Champion de France 1989 :
Sylvert PITARD - Antilles

Place	Nom Prénom	Equipes	Perf.
1	Pascal LOUVRIER.....	6 B	2,00
2	Denis JARDY.....	5 A	1,97
2 ex.	Laurent RICHIER.....	Ant-Guyane	1,97
4	Daniel BERTHERAT.....	4 B	1,97
5	Luc JACQUEMARD.....	1	1,94
6	Pascal LEBERRE.....	3	1,94
7	Pierre SOULIER.....	4 A	1,85
8	Pascal MARTY.....	5 B	1,85
9	Hugues CEVAER.....	2	1,85
10	Christian TOURNASSAT.....	Savoie	1,75
11	Gilbert SCHMITT.....	6 A	1,75

1000 METRES

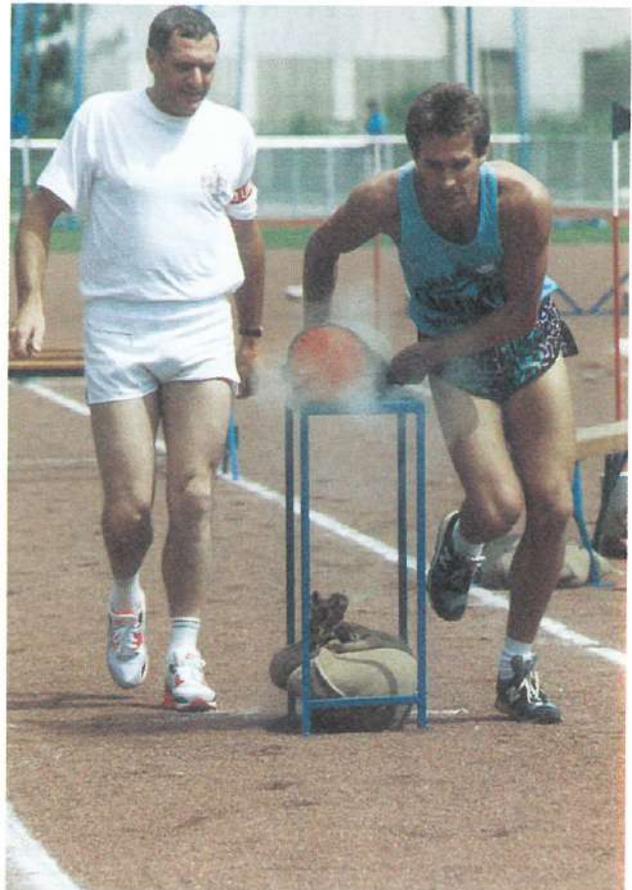
Record de France : Edgard GROULT
(Seine-Maritime) - 2'25"50 (Pau 1989)

Champion de France 1989 :
Edgard GROULT - 2^e Région

Place	Nom Prénom	Equipes	Perf.
1	Jérôme FABRE.....	6 B	2'27"17
2	Alain MARECHAL.....	2	2'28"59
3	Maurice GUANNEL..	Ant-Guyane	2'29"37
4	Patrice GUERIN.....	5 B	2'30"21
5	Christophe DY.....	1	2'31"38
6	Claude MICHEL.....	5 A	2'32"31
7	Jacques SCHMIDT.....	6 A	2'34"29
8	C. PICHAVANT.....	3	2'36"48
9	Robert DAJEANNE.....	4 B	2'41"11
10	Jean LANGLOIS.....	Savoie	2'46"94
11	Gérard RENAUDIN.....	4 A	2'49"55

Record de France : Roger GRANGENOIS
(Antilles) - 10"419 (Bar-le-Duc 1979)
Champ. de France 1989 : G-A. JORIT (Antilles)

6	André LOPEZ.....	5 A	11"36
7	Eric BABAUD.....	4 A	
8	Jérôme LARUELLE.....	5 B	
9	Frédéric DA SILVA.....	2	11"44
10	Jérôme TOMCZACK.....	4 B	11"45
11	Jérôme BARBIER.....	6 B	11"75



(Photos Marc AYACHE)

Classement par équipe

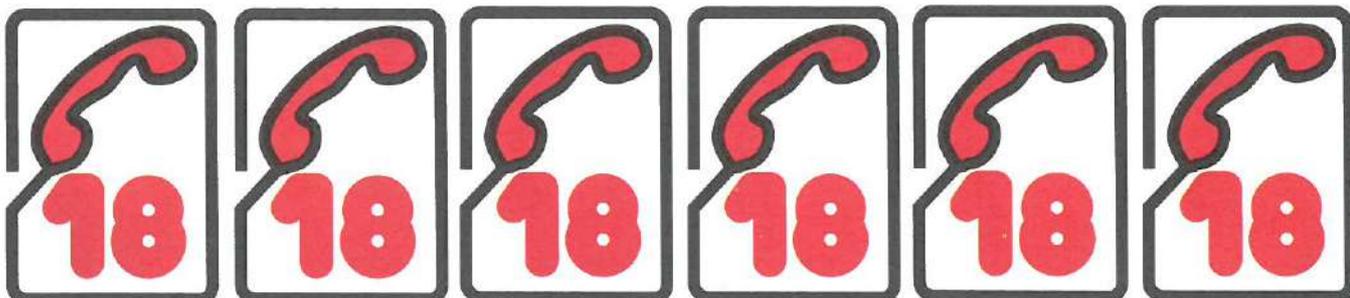
Champion de France 1989 : 5^e Région

Place	Equipes	Meilleures places individuelles					Total
		100 m	1000 m	Hauteur	Poids	Grimper	
1	Antilles-Guyane	1	3	2	1	5	12
2	5 ^e Région A	6	6	2	5	1	20
3	1 ^{re} Région (bénéfice de l'âge)	4	5	5	7	3	24
4	2 ^e Région	9	2	9	2	2	24
5	6 ^e Région B.....	11	1	1	6	9	28
6	6 ^e Région A (bénéfice de l'âge)	3	7	11	3	8	32
7	3 ^e Région	2	8	6	10	6	32
8	5 ^e Région B.....	8	4	8	9	4	33
9	4 ^e Région A	7	11	7	4	10	39
10	4 ^e Région B	10	9	4	8	11	42
11	Savoie	5	10	10	11	7	43

Classement général toutes épreuves

Champion de France 1989 : 5^e Région

Classement	Equipes	Points P.S.S.P.	Points Athlétisme	Total
1	5 ^e Région A.....	12	20	32
2	Antilles-Guyane	32	12	44
3	6 ^e Région B.....	27	28	55
4	2 ^e Région	40	24	64
5	3 ^e Région	49	32	81
6	6 ^e Région A.....	61	32	93
7	4 ^e Région A.....	55	39	94
8	1 ^{re} Région	78	24	102
9	5 ^e Région B.....	87	33	120
10	4 ^e Région B.....	81	42	123
11	Savoie	91	43	134



Calendrier 1990/1991

des manifestations Nationales, Régionales et Départementales

- Cross de La Mure	le 4-11-1990	La Mure
- Cross de la Ste Barbe	le 19-1-1991	Grenoble
- Cross de sélection	le 2-2-1991	Gillonay
- Finale Départementale P.S.S.P.	le 25-5-1991	Vienne
- Finale Départementale Boules	le 1-6-1991	
- Challenge du Souvenir	le 15-6-1991	Vienne
- Cross Régional	le samedi 9 mars 1991	Oyonnax
- Cross National	le samedi 23 mars 1991	Auxerre
- Finale Régionale P.S.S.P.	juin 1991	Vichy
- Finale Nationale P.S.S.P.	22 et 23 juin 1991	Dunkerque
- Championnat de France de Ski de fond	9 et 10 février 1991	Hauteville (Ain)

DIFFUSION DES RESULTATS

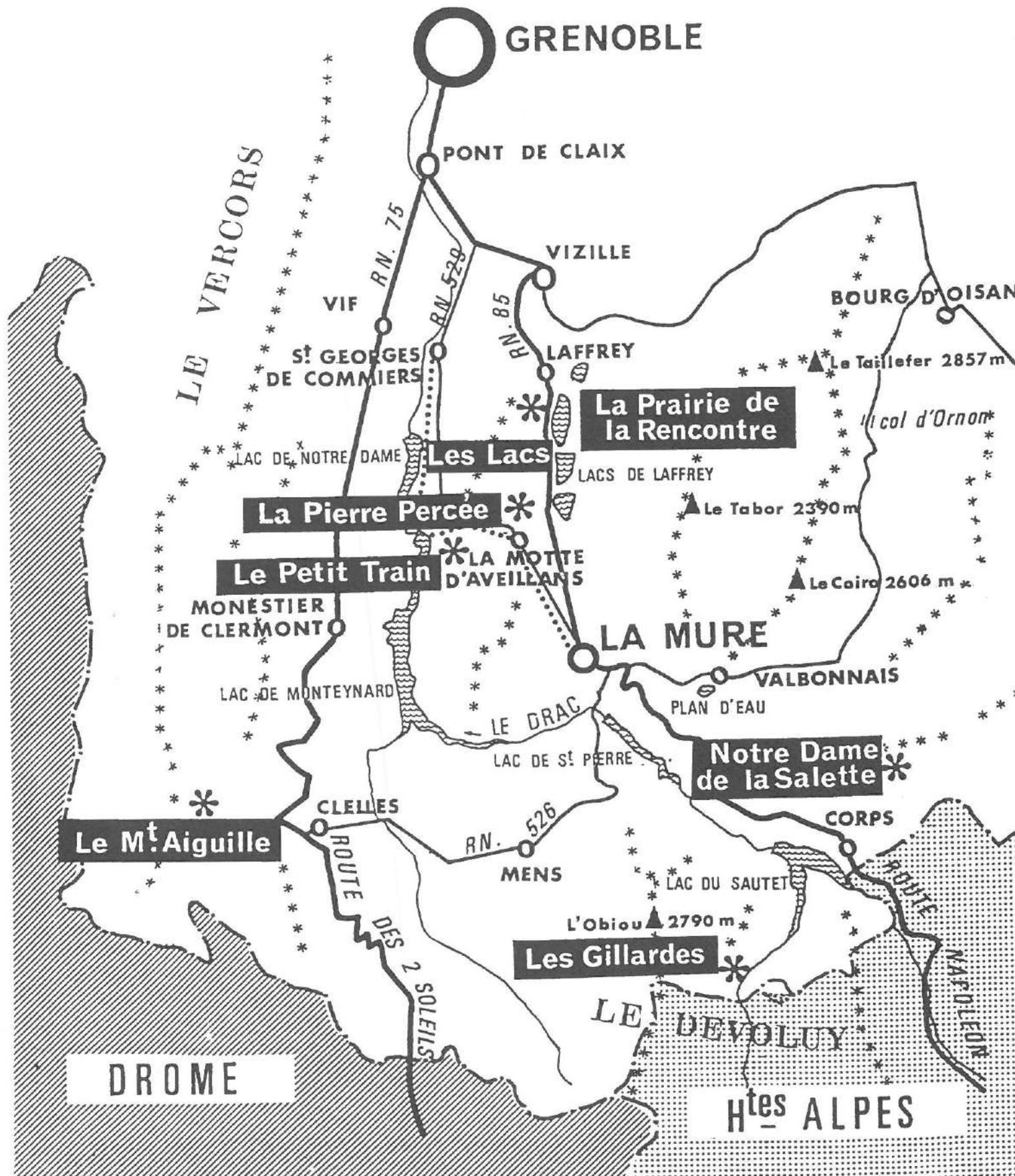
A l'avenir, les résultats des différentes manifestations se feront en deux temps :

1° - Diffusion à tous les Corps participants par l'organisateur. Ces résultats pourront être manuscrits.

2° - L'ensemble des résultats paraîtra dans le journal "LE SAPEUR-POMPIER DE L'ISERE".

Les 7 merveilles des Alpes du Sud-Dauphiné

CENTRE DE SECOURS DE LA MATHEYSINE
38350 LA MURE



Le Dauphiné

article réalisé par Jean GARNIER

Le Dauphiné, province française aux multiples visages, forme une partie importante et caractéristique des Alpes Françaises. Ses limites historiques étaient au nord la Savoie, à l'ouest le Rhône, au sud la Provence et le Comté de Nice, à l'est l'Italie. Le Dauphiné a formé les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme.

Ce pays est très accessible, malgré son relief, grâce au "Sillon Alpin", aux vallées aérées comme celle de l'Isère, ou très encaissées comme celle de la Romanche ou aux plateaux élevés comme le plateau Matheysin. D'excellentes routes, au tracé parfois hardi, en facilitent l'accès.

Pays de la "Houille Blanche", c'est aussi le fief d'un bassin d'anthracite : "Les Houillères du Dauphiné".

Le Dauphiné est le domaine de la montagne qui constitue son principal attrait, aussi bien pour le promeneur que pour le skieur et le grimpeur. La montagne est en effet la grande Nature par excellence ; on s'y sent plus éloigné que partout ailleurs des complications souvent malsaines de la civilisation, on y respire un air salubre inconnu de la plaine et des agglomérations citadines, on y jouit de spectacles particulièrement grandioses et émouvants, on y fait sans fatigue des efforts dont on ne serait pas capable en plaine. En un mot, la montagne

avec ses charmes enivrants et les souvenirs ensoleillés et précieux qu'elle laisse, réunit toutes les conditions pour une vie agréable.

Le plateau Matheysin

UN BASTION EN PLEIN CŒUR DU DAUPHINÉ

Le plateau Matheysin et La Mure occupent une situation particulière dans les Alpes occidentales françaises. La Matheysine se trouve au contact des Alpes du nord et des Alpes du sud, dans le prolongement du sillon alpin séparant Préalpes calcaires et hautes Alpes cristallines entre, d'une part, l'Oisans et, d'autre part, le Trièves et le Vercors.

Pour accéder à ce plateau traversé par le 45° parallèle (passant à Laffrey), seuil du pays du soleil, on a le choix de deux routes : la R.N. 529 surplombant les rives du Drac et la R.N. 85 (la route Napoléon) qui est le prestigieux et pittoresque "raccourci" entre Paris et la Côte-d'Azur.

L'altitude se situe entre 850 et 950 m, c'est une altitude idéale pour cette zone de moyenne montagne.

Cette région a des frontières naturelles assez nettes : de profondes vallées, telles que la Romanche au nord, le Drac à

l'ouest, la Bonne au sud, la Roizonne au sud-est, et des massifs du Grand Serre et du Tabor à l'est. Dans l'ensemble du Massif Alpin, la Matheysine est déjà une région au versant méridional puisque, à son sud, les sommets atteignent à peine 2 800 m (l'Obiou 2790 m). Le climat est à tendance méditerranéenne, assez sec puisque le plateau proprement dit ne reçoit qu'entre 700 et 900 mm d'eau par an.

Le vent du nord, "la bise", est le vent dominant qui maintient un air pur, léger et sec, donc très sain.

Par beau temps, de nombreuses et agréables promenades permettent d'apprécier la variété des sites, ainsi que la grandeur des paysages que l'on découvre à partir des sommets en particulier. En dehors des circuits routiers, des chemins carrossables, dont le nombre s'accroît chaque année, facilitent généralement l'accès aux points hauts intéressants. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être presque tous atteints pédestrement, relativement sans trop de peine, en prenant le temps nécessaire.

En été, l'insolation est généralement bonne, la température étant souvent modérée par le souffle de la bise.

En hiver, les chutes de neige sont parfois fréquentes, les zones skiables sont surtout destinées à des utilisateurs moyens, ski familial, qui forment la grande masse des skieurs. L'excel-

lente distribution des précipitations neigeuses garantit un enneigement soutenu pendant les mois d'hiver, et la durée satisfaisante du manteau nival de décembre à mi-avril, période de pratique des sports d'hiver en général.

Limites et topographie

Le canton est formé :

1°) D'un vaste plateau très fertile d'une largeur variant entre 2 500 m et 4 000 m dans la direction nord-sud, la partie la plus large étant au sud. Partant du village de Laffrey jusqu'à celui de Ponsonnas, sa longueur est de 14 km.

2°) Par le vallon très agréable de Notre-Dame-de-Vaulx avec de belles prairies, parallèle et séparé du plateau Matheysin par la montagne des Creys (1 260 m). Il s'étend depuis Laffrey jusqu'à La Motte-d'Aveillans.

3°) Par le bassin accidenté de La Motte-d'Aveillans, son inclinaison va de l'est à l'ouest face au Vercors. La route de Champ-sur-Drac (R.N. 529), qui dessert ce bassin, est l'une des plus belles de la région. Les nombreux touristes peuvent admirer la grande variété de paysages que l'on revoit toujours avec le même plaisir et la même satisfaction.

4°) Par la vallée du Drac qui part de Ponsonnas en faisant le tour du Senéppi (1 770 m) jusqu'à La Motte-les-Bains. Cette vallée, avec une bonne exposition au midi, est très chaude, on y trouve encore quelques vignobles. Les vins étaient très recherchés et appréciés par nos anciens.

La Matheysine correspond au canton de La Mure qui est l'un

Voici les communes avec leur superficie et leur population.

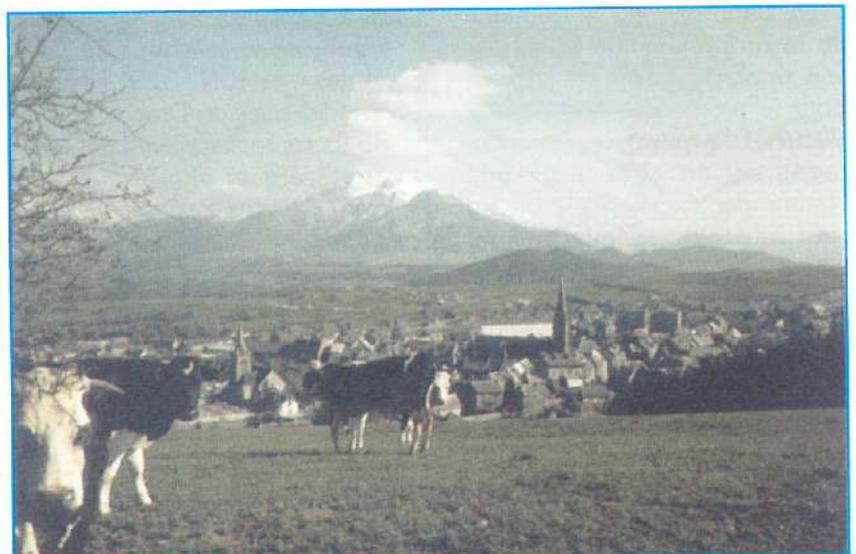
	Superficie (en km ²)	Population (Habitants)		Superficie (en km ²)	Population (Habitants)
Cognet	1,80	30	Ponsonnas	2,90	155
Cholonge	8,92	139	Prunières	8,20	263
Marcieu	11,97	61	St-Arey	6,67	57
Mayres-Savel	12,51	91	St-Honoré	14,58	525
Monteynard	10,72	244	St-Theoffrey	5,75	210
La Motte-d'Aveillans	9,78	1677	Sousville	2,93	85
La Motte-St-Martin	14,64	340	Susville	9,91	1540
La Mure	8,33	5657	Villard-St-Christophe	14,22	216
Nantes-en-Rattier	12,12	333	Laffrey	6,72	211
Notre-Dame-de-Vaulx	7,88	306	St-Jean-de-Vaulx	10,73	226
Pierre-Chatel	11,48	1218	St-Pierre-Méarotz	4,65	111

des plus étendus de l'arrondissement de Grenoble. Il a 19 communes auxquelles il faut lui adjoindre les 2 communes de Laffrey et de St-Jean-de-Vaulx qui appartiennent au canton de Vizille. La Matheysine est une région bien individualisée.

La Mure

La Mure est un agréable chef-lieu de canton situé à 875 m d'altitude, au cœur de la partie montagneuse de l'Isère. Gaïement tournée au soleil levant, elle

La Mure et l'Obiou (2 793 m).



est dominée par une petite montagne appelée Cimon (1 218 m) coiffée d'un béret noir de sapins.

Peu de villes ont un panorama aussi grandiose. La vue est très étendue. C'est le soir après le coucher de soleil que les montagnes paraissent les plus belles. Le spectacle est remarquable, avec des teintes exceptionnelles d'or et de pourpre.

Comme toile de fond, l'Obiou (2 793 m), le joyau de la Matheysine, est isolé des montagnes voisines, il semble dominer et surveiller les autres sommets, il

contemple la situation privilégiée de La Mure dans un cadre des plus pittoresques, d'une merveilleuse beauté, féerique.

La Mure est le carrefour de nombreuses routes, de riches vallées qui l'entourent. Son très important réseau routier, en parfait état, la place dans les premiers rangs des centres touristiques du Dauphiné.

Montagnes proches, plateaux parsemés de collines verdoyantes, des arbres de toutes essences, des rivières aux eaux vives dont on dit qu'elles sont les "lignes de chance" de toute la région, de gigantesques parois rocheuses propices à l'escalade, des fleurs à profusion, tout est à la fois beau, grandiose et cependant reposant.

L'hiver venu, la neige qui recouvre cette nature aux profils variés, transforme toute la région en un vaste champ de ski, dont les ressources permettent toutes les formes d'activités, de la simple promenade aux parcours de fond, en passant, bien évidemment, par la possibilité de se familiariser avec les subtilités du slalom et celle de s'initier à la descente sur les dénivelés qui, sans être olympiques, n'en sont pas moins convenables.

"Les montagnes de ce pays sont imposantes et il y a des détails charmants..." écrivait STENDHAL dans "les mémoires d'un touriste".

Les Murois

"La nature exerce sur l'homme une action toute puissante", elle le façonne sous le triple rapport physique, intellectuel et moral.

Le Matheysin aime son pays, il aime ses montagnes nues et ses "coteaux frileux" auxquels, malgré tout, il se sent attaché

par le magnétisme d'une puissante attraction ; il aime ses torrents et ses lacs, il aime enfin cette nature âpre et pittoresque avec laquelle il sympathise de toute la force de son caractère intrépide, de son intelligence vive et pleine de feu (Dussert).

"Le montagnard", dit Xavier de Maistre, "s'attache à l'objet qu'il a sous les yeux depuis son enfance et qui a des formes visibles et indestructibles. Dans les montagnes, la patrie a une physionomie ; dans la plaine elle n'en a pas ; c'est une femme sans visage qu'on ne saurait aimer malgré ses bonnes qualités".

L'amour du sol natal semble très ancré dans le cœur des Murois, ils n'admettent pas qu'on déprécie ou qu'on méprise la capitale de la Matheysine. Ils ne sentent plus, à force de la parcourir, la dureté caillouteuse de son pavé et la rudesse des vents qui la balayent.

La vie est dure dans la montagne, il faut la disputer, par un travail opiniâtre, à un sol trop souvent stérile. "Le bien péniblement acquis est défendu avec âpreté". Le Matheysin se montre d'ordinaire ingénieux, inventif, calculateur, plutôt froid,

indifférent et fort peu pitoyable aux disgrâces d'autrui.

Chez lui, une certaine bonhomie n'exclut ni la finesse, ni la ruse, ni surtout une malice un peu sceptique, "Matheysin et matois", intelligent et frondeur, il devient facilement artificieux et circonspect.

Berthier dit : "Les Matheysins d'origine sont d'un tempérament sans exubérance. Ce sont des esprits positifs, réfléchis, mais opiniâtres". C'est ce qui explique leur amour de la discussion. Le Matheysin est plutôt indépendant, il garde avec ironie ce qu'il sait, il ne dit pas "je pense" mais "je calcule". Il fait partie d'une race intelligente, fière et indépendante. Ils ont aussi le culte du coin de terre où ils se sont pour ainsi dire "agrippés" depuis des siècles, en se resserrant, semble-t-il, le plus possible.

Cette étude ne vient pas de mon jugement personnel, mais de celui d'anciens écrivains qui avaient bien étudié le caractère du Matheysin.

Que faut-il voir à La Mure ?

L'ensemble de La Mure peut s'observer depuis la table d'orientation installée sur le

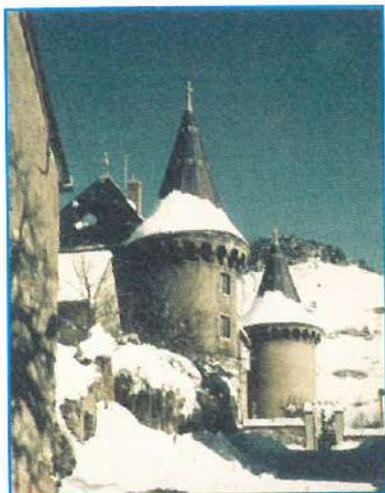


Les halles et le beffroi.

"Calvaire" où 3 croix marquent l'emplacement de l'ancienne citadelle détruite en 1580.

Commençons la visite par l'hôtel de ville avec sa majestueuse façade de "style Renaissance", nous entrons à l'intérieur de l'enceinte de la vieille ville. C'était autrefois le cœur de la ville. Nous découvrons l'aspect pittoresque des temps anciens : portes cloutées, frontons galbés, escaliers à vis..., des maisons qui reçurent des hôtes prestigieux tels que le Pape Pie VI, Louis XIII, Richelieu, la maison CARAL dont la partie la plus ancienne remonte au 12^e siècle est certainement la plus curieuse, elle est devenue aujourd'hui un centre culturel où se trouvent : la bibliothèque, la salle des expositions et le musée Matheysin.

Nous découvrons la "Tour de l'Horloge" construite en 1719, "les Halles" qui remontent au Moyen Age et le "château de Beaumont" avec ses grosses tours rondes à mâchicoulis.



Le Château.

Sortons de la vieille ville : la Chapelle de St-Pierre Julien EYMARD mérite le détour, reconstruite en 1606 après les destructions du siège de 1580. La nouvelle église est de style Roman pur. Le clocher placé en façade, est couronné par une

pyramide aigüe qui s'élève à 60 m au-dessus du sol. La Mure joue, en effet, pour toute la région, le rôle d'une capitale administrative, avec son hôpital, son institut médico-pédagogique, son lycée, son CES, son collège privé St Joseph, une importante caserne de gendarmerie siège de la compagnie la plus étendue de France, un central téléphonique, un centre des impôts, un tribunal de 1^{re} instance et un Corps de Sapeurs-Pompiers qui occupe depuis 1982 une caserne flamboyante neuve. L'équipement sportif est particulièrement remarquable : 2 stades (rugby et football), 6 tennis, un boulodrome, une piscine couverte chauffée, un gymnase au lycée, un gigantesque complexe sportif.

Le domaine industriel

Tirant parti des ressources locales, nos ancêtres montagnards ont su développer des activités telles que la clouterie, le tissage et le filage du chanvre (1850), la ganterie (1900), fours à chaux et cimenterie réputée du pont du Prêtre (1930).

La mine existe depuis 200 ans ; elle a été une mono industrie toute puissante, elle a employé jusqu'à 2500 personnes. Actuellement, avec la conjoncture actuelle, la situation est précaire et reste fragile.

Actuellement des zones d'activités sont créées, déjà des sociétés importantes sont bien implantées comme : ALLIBERT, THOMSON, DINAC, etc... Le développement important de l'enseignement technique est le meilleur atout de La Mure. Les Murois reconnus unanimement par tous les industriels de la place comme des travailleurs de très grande qualité, stables et responsables, capables de s'adapter aux mutations technologiques. Ces gens de "là haut"

savent que leur région est belle, et qu'il fait bon y vivre.

Les spécialités

Les spécialités Matheysines sont nombreuses, réalisées essentiellement avec les produits du terroir :

Chèvre salée : (plat national du Matheysin) petite chevrette d'un an salée, cuite en potée avec choux et pommes de terre.

Le murcon : saucisson spécial avec une plante ombellifère "le Carvi".

La tourte : Délicieux paté croûte en forme de tarte recouverte, garni avec une marinade de porc.

Les ravioles : plus grosses que les normales aux herbes et aux pommes de terre.

Les brouquetons : petites quenelles aux oignons.

La pogne de "Tchitchiassi" : pogne aux herbes.

La pogne de "Taillons" : pogne de pommes de terre aux lardons.

Le matefaim, la gelée, les gratins, les caillettes, les regrignes, les fromages.

Les curiosités

La prairie de la rencontre : C'est d'abord un souvenir : la rencontre de Napoléon avec l'armée venue de Grenoble pour l'arrêter et le ralliement des soldats à leur Empereur. Cet événement est commémoré par un monument connu dans le monde entier sur la "Prairie de la rencontre". Une statue équestre de Napoléon, réalisée par le sculpteur FREMIET, est

érigée dans ce site classé "historique".

La Pierre Percée : Ce monolithe de cagneule liasique forme un arc naturel au sommet de la montagne du Crey (1256 m). Cet arc de triomphe naturel fait partie des 7 merveilles du Dauphiné.

Les lacs : Dans un rayon de 15 km autour de La Mure se trouvent 9 plans d'eau : 4 lacs naturels (Laffrey, Petitchet, Pierre Chatel, le lac Mort).

Le plan d'eau de Valbonnais.

4 lacs artificiels réalisés sur le torrent le Drac avec barrage (Sautet, St Pierre de Méarotz, Monteynard et Notre Dame de Commiers).

Le Mont Aiguille (2097 m) est la merveille la plus justifiée des 7 merveilles du Dauphiné. Nos anciens l'appelaient le Mont inaccessible. C'est un calcaire très dur (Urgonien). L'érosion l'a isolé des autres montagnes, ce qui le rend encore plus prestigieux : c'est la sentinelle de la région.

Notre Dame de la Salette : Un plateau silencieux d'une longueur de 150 m s'étend au milieu d'une solitude profonde. C'est le 19 septembre 1846 que 2 petits bergers virent apparaître une "belle dame" éblouissante et si légère qu'elle ne courbait pas l'herbe sous ses pas. De cette apparition on construisit une basilique pour accueillir les pèlerins toujours très nombreux.

Une hôtellerie peut héberger jusqu'à 700 personnes, les foules du monde entier viennent écouter à la suite des 2 bergers l'appel de la Vierge.

Les gillardes : Ces sources Vauclusiennes jaillissent à 873 m



La Pierre-Percée : une des 7 merveilles du Dauphiné.

d'altitude avec un débit de 2000 à 10 000 litres/sec. Spectacle rare où l'eau sort avec force, abondante, claire et fraîche au milieu des pierres et de la mousse noire.

Le petit train : Le chemin de fer de La Mure est au cœur des Alpes, la ligne de montagne

sans doute la plus pittoresque de France et, par son train audacieux, ses surplombs vertigineux l'une des plus impressionnantes d'Europe. Elle offre un spectacle grandiose et inoubliable. Elle comprend 142 ouvrages d'art dont 5 grands ponts, 7 viaducs et 18 tunnels sur un parcours de 30 km. Elle s'élève de 609 m.

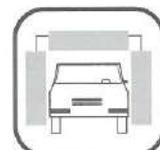
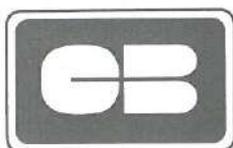




INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires de la distribution

VIENNE MALISSOL



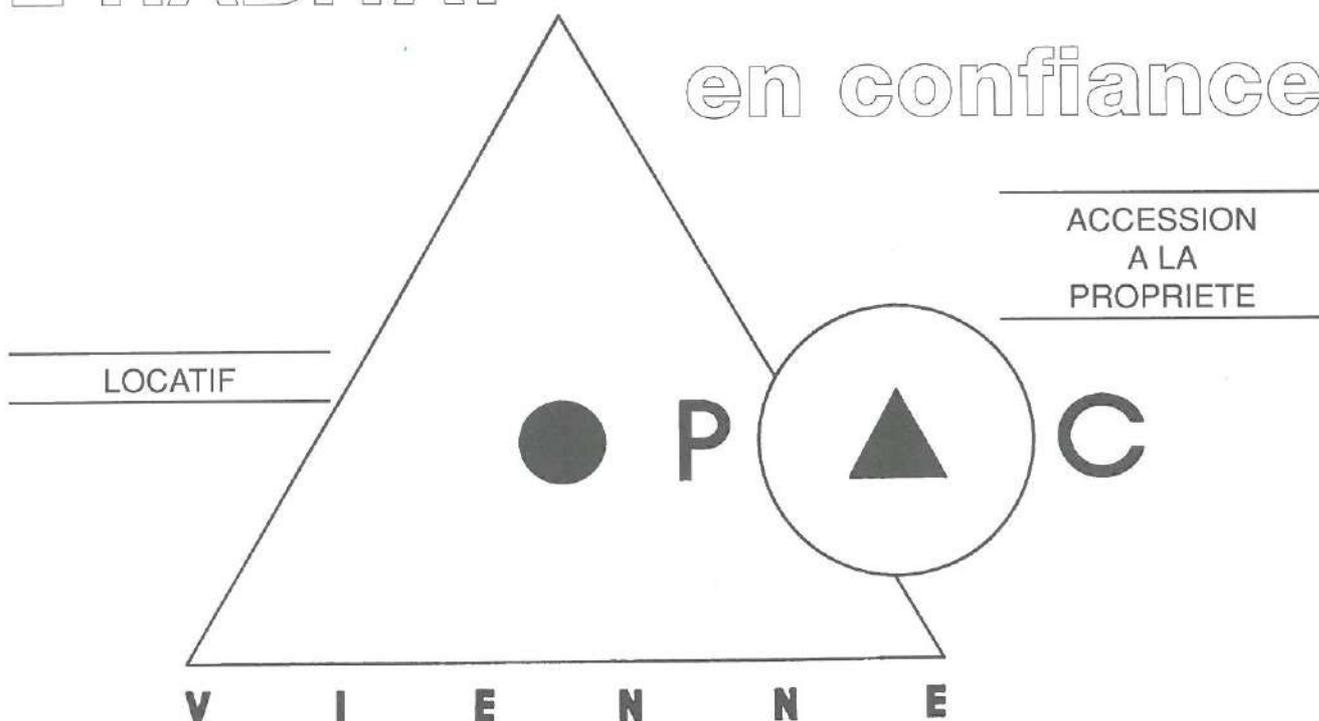
HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi }8 h 45 - 12 h 15
au jeudi }14 h 45 - 19 h 15
Vendredi et samedi.....8 h 45 - 19 h 15

Tél. : 74.57.74.44

L'HABITAT

en confiance



Office Public d'Aménagement et de Construction

1, square de la Résistance - 38200 VIENNE - Tél. : 74.85.14.68

Le C.S. de la Matheysine

Monsieur Claude PEQUIGNOT,
Conseiller Régional - Maire de La Mure - Président de
la Commission du Budget du Conseil Général de l'Isère



Le Centre de Secours de la Matheysine présente, à mes yeux, deux caractéristiques principales :

* *la largeur de son aire d'intervention :*

Théoriquement arrêtée aux territoires des 21 communes membres du Syndicat Intercommunal, l'aire d'intervention des Sapeurs-Pompiers de La Mure est beaucoup plus vaste en fait. En effet, les cantons voisins, à faible population et à large superficie, ne disposent que de Corps de Première Intervention rendant souvent nécessaire l'intervention du Centre de la Matheysine en renfort ;

* *la technicité requise pour les interventions :*

Lorsqu'un sinistre grave survient, l'attente du S.A.M.U., d'équipes spécialisées, ou de renforts est souvent longue compte tenu du relatif isolement de notre région... C'est dire, dans cette situation, l'importance de l'intervention des Pompiers de La Mure pendant le laps de temps où ils sont seuls sur le terrain, et l'importance pour eux de disposer de moyens matériels diversifiés et d'une bonne technicité.

Apprendre, dans ces conditions, que les Pompiers du Centre de Secours de la Matheysine ont dû effectuer 700 sorties en 1989 ne peut plus constituer une surprise. Et l'on ne peut que s'inquiéter de cette tâche très

lourde pour un Corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires aux obligations professionnelles souvent contraignantes.

Pour faire face à la complexité de la mission du Centre de Secours de la Matheysine, pour en renforcer la technicité et l'efficacité, des dispositifs ont été imaginés et organisés localement :

- Pour les accidents de la route, les médecins généralistes assurent, en liaison avec les deux médecins anesthésistes de l'Hôpital de La Mure, une permanence. Ils interviennent, à tour de rôle, en même temps que les Sapeurs-Pompiers. Ce dispositif a fait, depuis 4 ans, preuve de son efficacité, mais témoigne également de la constance des médecins matheysiens qui ne perçoivent aucune indemnisation pour leurs interventions, pas même le remboursement de leurs frais d'essence.

- Pour les interventions sur les plans d'eau, une partie des Sapeurs-Pompiers matheysiens a reçu une formation initiale et suit des recyclages et des entraînements réguliers.

- Depuis peu, des Sapeurs-Pompiers suivent une initiation à l'intervention en montagne, dans la perspective d'une intervention possible un jour ou l'autre sur les installations de remontées mécaniques du Grand Serre. Cette initiation est

dispensée par un Sapeur-Pompier de La Mure, Guide de Haute Montagne.

La mise en place de ces dispositifs a nécessité du matériel supplémentaire (matériel de liaison avec les médecins, matériel de plongée, matériel d'escalade...) et suppose un bénévolat exemplaire.

Ces dispositifs permettent aujourd'hui, au Centre de Secours de la Matheysine, de faire face correctement à ses devoirs. Mais il n'est pas possible de se contenter de cette situation. Il devient urgent que des reconnaissances "administratives" interviennent (en particulier pour le travail fait par les médecins sur les accidents de la route), si nous ne voulons pas voir l'efficacité de ces dispositifs s'étioler et le découragement gagner peu à peu les Volontaires.

C'est un problème d'équipement, et la départementalisation des matériels, à laquelle je suis attaché, peut constituer une réponse à cette question, à condition que, dans le même temps, soit revue la répartition des charges financières entre les communes, l'effort devant être supporté à égalité par chacune d'elles et non pas en priorité

par les communes ou les syndicats responsables de Centres de Secours.

C'est aussi un problème d'organisation. Parallèlement à l'effort indispensable - mais très coûteux - de centralisation des appels actuellement mené par le Conseil Général de l'Isère en liaison avec le Service Départe-

mental d'Incendie, il paraît tout aussi urgent de faire un effort de reconnaissance (souvent peu coûteux) d'initiatives locales contribuant à l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité des secours.

A mon avis, seule la conjonction des efforts dans ces deux sens à la fois permettra la survie, voire la revitalisation des Corps

de Sapeurs-Pompiers Volontaires. Car la bonne harmonie d'un système nécessite un bon équilibre entre les dispositifs centralisateurs et les dispositifs décentralisés.

Et ce que je constate quotidiennement en Matheysine ne peut que m'amener à plaider sans relâche en ce sens.



VOTRE CENTRE AUTO

MAXAUTO

le maximum pour votre auto

16, avenue Victor-Hugo
38170 SEYSSINET
Tél. : 76.70.16.16

**AUTORADIOS
PNEUS - FREINAGE
AMORTISSEURS
VIDANGE
ECHAPPEMENT
ACCESSOIRES
ET ATELIERS-SERVICES**



SETAI

MAGASIN ET ATELIERS

ELECTRICITE
TACHYGRAPHE

Pour l'automobile, Poids lourds, T.P., Agriculture, Industrie, avec service
INJECTION DIESEL/ESSENCE RALENTISSEUR FREINAGE
HYDRAULIQUE EQUIPEMENT D'ATELIER

La gamme de produits particulièrement étendue et les installations des ateliers apportent dans ces domaines des prestations de premier ordre

11, avenue de la Houille Blanche - BP 16 - 38170 SEYSSINET PARISET
Tél. magasin : 79.96.39.72 - Tél. atelier : 76.48.20.19 - Tél. administration : 76.21.12.68
Télécopie : 76.21.98.15 - Télécopie : 320 390

SELETAC S.A.

Société d'Équipement d'Entreprise - Travaux d'Aménagement et Construction
Travaux spéciaux - P.T.T. - S.N.C.F. et PRIVÉS
Ouvrages en montagne - Génie Civil - Montage
VRD - Canalisations - Travaux maçonnerie
24, avenue du Vercors - 38170 SEYSSINET - Tél. : 76.21.13.72 +

Le Corps de S.P. de La Mure

Monsieur Georges ABONNEL,
Président du Syndicat Intercommunal de la Matheysine



Le Corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires de La Mure existe depuis longtemps. Cependant, basé jusqu'en 1982 dans des locaux trop petits au Centre Ville, ce Centre de Secours ne pouvait se développer.

En 1980, sous l'impulsion de la commune de La Mure, se crée le Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de la Matheysine qui regroupe 21 communes. Son premier objectif a été la construction de bâtiments fonctionnels adaptés au matériel et à l'évolution sans cesse accrue des tâches demandées aux Sapeurs-Pompiers.

Ce sont, tout d'abord, huit travées de garages, un garage-atelier et un pavillon de commandement qui seront inaugurés en 1982.

Très vite pleins, en 1987 se rajoutent deux travées de garages, une salle de réunion, trois bureaux et une tour de 12 mètres qui servira au séchage des tuyaux et à l'entraînement des hommes. Précisons que ces constructions ont pu être menées à bien grâce aux communes, aux emprunts et aux subventions du Conseil Général.

Précisons également que l'aménagement intérieur des dernières constructions a été réalisé et financé par les Sapeurs-Pompiers du Capitaine ESCALLON et leur Amicale.

Dès 1982, il fallait également améliorer le matériel. C'est ainsi

qu'ont été achetés, successivement, un C.C.F.M., deux V.S.A.B. et une Renault-Espace. Bien entendu, divers équipements (désincarcération, matériel de sauvetage et de secourisme, habillement, etc...) vinrent compléter le matériel.

Mais le reste du matériel vieillit et s'use. En effet, le relief accidenté de notre région, la neige et le sel ajoutés au nombre sans cesse croissant d'interventions (698 en 1989) font que nos moyens ne seront bientôt plus adaptés à la demande, sans compter les "pépins" !

- Au mois de septembre 1989, le moteur hors-bord rend l'âme. Et pourtant, avec dix plans d'eau aux alentours, c'est une nécessité absolue.

- Au mois de janvier 1990, c'est le moteur d'un F.P.T.L. âgé de 15 ans qui casse (devis de réparation F 54 000,00).

- Le vieux Dodge 4 x 4 n'en peut plus.

- Nos pompes d'épuisement épuisent deux hommes avant de consentir à démarrer.

- Nous n'avons qu'une échelle de 12 mètres alors qu'il y a un certain nombre d'immeubles de 6 étages.

- Le matériel médical équipant les V.S.A.B. est vétuste et insuffisant.

Bref, il nous faudrait un mécène, à moins qu'une départementalisation des matériels intervienne rapidement, car les communes peuvent difficilement faire plus (actuellement le coût annuel du Centre de Secours est de 1 million de Francs).

Malgré ce cri d'alarme, nos Sapeurs-Pompiers font le maximum. Comme je l'ai dit plus haut, 698 sorties en 1989 ajoutées aux heures d'entraînement, de recyclage, de stages ou d'entretien du matériel font que nos Volontaires passent de très nombreuses heures à la caserne. Qu'il me soit permis de leur dire à nouveau toute mon admiration.

Je n'oublierais pas, non plus, les médecins généralistes ou hospitaliers du plateau qui, par leur présence constante à tour de rôle, assurent une médicalisation très efficace des sorties V.S.A.B.

Mais, sur ce chapitre, tout n'est pas rose non plus, puisque nous nous battons, en vain, depuis quatre ans pour obtenir une convention qui reconnaîtrait officiellement cette médicalisation des sorties et permettrait par des rentrées financières une indemnisation des médecins et une amélioration du matériel.

Rappelons-le, notre situation géographique au Sud du département, relativement loin (surtout l'hiver...) des autres Centres de Secours, fait que le Centre de Secours de la Matheysine reste un atout principal en matière de sécurité pour la région.

Et, tous ensemble, Médecins, Sapeurs-Pompiers et Elus, nous continuerons à faire le maximum pour répondre à la demande.

A l'instant où nous écrivons

ces lignes, un gros incendie de forêt vient de se déclarer sur une des communes du Syndicat.

Et là encore se pose un gros problème.

Je veux parler des vacances.

En effet, le budget des vacances se situait jusqu'en 1988, en dessous des 100 000 francs.

En 1989, le total des vacances est passé à 145 000

francs, et 1990 est bien parti pour battre des records.

Et c'est là que se pose le problème.

Pourquoi, lorsque l'auteur de l'incendie est connu, et certainement assuré, n'avons-nous aucun recours pour obtenir une indemnisation ?

Toute réponse sera la bienvenue !...

Le C.S. de Vizille

Départ à la retraite

Le Sapeur-Pompier 1^{re} Classe François GUTTIEREZ a pris sa retraite le 9 juin 1990.

Il était entré à la Compagnie il y a 20 ans, le 1^{er} janvier 1970.

- Brevet de Secouriste le 28-06-71
- Spécialiste en Ranimation le 07-02-76

Il a participé à la campagne d'Algérie :

- Médaille commémorative A.F.N.
- Médaille ancien combattant A.F.N.

A cette occasion, il s'est vu remettre le grade de Caporal Honoraire des mains de M. Alfred GRYELEC, Maire de Vizille et Conseiller Général, accompagné du Commandant Honoraire André JEAN, ancien Chef de Corps du Centre de Vizille.

Ses collègues du Centre de Secours et l'Amicale lui ont offert à cette occasion quelques cadeaux.

Nominations

Les Caporaux-Chefs Mustapha BERRICHE et Pascal

MARINI ont été nommés Sergents le 9 juin 1990 après avoir réussi avec succès l'examen du 16 décembre 1989 au Centre de Secours Principal de Grenoble.

Nécrologie

Sergent Louis VALLIER, entré au Corps le 01-01-1941. Notre camarade était âgé de 84 ans. Il était retraité de la Compagnie depuis le 10-12-1966.

Décédé accidentellement le 21-02-1990 ; il était une figure vizilloise.

Les Sapeurs-Pompiers et...

...le Centre de Secours de la Matheysine



Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours la Matheysine.

Les effectifs

- 1 Capitaine Chef de Corps permanent : le Capitaine ESCALLON,



- 1 Lieutenant,
- 3 Sous-Lieutenants,
- 11 Sous-Officiers,
- 32 Caporaux-Chefs, Caporaux et Sapeurs,
- 1 Capitaine Pharmacien : HUOT MARCHANT.

La nomination du Médecin-Capitaine étant en instance de se réaliser après le départ à la retraite de notre Médecin-Capitaine BARNOLA.

Les interventions

698 en 1989
- 358 en VSAB dont 81 accidents de la circulation,
- 115 incendies,
- 225 interventions diverses : inondations, nids de guêpes,

recherche de personnes, service de sécurité, sauvetages d'animaux, protection des biens, etc...

Le matériel

2 VSAB ; 1 VSR ; 1 CCFM ; 2 VID ; 1 FPT ; 1 FPTL ; 1 CCI



La caserne du Centre de Secours la Matheysine de La Mure.

6000 litres ; 1 embarcation Zodiac ; 2 VL liaisons.

La formation du personnel

Inlassablement chaque année, nos Sapeurs suivent des stages ou des recyclages leur permet-

tant de pouvoir intervenir en toute quiétude et dans tous les domaines avec un minimum de connaissances.

Sur l'effectif de 49, la moyenne d'âge est de 34 ans. 47 possèdent le BNS, 44 la réanimation, 33 la trilogie. 7 moniteurs de secourisme, 3 plongeurs sub-

aquatiques, 9 radioactivité, 6 risques chimiques, 20 sauveteurs déblaiement.

Le Centre possède également 24 conducteurs poids lourds, des conduites hors chemins, conduite sur glace, feu de forêts et secours en montagne.

Des équipes spécialisées

Le Centre de Secours de la Matheysine doit pouvoir intervenir dans tous les domaines. Les départs VSAB sont tous médicalisés, chaque jour un Médecin assure 24 heures sur 24 les départs.

Sur la photo A, le Médecin aide les Sapeurs à pratiquer le relevage tandis que la victime est déjà perfusée.



Photo A : accident de circulation RN 85.

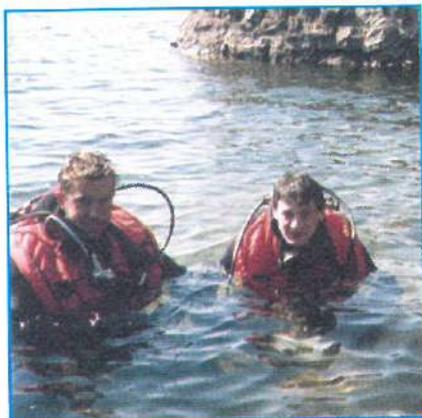


Photo B : Entraînement de plongée au Lac de Laffay.

L'installation d'une radio au Centre Hospitalier de La Mure permettrait des liaisons radios plus directes et le secours serait encore plus efficace.

La photo B représente deux plongeurs. Là aussi beaucoup d'entraînements par tous les temps. Avec une dizaine de lacs, barrages, et une multitude de rivières, nos plongeurs interviennent chaque année avec le concours des plongeurs du Centre de Secours Principal de Grenoble.

DRAGON 38 intervient

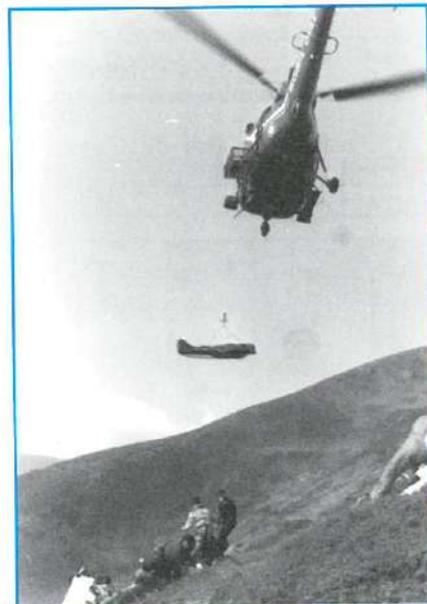


Photo C : Chute d'un planeur à Saint-Honoré - Hélicoptère de sauvetage.



Photo D.

souvent en Matheysine. Ici pour un hélicoptère, un planeur s'étant écrasé sur l'une de nos montagnes (Photo C).

Sur la photo D, les équipes de sauvetage déblaiement travaillent dans différents ateliers.

Les feux de forêts

En 1989 les feux de forêts auront été très nombreux, avec des terrains de montagne très accidentés, les CCFM ont souffert.

Heureusement tous nos chauffeurs tout terrain suivent tous les stages de recyclage et d'entraînement.

Une équipe de jeunes recrues établit leur longueur de tuyau.

Après le feu la tristesse de nos forêts dévastées trop souvent volontairement.



Feu de forêt
Susville 1989.



Feu de forêt
1989.

Feux d'habitations, d'usines et de fermes

Photos A et B : Dans la neige, avec le froid, les Sapeurs luttent contre un incendie de maison dû à l'explosion d'une bouteille de gaz.

Feu de ferme dans nos campagnes, le Centre de Secours est en renfort, par -20° l'incendie a détruit cette ferme, on peut voir le bétail carbonisé.



Photo A :
incendie de maison
La Motte-d'Aveillans.



Photo B :
Explosion de gaz à La Motte d'Aveillans (1983).



Incendie de ferme
à Lavaldens,
bovins calcinés,
température extérieure -20°

Les Sapeurs de demain

Depuis 1987 l'effectif des Jeunes Sapeurs-Pompiers est porté à 30. Une douzaine de moniteurs encadrent ces Jeunes 10 heures par semaine.

Ceux-ci suivent 3 heures d'éducation physique et 7 heures de formation incendie et secourisme, en passant par le matériel.

Ces Jeunes commencent leur apprentissage à 9 ans et suivent cette formation jusqu'à 16 ans où un brevet de Cadet sanctionne leur aptitude et le droit de rentrer comme stagiaire chez les Volontaires.



Entraînement des Jeunes Sapeurs-Pompiers.



Défilé des Jeunes Sapeurs-Pompiers.



En plein effort au parcours sportif.



Les Sapeurs-Pompiers de demain du Centre de Secours la Matheysine.

Départ à la retraite

Le Médecin-Capitaine Pierre BARNOLA, après seize années passées au sein des Sapeurs-Pompiers de La Mure, a pris sa retraite.

Enthousiaste et dévoué, il a apporté ses connaissances tout d'abord en matière de secourisme en formant de nombreux brevetés.

Dans le même domaine, il avait su convaincre ses collègues Médecins du Plateau Matheysin de la nécessité d'une médicalisation des secours. Ce fut une réussite.

Enfin, il était bien connu de tous les Sapeurs-Pompiers montagnards puisque sa grande passion pour la montagne l'a



amené à encadrer en tant que Technicien et Médecin de nombreux stages à l'Alpe-d'Huez.

Nous souhaitons à Pierre BARNOLA une longue et heureuse retraite.

Carnet

Carnet blanc

Isabelle et Eric

Samedi 1^{er} septembre 1990, le Centre de Secours de la Matheysine au complet était en alerte. Alerte joyeuse, puisqu'il s'agissait du mariage d'Isabelle SERRE-COMBE, Caporal-Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers de La Mure, et également ex-championne de France de cross, et d'Eric RUCHIER-BERQUET, lui aussi Sapeur à La Mure.

A l'issue de la cérémonie, et selon la tradition, les Sapeurs-Pompiers ovationnaient leurs deux amis et leur faisaient une haie d'honneur.

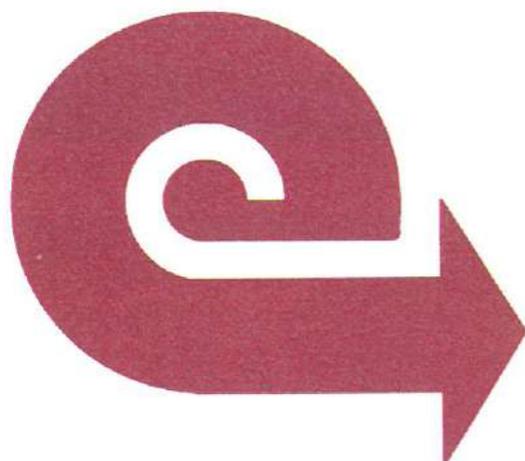
Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Carnet bleu

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Justin au foyer du Caporal-Chef Lionel GERMAIN-BONNE.

Félicitations aux Parents, et tous nos vœux à Justin qui est certainement un futur Plongeur...



CERP
RHIN RHONE
MEDITERRANEE

**NOUS PARCOURONS POUR VOTRE SANTE
PLUS D'UN MILLION DE KILOMETRES PAR AN
DANS L'ISERE**

AGENCE DE ST-EGREVE
Z.I.
12, rue des Glairaux
38120 SAINT-EGREVE

dépôt pétrolier du grésivaudan

elf - bianco - mobil
esso - fina - girard - thevenin ducrot



Les Sapeurs-Pompiers Volontaires

au Centre de Secours Principal de Grenoble

Historique : Le Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la ville de Grenoble a été créé le 16 avril 1750 par un règlement de la Souveraine Cour de Parlement Aydes et Finances du Dauphiné.

C'était la première fois que l'on faisait appel vraiment à des Volontaires pour constituer un Corps spécialisé dans la lutte contre le feu, antérieurement les compagnons ouvriers du bâtiment étaient plus ou moins contraints de se rendre sur les lieux d'un sinistre à l'appel du tocsin.

Réorganisé par l'Administration Municipale de Grenoble sous la Révolution, le 16 mars 1797 (26 Ventôse an VI), le Corps comprenait 50 Sapeurs et 60 Pompiers. Dans ce règlement, il est encore fait une nette distinction entre les Sapeurs qui œuvrent pour l'extinction proprement dite du feu et les Pompiers qui sont chargés du service et de l'entretien des pompes à bras.

Cinq ans plus tard, on trouve un nouveau règlement signé par RENAULDON, Maire de la Ville, daté du 1^{er} Frimaire an XI. Ce règlement ne fait plus de distinction entre les Sapeurs et les Pompiers, les engagés doivent être capables d'assurer les deux fonctions, ils seront désormais des Sapeurs-Pompiers à part entière. L'effectif est porté à 150 hommes.

En 1828, pour stimuler les engagements, le Marquis de PINA, nouveau Maire de Grenoble, dotait les Sapeurs-Pompiers d'un uniforme fonctionnel

aux frais de la ville et portait l'effectif à 163 hommes.

En 1858, l'effectif de la Compagnie atteignait 200 hommes ; puis en 1867, Monsieur VENDRE (ancien Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Grenoble) devient Maire, fait un règlement (15 mai 1867) qui dote la ville de deux Compagnies de Sapeurs-Pompiers fortes chacune de 150 hommes, soit 300 Sapeurs-Pompiers au total.

Le 15 mai 1880, paraît à Grenoble le décret instituant "Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Ville de Grenoble".

En 1884, est votée la loi municipale du 5 avril qui, en son article 97, paragraphe 6, précise :

"La Police Municipale comprend le soin de prévenir par des précautions convenables et celui de faire cesser par la distribution, des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies en provoquant, s'il y a lieu, l'intervention de l'administration supérieure".

C'est cette loi qui a fait jusqu'à nos jours, obligations aux municipalités de prévoir la lutte contre les incendies et autres calamités.

En 1924, l'effectif était de 5 Professionnels et de 5 permanents, et de 240 Volontaires (en 1932, les permanents deviendront Professionnels).

A la suite du grand feu de l'Hôtel MAJESTIC, le 17 mai 1941, la Municipalité recrute 6 nouveaux Professionnels ; ce qui en portera le nombre à 16. Dans le même temps, le nombre des Volontaires augmente également. En effet, pour échapper au service du travail obligatoire en Allemagne, des jeunes gens s'engagent comme Volontaires au Bataillon.

A la Libération, en 1945, le Bataillon au lendemain de la Guerre se trouve composé de :

* 24 Sapeurs-Pompiers Professionnels et 82 Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Devant la difficulté de recruter de nouveaux Volontaires, la Municipalité décide d'en arrêter le recrutement. Au fur et à mesure de leur diminution, ils seront remplacés par des Professionnels.

En 1950, on compte 37 Professionnels et 59 Volontaires.

Le 17 juin 1954, le Commandant Volontaire Jean BENOIT est remplacé par le Commandant Léon PLANTIER.

Celui-ci réorganise le Corps, habille convenablement les Sapeurs-Pompiers Volontaires mais en revanche, il leur demande un peu plus de service, notamment quelques gardes en

dortoir au poste central Joseph MORARD.

En 1958, le nombre des Professionnels devenait égal à celui des Volontaires.

En juillet 1961, le Commandant Léon PLANTIER, atteint par la limite d'âge, quitte le Corps. Il est remplacé à la tête de celui-ci par son fils, le Capitaine Gilbert PLANTIER. A cette date, le Corps compte 45 Professionnels et plus que 27 Volontaires.

Le Chef de Bataillon Gilbert PLANTIER, promu Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, quitte le Corps le 1^{er} mai 1966 et est remplacé par le Capitaine Alain CHAUME. Le nombre des Professionnels est de 65, les Volontaires ne sont plus que deux (Capitaine GARDET et Sapeur MANDAROUX).

Le 6 avril 1971, le Capitaine GARDET, atteint par la limite d'âge, fait valoir ses droits à la retraite. Ce qui fait qu'à cette date, le Sapeur MANDAROUX, étant réformé, il ne reste plus de Sapeurs-Pompiers Volontaires au Corps de Grenoble, qui compte alors 85 Professionnels.

Le 18 novembre 1975, le Commandant CHAUME décède suite à une opération chirurgicale. L'intérim du Corps est assuré jusqu'au 1^{er} mai 1976 par le Capitaine DECAVELE, date à laquelle est nommé le nouveau Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Grenoble, le Capitaine René PAILLOT.

Les décrets 77.90 et 77.91 du 27 janvier 1977 qui portent révision du Code de l'Administration commande et codifie les textes législatifs applicables aux communes, réactualisent la loi du 5 avril 1884. Il faut, dorénavant, parler du livre 1^{er} de l'Organisation communale, titre 3, article L 131.2 (Pouvoir du Maire) ou article L 131.13 (Pouvoir de substitution du Préfet).

Le recrutement en Professionnels se poursuit normalement jusqu'en 1982 pour atteindre 131 Sapeurs-Pompiers Professionnels.

A compter de cette date et jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de recrutement ; c'est pour cela qu'en date du 17 décembre 1985, le Conseil d'Administration décide de redevenir un Corps mixte et d'embaucher 35 Sapeurs-Pompiers non profes-

sionnels (33 Sapeurs-Pompiers et 2 Médecins Capitaines). Après trois mois d'instruction intensive tous les dimanches matin avec un programme d'1/5^e de théorie et de 4/5^e de pratique axé plus spécialement sur les manœuvres d'extinction et de sauvetage du F.P.T., des ARI, des cordages, des échelles, des petits matériels ainsi que des manœuvres du C.I.D., un examen de fin d'instruction a lieu.

Le samedi 8 février 1986, ces Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires sont présentés à leurs Anciens et ce jour leur est remis le casque qui leur permettra de partir en intervention par le Commandant René PAILLOT, Chef de Corps, le Colonel Gilbert PLANTIER et le Commandant Léon PLANTIER.

A compter de cette date et dans l'année 1986, leur formation est complétée par la trilogie (B.N.S. - Ranimation et Secours Routier) et la manœuvre mensuelle est obligatoire.

S'il y a manquement à 3 manœuvres mensuelles de suite, le Sapeur passe en Conseil d'Administration et est radié des contrôles (sauf cas exceptionnel : blessures, stages).



Les très bonnes places acquises lors des concours départementaux de manœuvres nous confortent dans l'idée de continuer et d'imposer l'instruction obligatoire.

Certains Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre de Secours Principal sont équipiers RAD ou équipiers sauvetage-déblaiement ; par contre, tous ont eu la formation en radiotéléphone et tous ont obligatoirement une journée de recyclage annuel en secourisme.

Une nouvelle instruction a lieu à chaque fois qu'au minimum 4 places sont vacantes.

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont tenus de prendre au moins une garde de 24 h par mois et sont appelés en renfort lors de grosses interventions. L'emploi du temps d'une journée de garde est le même que pour un Sapeur-Pompier Professionnel : sport, théorie, manœuvre entretien du matériel,

des locaux, et interventions (environ 30 sorties par jour en 1989).

Les piquets pris par les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont Sous-Chef - Servant ou Téléphoniste FPT - Sous-Chef Servant VSAB - Conducteur CID - Servant VSR-EPA - Sous-Chefs ou Servants FPGP, ce qui fait que les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont toujours encadrés par des Professionnels.

L'encadrement d'un Officier et d'un Adjudant-Chef pour la partie administrative, la gestion du service de garde, de l'habillement et de nombreux Sous-Officiers et Caporaux-Chefs pour l'instruction, est nécessaire pour la bonne marche de ce service.

Depuis quatre ans que le Centre de Secours Principal est redevenu un corps mixte, quatre Sapeurs-Pompiers Volontaires sont devenus Professionnels à Grenoble et de nombreux autres ont trouvé un emploi grâce à la qualification acquise au Centre

de Secours Principal.

En conclusion, la clé de la réussite de leur intégration, de leur crédibilité vis-à-vis de leurs collègues "PRO", passe obligatoirement par une très bonne formation de base afin d'obtenir des réflexes faisant d'eux des Sapeurs-Pompiers à part entière.

Lieutenant J.J. GUERCHET,
Responsable
des Sapeurs-Pompiers
Volontaires de Grenoble

L'Adjudant-Chef René PIRAUD, Sous-Officier Professionnel retraité du Centre de Secours Principal de Grenoble, vient de décéder. Il a été enterré à La Chapelle-en-Vercors le 19 novembre 1990. De nombreux collègues et amis l'accompagnaient à sa dernière demeure.

C.P.I. Les Petites-Roches

MARIAGE :

Caporal-Chef Bernard DREVON et Melle Brigitte CHAVAND le 10 février 1990 à Saint-Hilaire du Touvet.

NAISSANCE :

Cyril DREVON le 7 mars 1990 à Saint-Martin-d'Hères.

Case réservée
au numéro
15025



- EPONGES DE ZIRCONIUM
- HAFNIUM
- CHLORURE DE MAGNESIUM
- TETRACHLORURE DE SILICIUM
- OXYDES DE ZIRCONIUM
- OXYDES DE HAFNIUM

Boîte Postale 12
38560 JARRIE
Tél. : 76 73 39 50
CEZ CHIM 320 683 F

A 5 MINUTES DU CENTRE-VILLE



TELEPHERIQUE DE LA BASTILLE

- Restaurants
- Musée de l'automobile
- Magasin de souvenirs
- Tables d'orientation

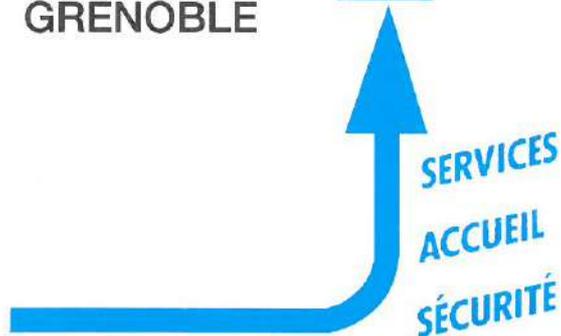
Ouvert tous les jours sans interruption

Quai Stéphane-Jay, Grenoble
Tél. 76.44.33.65

PARKING

HOCHHE

GRENOBLE



VOTRE VOITURE A L'ABRI
SOUS SURVEILLANCE VIDEO
Bd Agutte Sembat - Tél. 76.43.08.63

ACCUEIL ?



AU CRÉDIT AGRICOLE DE L'ISÈRE, NOUS VOUS RÉSERVONS LE MEILLEUR ACCUEIL.

Vous souhaitez pouvoir rencontrer votre banquier pour lui faire part de vos projets ou lui demander conseil. Rien de plus normal, c'est un service que vous êtes en droit d'attendre.

Bien sûr, nous sommes disponibles mais également, nous souhaitons vous apporter le meilleur accueil, vous soutenir dans vos démarches, vous conseiller pour vos placements.

Au Crédit Agricole de l'Isère, nous avons le sens du service. C'est ça aussi, faire preuve de bon sens.



CRÉDIT AGRICOLE DE L'ISÈRE
le bon sens en action

La Côte Saint-André

notre Centre de Secours

Inauguration de la caserne

C'est en présence de nombreuses personnalités et devant une foule émue que, le 1^{er} juillet 1990, la patrie de Berlioz a revêtu un éclat tout particulier. En effet, nous avons baptisé notre caserne du nom de celui qui nous a quittés trop tôt, il y a déjà 10 ans, notre regretté Capitaine Auguste COUTURIER.

Présentation

1 Centre de Secours
1 District représentant 15 communes

**528 INTERVENTIONS
EN 1989**

SON EFFECTIF :

- 1 Chef de Corps
Sous-Lieutenant
- 1 Médecin Capitaine
- 1 Adjoint Adjudant-Chef
- 3 Sergents-Chefs
- 3 Sergents
- 5 Caporaux
- 4 1^{re} Classe
- 9 Sapeurs

SES MOYENS :

- 2 VL
- 2 VSAB
- 1 VSR
- 2 VTU
- 1 FPTL
- 2 FPT
- 1 EPA 30

"528 appels en 1989, une lourde tâche pour la répartition suivante :"



Une partie de l'effectif devant l'entrée du Centre de Secours.

Sorties VSAB : 197
118 AVP
79 assistances à personnes.

Incendies : 84
31 feux de broussailles
30 feux de cheminée
11 feux de véhicules
12 feux importants (habitation, etc...)

Opérations diverses : 247
comprenant essentiellement la destruction d'animaux et les dégâts d'orages.

Conclusion

La situation géographique, avec la RN 85 et la 518, son axe Lyon-Grenoble, nous impose une étroite collaboration avec trois SAMU Vienne, Voiron,

Bourgoin, chacun intervenant dans un secteur qui lui est propre.

Notre mission est, bien involontairement, essentiellement dirigée sur les AVP. "Loin est le rôle du "Pompier" que nos Anciens ont connu, ces derniers n'intervenant presque uniquement pour des incendies."

Une progression qui demande

Réflexion

toujours plus de moyens.

Années	Sorties
79	199
80	211
81	252
82	376
83	456
84	361
85	368



Le drapeau et la Garde, lors du défilé précédant "Le baptême de la Caserne".

86	473
87	389
88	539
89.....	528

Hommage au Capitaine Auguste COUTURIER

Tu nous a quittés trop tôt et bien souvent, lorsque nous passons la porte de la caserne, nous avons un pincement au cœur et

nous entendons encore tes rires, tes conseils et tes "coups de gueule" qui nous réchauffaient tant.

C'est d'un commun accord et même avec une certaine fierté que, du Sapeur au Chef de Corps, ceux qui t'ont connu comme ceux qui nous ont rejoints après ta tragique disparition en service commandé, nous avons décidé de donner ton nom à notre Centre de Secours.

Nous avons gravé à jamais dans nos murs ce nom qui était

pour nous synonyme de dévouement, d'amitié et d'entraide ; n'est-ce pas là l'ABC de notre mission et ne faut-il pas avant d'assumer notre engagement, apprendre à vivre ensemble dans un esprit de franchise et de tolérance ?

"DADU" nous nous rappellerons encore de ta rigueur, et nous souhaitons que nos jeunes soient conscients de certaines valeurs qui nous sont chères, et que respect, désintéressement et politesse soient leur devise.



"Pose de la plaque commémorative".

Le C.S. de Moirans

Présentation

DU CENTRE DE SECOURS DE MOIRANS

Le Corps a été fondé le 12 septembre 1830 par la dotation d'un drapeau à la garde nationale par la municipalité. Depuis cette date, moult évolutions sont intervenues, notamment le classement du Corps en Centre de Premier Secours le 27 novembre 1941, puis plus proche de nous, en 1983 construction de la nouvelle caserne inaugurée le 23 octobre 1983.

A cette époque, le Centre de Secours comptait 34 membres et le nombre d'interventions était de 234.

En 1989, l'effectif était fort de 48 hommes mais la sollicitation

Vue plongeante sur le Centre de Secours.



opérationnelle était de 810 sorties.

En 1990, le nombre d'interventions a encore augmenté : il était de 860 sorties le 31 octobre.

Le secteur d'intervention

Le secteur actuel comprend la défense de Moirans mais aussi : Voreppe, Saint-Jean-de-Moirans, Vourey et Pommiers-la-Placette. La complexité du secteur a été et est accrue par l'extension importante de la zone industrielle Centr'Alp et de tous les grands axes routiers desservant le secteur, d'où une remise en question et une formation très poussée des personnels servant le Centre de Secours.

Le Centre de Secours de Moirans

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Moirans est composée de 47 personnes, comprenant :

- 1 Lieutenant (Chef de Corps),
- 1 Sous-Lieutenant (Adjoint au Chef de Corps),
- 1 Adjudant-Chef,
- 1 Adjudant,
- 1 Sergent-Chef,
- 5 Sergents,
- 1 Caporal-Chef,
- 8 Caporaux,
- 26 Sapeurs.

Sont compris dans l'effectif :

- 1 Médecin-Capitaine,
- 1 Pharmacien-Capitaine.

A cela vient s'ajouter une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers forte de 35 Jeunes de 10 ans à 16 ans.

Le casernement

Le bloc administratif R + 1, comprend :

Rez de chaussée :

- 1 salle opérationnelle (standard), regroupant téléphone, radio, plans d'établissements répertoriés, système d'appel sélectif par minitel ou par téléphone sur bip numérique et alpha numérique (système sygal),
- 1 bureau Chef de Corps,
- 1 bureau Médecin,
- 1 bureau Secrétariat attenant à la salle opérationnelle, équipé de matériel informatique permettant la gestion du personnel, du matériel, des établissements répertoriés, des rapports d'interventions, du secrétariat traditionnel,



LUXOS



S. A. LUXOS

Z.A. la Piche
38430 MOIRANS

- 1 bloc sanitaire (WC, douche).

1^{er} étage :

- foyer, salle de détente du personnel de garde,
- dortoir,
- salle de cours de 50 places,
- office pour le foyer et pour le fourrier,
- 1 bloc sanitaire (WC).

La remise :

Les travées de la remise sont au nombre de 8, disposées en épis avec en avant de la caserne le bloc administratif.

La remise comprend :

- 4 travées de chaque côté, dont une travée avec une fosse pour l'entretien des engins,
- 1 atelier de mécanique,
- 1 tour d'entraînement de 4 étages permettant le séchage des tuyaux.

Vient s'ajouter à cela :

- 1 bâtiment préfabriqué regroupant :
 - le bureau des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
 - le service des sports,
 - le bureau de l'Amicale,
 - la salle de sports (muscultation et relaxation).

Formation du personnel

Brevet National de Secourisme.....	34
Ranimateur	34
Secours Routier.....	25
Sauvetage et Déblaiement ...	1 Chef de groupe et 11 Equipiers
Alerte détection.....	1 Certificat et 6 Equipiers.
Initiation à la chimie ...	1 Equipier
Initiation feux de forêts	3 Equipiers
Moniteur de Secourisme.....	2
Conducteur hors chemin.....	4
Initiation Prévention.....	1
Radiotéléphonie	44
Conducteur poids lourd	25
Equipe cynophile	1 maître-chien en formation

En ce qui concerne la formation des conducteurs, un stage



Une partie des véhicules.

de conduite sur neige, glace, pluie, chaussée glissante, leur est obligatoire, ainsi qu'une formation de conducteur d'engins pompe et d'écheliers.

Dotation en personnel

- 1 fourgon pompe tonne de 180 m³
- 2 fourgons pompe tonne de 60 m³
- 1 camion citerne d'incendie de 60 m³
- 1 échelle pivotante semi automatique de 24 m
- 2 voitures de secours aux

- asphyxiés et aux blessés
- 1 véhicule de secours routier
- 1 fourgon électro ventilateur
- 1 fourgon de protection
- 1 véhicule d'interventions diverses
- 2 voitures de liaison
- 1 remorque poudre de 250 kg
- 1 remorque de production mousse
- 1 remorque citerne d'émulseur de 800 l
- 1 remorque dévidoir de 800 m en tuyaux de 110
- 1 moto pompe remorquable de 60 m³
- 1 embarcation sans moteur type unité mobile
- 1 LMRBA

Le Lieutenant Richard LUXOS, Chef de Corps.



Le C.P.I. de Pierre-Châtel

Renaissance

Pierre Châtel, village de moyenne montagne, commune de 1 200 habitants, est situé à 35 km de Grenoble et 5 km de La Mure, à 5 minutes des lacs de Laffrey, traversé par la route Napoléon, ce qui lui donne un certain attrait touristique, en particulier l'été.

Un Corps de Sapeurs-Pompiers a été fondé en 1863 ; grâce au dévouement des Chefs de Corps et des bénévoles qui se sont succédés, la commune a maintenu ce Corps jusqu'en 1984, année pendant laquelle quelques problèmes d'organisation intercommunaux sont apparus.

Après 4 ans de passage à vide que nous qualifierons de sabbatiques voire même bénéfiques, et pendant lesquels néanmoins la nécessité de voir renaître un Centre de Première Intervention était unanime, des hommes unis par une même rage d'aboutir se

sont dépensés sans compter afin de recréer une équipe forte et solide, prête à offrir leurs services à la collectivité. De nombreuses transactions ont été alors engagées ; enfin en 1988, après avoir reçu l'approbation du Conseil Municipal en place à l'époque, le feu vert était donné pour la recréation d'un Centre de Première Intervention à Pierre-Châtel.

En mars 1989 un arrêté préfectoral nomme le Chef de Corps en la personne du Sergent Jean-Marc BASSANI (qui avait déjà exercé en qualité de Volontaire de 1971 à 1984).

Dès lors, toute l'année 1989 est consacrée au recrutement des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à leur formation, à l'achat de matériel, véhicules, et à la remise en état des locaux. Une équipe de 28 hommes est de ce fait constituée ; grâce à leur esprit d'amitié et à leur dynamis-

me, ils ont tous le mérite de vouloir contribuer assidûment à la sécurité de la commune. Bien sûr, il a fallu apprendre à se connaître ; chacun ayant son caractère bien affirmé, ses aptitudes, ses compétences, ses problèmes aussi ; mais la force extraordinaire de leur personnalité permet d'offrir à la collectivité, l'image d'un Corps de Sapeurs-Pompiers disponibles à tout instant ; tous sont en exercice officiellement depuis le 1^{er} octobre 1989.

Si aujourd'hui Pierre-Châtel possède son Centre de Première Intervention, c'est aussi parce qu'on lui a donné les moyens de le faire : c'est tout d'abord grâce à la subvention accordée par le Conseil Général de l'Isère (100 000 francs) que des véhicules et du matériel ont pu être achetés ; c'est ensuite grâce à l'esprit d'équipe qui unit tous les Sapeurs-Pompiers du département et même au-delà que le Centre de Première Intervention a trouvé ces véhicules, à savoir achat au Centre de Secours de Saint-Egrève d'un FPT Berliet et un CID Renault (en cours d'achat un CCFM qui doit arriver courant septembre).

Si le Centre de Première Intervention de Pierre-Châtel aujourd'hui est en parfaite santé, c'est aussi parce qu'il a trouvé en la Municipalité actuelle un allié de marque : M. François BOREL, Maire de Pierre-Châtel, et toute son équipe municipale mettent tout en œuvre afin de lui permettre d'accomplir sa tâche.



dans les meilleures conditions. Il y a aussi toutes celles et tous ceux des concitoyens qui ont témoigné de leur attachement par un grand soutien au Centre de Première Intervention, en apportant multiples contributions, en temps, en matériel, en fournitures diverses...

Tous ces amis ont permis la remise en état des bâtiments et des véhicules : travail qui a nécessité 725 heures de présence pour nos Sapeurs en 1989 ; ces derniers n'ont pas hésité non plus à parfaire leur apprentissage en suivant des stages de formation.

Actuellement le Corps se compose de 28 hommes forts dont 17 qui possèdent le BNS ; 9 qui possèdent la ranimation ; 1 qui possède le secours routier, et ce n'est pas fini !



De gauche à droite, avant l'inauguration : Sergent J.-M. BOSSAND, Lieutenant-Colonel R. PAILLOT, Capitaine A. ESCALLON, Monsieur BOREL, Maire de Pierre-Châtel.

Inauguration de la Caserne René ALLEGRE le 1^{er} juin 1990

Ainsi intitulée, car les Sapeurs-Pompiers de Pierre-Châtel ont voulu saluer la mémoire d'un de leurs maîtres qui a, en son temps, fortement contribué à l'évolution et au développement du Corps de Sapeurs-Pompiers de Pierre-Châtel, dont il a eu la responsabilité pendant quelques années.

Amitié, cordialité, rigueur, discipline, mais aussi émotion, en particulier lorsque M. Fernand ALLEGRE découvrait la plaque baptisant "la Caserne René ALLEGRE" à la mémoire de son frère. Tout était réuni le 1er juin 1990 pour faire de ce jour un moment inoubliable.

François BOREL, Maire, après avoir souhaité la bienvenue à toutes les personnalités présentes, retraçait l'historique

du Corps de Sapeurs-Pompiers de Pierre-Châtel. Puis le Sergent BASSANI, Chef de Corps, présentait le Centre de Première Intervention dans son intégralité ; prirent la parole successivement Claude PEQUIGNOT,

Conseiller Général de l'Isère et Maire de La Mure, le Colonel René PAILLOT, Inspecteur Départemental des Services d'Incendie, le Lieutenant Jackie JEYMOND, Président de l'Union Départementale, M.



André CHAIZE, Président de la Commission Administrative Départementale des Services d'Incendie, et enfin Didier MIGAUD, Député de l'Isère.

Chacun, dans sa fonction, apportait le soutien officiel, proposait de mettre au service du Centre de Première Intervention ses compétences, et formulait les vœux de bonne route à tous les Sapeurs.

Tout le monde se retrouvait ensuite à la salle polyvalente pour sceller l'unité de la grande famille des Pompiers, devant le verre de l'amitié et un petit buffet campagnard.

Le Sergent Jean-Marc BASSANI, Chef de Corps, dévoile la plaque portant le nom de René ALLEGRE, ancien Chef de Corps.



MISE EN GARDE CONTRE L'ESCROQUERIE

Cette revue est la seule publication officielle de
TOUS LES SAPEURS-POMPIERS DU DÉPARTEMENT
DE L'ISERE

Soyez vigilant, avant toute signature ou remise de chèque,
vous engageant, nous vous invitons à vérifier
les documents officiels autorisant votre visiteur
à rechercher la publicité au nom de
l'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISERE

Notre délégué
M. Philippe LACHKAR
est la seule personne habilitée
à recueillir vos insertions publicitaires
au nom de la revue
"Le Sapeur-Pompier de l'ISERE"



Pour tous renseignements, avant signature,
renseignez-vous auprès du :

Lieutenant-Colonel René PAILLOT

Vice-Président de l'Union Départementale
Commandant le Centre de Secours Principal de Grenoble
19, av. Victor-Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET

Tél. : 76.49.49.49